

Deuxième Plan national d'actions

en faveur du Rôle des genêts

Crex crex

2013-2018



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Remerciements

Recherche et rédaction

Stéphanie HENNIQUE, LPO Anjou
Gilles MOURGAUD, LPO Anjou
Bernard DECEUNINCK, LPO
Caroline CHANSON, DREAL Pays de la Loire

Mise en forme du document

LPO

Référencement

HENNIQUE, S., MOURGAUD, G., DECEUNINCK, B. & CHANSON, C., (2013). Deuxième plan national d'actions en faveur du Rôle des genêts (*Crex crex*) 2013-2018. LPO, LPO Anjou, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, DREAL des Pays de la Loire XX pp.

Crédits photographiques

Louis Marie PRÉAU
Romain BONNET
Nicolas ROQUET

Remerciements

La LPO, la LPO Anjou et la DREAL PDL tiennent sincèrement à remercier l'ensemble des participants aux réunions du comité de suivi, les différents contributeurs ayant répondu aux sollicitations des rédacteurs et les relecteurs ayant fourni des remarques, en particulier : Dominique LEBRUN (agriculteur des Basses Vallées Angevines), Emmanuel LE ROY (Chambre d'agriculture de l'Aube), Laurent PERCHERON (MAAF – bureau des actions territoriales et agro-environnementales), Denis PITHON & Joséphine PITHON-RIVALLAIN (bénévoles LPO Anjou), Marie RACAPÉ (LPO Isère), Olivier RIQUET (PNR Loire-Anjou-Touraine), Jean SECONDI (GECCO – Université d'Angers).

Ce travail a été réalisé grâce à l'investissement des équipes :

de la Ligue pour la Protection des Oiseaux et de la LPO Anjou (coordinatrices de la rédaction du Plan national d'actions), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (coordinatrice de la mise en œuvre du Plan national d'actions), du réseau des délégations LPO (Alsace, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Isère, Loire-Atlantique, Touraine), des CEN Bourgogne et Picardie, de la mission de préfiguration du CEN des Pays de la Loire, de Picardie Nature, des CPIE Pays de Soulaines, Woëvre Côte de Meuse et Touraine Val de Loire, de l'Association Nature du Nogentais, du Regroupement des Naturalistes Ardennais, du Groupe Ornithologique Normand et du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine et du Parc Interrégional du Marais Poitevin, de l'ONCFS, des Chambres d'agriculture de Maine-et-Loire et de l'Aube, de l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture, de la RNN et Maison de l'Estuaire Seine, de l'EPTB Saône et Doubs, de l'Université d'Angers, du Conservatoire régional des Rives de la Loire et de ses Affluents, du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (SDEA/BATA), du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (DEB), des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord Pas de Calais, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes), du Conservatoire du Littoral, du Muséum National d'Histoire Naturelle (SPN).

Sommaire

Remerciements.....	2
Résumé.....	4
Summary	6
Introduction.....	7
Contexte du PNA	8
I. État des connaissances.....	9
A) DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	9
B) SYSTÉMATIQUE	9
C) STATUT JURIDIQUE.....	10
1) Niveau international	10
2) Niveau européen.....	10
3) Niveau national	11
D) BIOLOGIE DE L'ESPÈCE	11
1) Sélection de l'habitat	12
2) Reproduction	14
3) Alimentation.....	15
4) Succès reproducteur et causes d'échec.....	15
5) Migration et hivernage	16
6) Mobilité et dispersion.....	16
7) Capacités de recolonisation.....	17
8) Distribution, abondance et tendances	17
E) ÉTAT DE CONSERVATION DU RÔLE DES GENÊTS	25
1) Recensement des actions déjà conduites pour la conservation de l'espèce	25
2) Évaluation des coûts des actions de conservation	36
3) Méthodologie générale de l'évaluation de l'état de conservation	42
4) Application au cas du Rôle des genêts	45
5) État des sites exploités par les Rôles des genêts.....	52
6) Dynamique de la population.....	56
7) Synthèse des menaces pesant sur le rôle.....	57
8) Expertise mobilisable en France et en Europe	60
9) Aspects culturels et économiques liés à l'espèce.....	62
10) Récapitulatif des lacunes en termes de connaissance.....	63

II. Besoins et enjeux de conservation	65
A) SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	65
B) RÉCAPITULATIF HIÉRARCHISÉ DES BESOINS OPTIMAUX DE L'ESPÈCE.....	66
C) STRATÉGIE À LONG TERME ET POUR LA DURÉE DU PLAN	66
1) Stratégie générale	66
2) Déclinaisons régionales.....	67
3) Stratégie opérationnelle.....	68
III. Mise en œuvre.....	70
A) DURÉE ET DIFFUSION DU PLAN	70
B) ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE.....	70
C) DESCRIPTION DES ACTIONS.....	70
Objectif n° 1 : Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives	71
Objectif n° 2 : Protéger durablement les sites à Rôles des genêts.....	78
Objectif n° 3 : Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion	83
Objectif n° 4 : Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce	89
Objectif n° 5 : Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce	97
D) MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU PLAN	105
1) Un comité de pilotage national.....	105
2) Des comités de pilotage régionaux.....	106
3) Le rôle des partenaires.....	106
E) SUIVI DU PLAN, ÉVALUATION ET CALENDRIER	109
1) Durée, suivi et évaluation du plan	109
2) Calendrier de réalisation des actions	113
F) ESTIMATION FINANCIÈRE	113
Références bibliographiques.....	116
Annexe I.....	121

Résumé

Le Râle des genêts est une espèce caractéristique des prairies naturelles des plaines alluviales. Ses populations connaissent un déclin prononcé en France et en Europe à partir du milieu du XX^{ème} siècle, période correspondant au développement de l'agriculture intensive. Depuis une quarantaine d'années, ce déclin s'est accentué, passant en France de plusieurs milliers de mâles chanteurs dans les années 1980 à quelques centaines au début des années 2010.

La chute semblait se stabiliser dans la seconde moitié des années 1990 à la faveur de la mise en œuvre des premiers dispositifs agro-environnementaux. Ils n'ont toutefois pas été suffisants pour enrayer le déclin qui s'est accentué, la population française n'atteignant même plus les 400 mâles chanteurs de 2010 à 2012.

La grande majorité des effectifs français se concentre dans les prairies alluviales des Basses Vallées Angevines (BVA) et de la vallée de la Loire, qui accueillent à elles-seules 74% de la population nationale en 2011. La moyenne vallée de l'Oise, le val de Saône ou encore la vallée de la Meuse hébergent des populations réduites de quelques dizaines de mâles chanteurs. Le nombre trop limité de sites offrant les conditions optimales pour la reproduction du Râle des genêts limite fortement l'expansion de son aire de répartition.

Dans les prairies alluviales, le Râle des genêts est tributaire de la fragmentation de son habitat par mises en culture ou plantations de peupliers, par l'évolution des pratiques d'élevage et la modernisation du matériel (fauches précoces avec des engins toujours plus performants et rapides), ou par pâturage intensif.

Le plan national de restauration 2005-2009 n'a pas permis l'amélioration de l'état de conservation de l'espèce mais il a concouru au ralentissement de l'érosion des effectifs et à limiter la perte des habitats de reproduction du râle.

Compte tenu des niveaux de populations atteints aujourd'hui et alors que les dispositions de la nouvelle PAC 2014-2020 peuvent changer la donne, il est urgent de déclencher une réelle prise de conscience et d'engager l'ensemble des acteurs concernés à mettre en œuvre des mesures conservatoires concrètes et pertinentes afin de rétablir non seulement les populations de râles, mais aussi l'ensemble de l'avifaune prairiale.

C'est l'objet de ce second plan national d'actions qui se décline autour de 5 grands axes :

- 1 Maintenir ou restaurer l'habitat du Râle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives ;
- 2 Protéger durablement les sites à Râles des genêts ;
- 3 Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Râle des genêts et améliorer les techniques de gestion ;
- 4 Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce ;
- 5 Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Râle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce.

Pour mener à bien ces grands objectifs de conservation, une stratégie opérationnelle, menée jusqu'en 2018, se base sur 6 grandes catégories d'actions :

- Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche » en vallée alluviale et augmenter la superficie favorable à l'espèce ;
- Intervenir auprès des pouvoirs publics et de la profession agricole pour maintenir une activité d'élevage pérenne dans ces territoires ;
- Développer les mesures de protection directes par la mise en œuvre des Documents d'Objectifs ou leur actualisation et en améliorant l'efficacité du réseau des ZPS ;

- Adopter une période de fenaison et des pratiques compatibles avec la reproduction du Rôle des genêts en améliorant l'efficacité des mesures agro-environnementales ou en développant les zones refuge favorables au rôle ;
- Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de Rôles des genêts et disposer d'indicateurs fiables de l'évolution de la population ;
- Communiquer sur les enjeux de conservation de l'espèce auprès de tous les publics et diffuser les éléments de connaissance en dynamisant le réseau d'acteurs concernés par le rôle en France et ailleurs.

Summary

The corncrake is a typical species of natural meadows in alluvial floodplains. Its populations experienced a marked decline in France and Europe from the 1950s onwards, due to the onset of intensive agriculture. For the last forty years or so, this decline has accelerated with numbers dropping from several thousands of singing males in the 1980s to a few hundreds in the early 2010s.

The drop appeared to slow down in the second half of the 1990s, following the introduction of the first agri-environment schemes. However, the latter proved unable to check the ever increasing decline, which has brought the French population to below 400 singing males over the period 2010 to 2012.

The majority of the French population now concentrates in the alluvial meadows of the floodplains of Anjou and the Loire Valley or 74% of the national corncrake population in 2011. Around tens singing males are also present in the meadows of the Saone Valley, the middle section of the Oise Valley or Meuse Valley.

The scarcity of sites offering optimal conditions as breeding areas for the corncrake has seriously restricted the expansion of its geographical distribution.

In alluvial meadows, the corncrake is affected by the habitat fragmentation through conversion of meadows to crop fields or poplar plantations, by the development of new practices in stock farming, and the increased machines' sophistication (earlier mowing with higher efficiency and speed), as well as by intensive grazing.

The national restoration plan for 2005 to 2009 did not achieve do improve in the corncrake conservation status. Nevertheless, it did contribute to slowing down the population erosion and to reducing the loss of the corncrake's breeding habitat.

Bearing in mind the current population levels and the fact that the disposition of the new CAP for 2014-2020 could alter the situation, it is urgent to heighten awareness and to involve all parties concerned in the setting up of concrete and appropriate conservation measures in order to restore not only the corncrake populations but also the whole floodplain's birdlife.

Such is the purpose of the second national action plan, which is defined by five main objectives:

1. Maintain or restore the corncrake's habitat to a favorable conservation status over significant areas;
2. Protect corncrake sites on a long term basis;
3. Maintain or introduce farming methods that are sympathetic to the corncrake and improve farming management techniques;
4. Improve knowledge of the species' biology and requirements;
5. Promote corncrake conservation issues into local policies and other plans, programs or projects and improve the dissemination of information about the species.

An operational strategy has been designed in order to achieve these conservation objectives 2018 deadline and based on the 6 following main action categories:

- Preserve the natural hay meadow habitats in the floodplains and increase the suitable areas for this species;
- Engage with the local authorities and the farming community with a view to maintaining sustainable stock farming on the concerned territories;
- Develop direct protection measures through the implementation of Natura 2000 Management Plans or their update and by improving the efficiency of the SPA network;
- Adopt mowing times and practices that are compatible with the corncrake's breeding requirements by improving the efficiency of the agri-environment schemes or by creating suitable refuge areas for the birds;
- Monitor the trend of the corncrake conservation status and devise reliable indicators of this trend,
- Communicate about conservation issues facing the species and broadcast the current knowledge by energizing the network of all parties involved with the corncrake in France with a special focus on public awareness.

Introduction

Le Rôle des genêts, dont les populations connaissent un déclin prononcé depuis une quarantaine d'années en France et en Europe, figure parmi les 55 espèces d'oiseaux menacées en Europe, risquant l'extinction si leurs populations ne sont pas renforcées activement.

Sous l'impulsion de N. Schäffer, un groupe d'experts européens conçoit un plan d'action européen qui paraît en 1996, puis qui est remis à jour en 2006. Il est retranscrit au niveau national en 2004 dans un Plan National de Restauration pour la période 2005-2009 (Noël *et al.*, 2004).

Les données de suivis du Rôle des genêts collectées récemment démontrent que l'espèce présente un statut de conservation très défavorable en France, avec des disparitions locales qui ont été constatées sur plusieurs sites encore considérés comme majeurs durant les années 1990.

Cela justifiait l'urgence de l'élaboration d'un second plan national d'actions pour cette espèce classée "en danger" dans la liste rouge nationale (UICN France *et al.*, 2011).

Le Rôle des genêts et les milieux qu'il occupe font l'objet de mesures de conservation depuis la réforme de la PAC de 1992 et la mise en œuvre des mesures agro-environnementales. Malgré cela, la diminution des effectifs s'est poursuivie.

Dès 2010, la phase d'évaluation du précédent PNR a permis de rencontrer l'ensemble du réseau d'acteurs concernés par la préservation de l'espèce et d'envisager au travers d'un second plan d'action, la mise en œuvre de démarches drastiques de protection (acquisitions, mesures d'urgence) et la conduite d'une démarche active auprès des ministères de l'environnement et de l'agriculture pour faire évoluer les cahiers des charges des mesures agro-environnementales.

En outre, les actions partagées de préservation de l'espèce et de valorisation de la viande bovine engagées dans les Basses Vallées Angevines sont à reproduire ailleurs car elles sont garantes du maintien d'un tissu d'acteurs territoriaux indispensable à la conservation des paysages de vallées.

Enfin, au-delà du Rôle des genêts, espèce parapluie, les démarches engagées visent à permettre la conservation de l'ensemble des cortèges faunistique et floristique prairiaux.

Fruit d'un important travail collaboratif, le présent plan national d'action doit permettre de répondre au défi de produire autrement dans ces espaces afin d'assurer le maintien à long terme des services rendus par les vallées alluviales (élevage, zones d'expansion des crues, trame verte et bleue, préservation de la qualité de l'eau, qualité de vie en milieu rural, loisirs...).

Contexte du PNA

Les plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées contribuent à la stratégie nationale pour la biodiversité. Les directives européennes et les orientations du Grenelle de l'environnement renforcent ce dispositif pour sauvegarder les espèces en difficulté.

Mis en œuvre en France dès 1996, ils étaient d'abord appelés "plans de restauration nationaux". Ils se justifient lorsque les outils réglementaires de protection de la nature sont jugés insuffisants pour rétablir une espèce ou un groupe d'espèces dans un état de conservation favorable.

Leur mise en place suit actuellement les dispositions formalisées par la circulaire ministérielle DEB/PEVM n°09/04 du 8 septembre 2009, avec des objectifs fixés pour une durée de cinq ans. Les différents aspects de la biologie et du statut de l'espèce sont abordés en première partie. La deuxième partie fait le tour des mesures de conservation nécessaires à la sauvegarde de l'espèce et la troisième est consacrée à sa mise en œuvre. Cette dernière comprend un descriptif détaillé des actions à mener pour sauvegarder l'espèce et les modalités organisationnelles, dont le suivi, l'évaluation, le calendrier et l'estimation financière de la mise en œuvre du plan.

Les PNA constituent un levier essentiel pour la conservation de la biodiversité et portent inévitablement sur les autres outils de conservation (Natura 2000, agri-environnement, urbanisme,...). Ils prévoient la coordination des actions et un suivi cohérent des populations, ainsi qu'une information de l'ensemble des acteurs concernés par la protection de l'espèce et/ou de ses habitats, y compris le grand public. Un des objectifs principaux est de faciliter l'intégration de la protection des espèces visées dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Une vingtaine de plans d'actions concernent à ce jour les oiseaux, dont le Rôle des genêts. Les problématiques abordées sont d'une grande hétérogénéité, autant que les habitats et les menaces auxquelles sont confrontées les espèces traitées. Les apports des plans se mesurent notamment à l'amélioration de la connaissance de la biologie des espèces, au progrès de leur statut et à la communication qui en est faite. Les principales avancées portent sur les mesures de gestion mises en place en concertation avec les acteurs locaux.

I. État des connaissances

A) DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le Râle des genêts est un oiseau difficile à observer puisqu'il se maintient le plus souvent à couvert. Seuls quelques individus chantent parfois à découvert, notamment lors de la repasse. Les observations sont la plupart du temps fortuites. Au mieux, on peut voir un individu qui s'envole, montrant ses ailes rousses. En général, l'espèce est contactée à l'écoute de son chant caractéristique. Parfois, on peut apercevoir une silhouette furtive qui se déplace dans la végétation ou, plus rarement, traversant un chemin.

La coloration générale est brun-jaunâtre, strié de noir sur le dos, de gris sur les flancs et les côtés du ventre. Le bec rose est assez massif, comprimé latéralement. On observe un sourcil gris-bleu s'élargissant sur les côtés du cou chez le mâle, roussâtre chez la femelle. Le mâle présente une coloration gris cendré bleuâtre à la tête, qui s'étend sur les joues et la poitrine. Cela constitue le meilleur critère de différenciation sexuelle.

Les ailes sont assez courtes, aux plumes de couverture d'un roux cannelle uniforme. Les grandes couvertures sont également rousses, parfois barrées de 2 à 4 lignes claires, surtout chez les jeunes. Les côtés, les flancs et les sous-caudales sont fortement barrés de roux.

Les pattes sont de couleur gris-rosé. Le tarse est bien développé et les doigts sont longs et grêles, munis d'un ongle court et pointu.

Les poussins naissent couverts d'un duvet noir, le plumage complet est acquis à l'âge de 25 jours. Les immatures ne se distinguent pas facilement des adultes. En automne, leur plumage est plus jaunâtre que celui des adultes, mais moins contrasté. Ils ont l'iris verdâtre, alors qu'il varie du jaune à l'orange vif chez les adultes.



Le mâle a un chant caractéristique qui est un cri bi-syllabique râpeux puissant. De petits cris semblables à des gloussements faibles de poule sont émis par les deux sexes. Les poussins poussent de petits pépiements répétés de faible intensité.

Longueur totale du corps : 27–30 cm. Poids : mâles 135–200 g, femelles, 120–150 g.

B) SYSTÉMATIQUE

Embranchement: Vertébrés

Classe : Oiseaux

Ordre : Gruiformes

Famille : Rallidés

Genre : *Crex*

Espèce : *Crex crex* (*Rallus crex* Linnaeus 1758)

Le Râle des genêts fait partie de la famille des Rallidés, au même titre que le Râle d'eau (*Rallus aquaticus*), les Marouettes (genre *Porzana*), la Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*), ... Cette famille, essentiellement constituée d'espèces aquatiques de tous les continents, compte 33 genres et 156 espèces décrites de par le monde, dont 48 sont menacées et vingt disparues depuis le 17ème siècle ; une est éteinte dans la nature et ne subsiste plus qu'en captivité (BirdLife International, 2012a).

Seules deux espèces font partie du genre *Crex* : le Râle des genêts, distribué d'Europe occidentale à l'Asie centrale (Sibérie) et le Râle des prés (*Crex egregia*), espèce nicheuse d'Afrique tropicale.

La famille des Rallidés est probablement celle qui a connu le taux d'extinctions le plus élevé dans les temps historiques, en raison notamment d'introductions de prédateurs (rats, chiens, chats,...) sur les îles. Ces espèces introduites ont vite eu raison des nicheurs au sol qui avaient évolué dans un environnement sans prédateurs et n'étaient pas adaptés à se défendre (Taylor, 1996). Les espèces de Rallidés non endémiques menacées sont surtout victimes de la dégradation ou de la perte de leur habitat.

Les analyses génétiques ont mis en évidence l'existence de populations nicheuses différentes en Eurasie, sans pour autant aboutir à la description de sous-espèces (Gautschi *et al.*, 2002 ; Wettstein, 2003). Jusqu'à ce jour, l'espèce reste considérée comme monotypique, même si une race *similis* a été décrite au Kazakhstan (Taylor *In Del Hoyo et al.*, 1996).

C) STATUT JURIDIQUE

1) Niveau international

Au niveau international, le Râle des genêts est protégé par la Convention de Berne relative à la conservation des habitats naturels en Europe (Annexe 2 : les États s'engagent à prendre les mesures nécessaires et appropriées pour protéger les sites où les espèces sont présentes) et à l'Annexe II de la Convention de Bonn.

La population mondiale n'est plus considérée comme menacée selon les critères de la liste rouge de l'UICN. Elle est classée dans la catégorie LC-Least Concern, de préoccupation mineure (BirdLife International, 2012b).

Le râle ne figure pas dans les annexes de la CITES de la convention de Washington qui régit le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Signée à Washington le 3 mars 1973 et Amendée à Bonn le 22 juin 1979. Publication internet : <http://www.cites.org/fra/disc/text.php>).

2) Niveau européen

En Union Européenne, le Râle des genêts est classé en Annexe 1 de la Directive Oiseaux (79/409 CEE : protection des espèces et mise en place de mesures de conservation de leur habitat pour assurer la survie et la reproduction). Son statut de conservation est considéré comme défavorable, tant en Europe (SPEC I), que dans l'Union Européenne : "depleted, large historical decline" (Diminuée, déclin historique important) (BirdLife International, 2004a, 2004b).

3) Niveau national

En France, le Rôle des genêts est protégé en application des articles L-411.1 et L-411.2 du code de l'environnement par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cet arrêté instaure un régime de protection à la fois des oiseaux, des œufs et des nids mais également des aires de repos et des sites de reproduction de l'espèce. Il instaure également l'interdiction de « perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée ».

Par ailleurs, le rôle figure parmi les espèces concernées par l'Arrêté du 9 juillet 1999 (J. O. du 28 août 1999), fixant la liste des vertébrés protégés menacés d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département. Toute autorisation de détention, transport, utilisation ou atteinte les concernant demeurera de compétence ministérielle et non préfectorale.

Cette espèce est protégée en France depuis 1972 (arrêté ministériel du 24 janvier 1972). Le régime juridique applicable était celui de la loi du 10 juillet 1976, dont la liste des oiseaux protégés correspondante a été fixée par arrêté du 17 avril 1981.

Le Rôle des genêts est classé « En Danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN France *et al.*, 2011).

D) BIOLOGIE DE L'ESPÈCE

Ce chapitre résume une bonne part des informations publiées dans les références générales, avec de nombreux compléments, tirés tant de la littérature récente, que de publications anciennes. Ces dernières sont particulièrement précieuses dans l'analyse de l'évolution de l'aire de distribution.

Le manuel des oiseaux du Paléarctique occidental (Cramp & Simmons, 1980 et Cramp *et al.*, 1998) fournit des informations générales sur la biologie qui ont été complétées par les études spécifiques réalisées ces dernières décennies. Ces études ont fait l'objet de nombreuses publications, reprises notamment dans les deux plans d'actions internationaux de 1997 (Crockford *et al.*, 1996, 1997) et 2006 (Koffijberg & Schäffer, 2006).

Pour la France, le Rôle des genêts a donné lieu à une monographie dans les Cahiers d'Habitats Oiseaux qui résume les grands traits de sa biologie et les enjeux de conservation (Collectif, 2012). Par ailleurs, les nombreux travaux conduits notamment par la LPO Anjou (rapports non publiés) ont permis de parfaire la connaissance de la biologie de l'espèce en France et de fournir des informations complémentaires intégrées dans les pages qui suivent.

1) Sélection de l'habitat

a) En période de reproduction

Le Rôle des genêts est présent dans une grande partie de l'Europe (voir carte n° 1), avec cependant une aire de distribution très fragmentée dans la partie occidentale du continent. L'aire de distribution indiquée par cette carte apparaît très optimiste et n'est plus à jour. Les sites de nidification étant localisés de manière diffuse, il faudrait les représenter par de petites localités à cette échelle. Le rôle évite les régions méditerranéennes, les reliefs et le grand nord.

Carte n°1. Distribution européenne du Rôle des genêts en période de reproduction (source : BirdLife international, 2012a).



Dans la partie occidentale de son aire de reproduction, le Rôle des genêts est une espèce typique des prairies de fauches alluviales. Il peut également se rencontrer dans les jachères, les friches, plus rarement dans les éclaircies forestières (frênaies, coupes rases de peupleraies), les peupleraies en bordure de prairies, voire dans les cultures (prairies artificielles, Luzerne, Colza et céréales), mais les milieux humides sont préférés (Keiss, 1998 ; Koffijberg & Nienhuis, 2003).

La composition floristique, la densité et la hauteur de la végétation constituent des facteurs importants pour son installation. A part quelques exceptions, en Europe de l'Ouest, l'espèce

dépend totalement de l'exploitation agricole extensive avec préservation des zones prairiales (Koffijberg & Schäffer, 2006).

En France, l'espèce occupe essentiellement les prairies de fauche des vallées alluviales. Les couples s'installent dans les parcelles qui présentent une hauteur d'herbe suffisante à leur retour de migration en avril et mai. Les touffes de végétation haute (roseaux, baldingère, rumex, guimauve,...) en bordure ou dans les parcelles leur permettent de se réfugier lorsque la croissance de l'herbe est ralentie, lors des printemps tardifs, par exemple. Ce sont les secteurs soumis régulièrement aux inondations qui sont le plus souvent occupés (86 % des cas ; Broyer, 1987). Dans la grande majorité des cas, les individus nichent dans les prairies naturelles fauchées. Mais des cantonnements temporaires dans des prairies pâturées, des prairies artificielles et même des cultures fourragères, voire des céréales sont notés. Par exemple, en vallée de la Seine, des observations font état de râles autant présents sur les pâtures que sur les prairies de fauches (Ranvier, *com. pers.*). Cela est particulièrement le cas lors de crues tardives qui repoussent les oiseaux sur les parties latérales non inondées des vallées, voire les coteaux (LPO Anjou, non publié). Plus fréquentes sont les observations dans les marais, en bordure d'étangs ou dans les tourbières (Koffijberg *et al.*, 2007).

Localement, certains faciès d'habitat peuvent convenir au Rôle des genêts, comme notamment les jachères en vallée de la Marne en Champagne ou des friches en bordure de rivière.

Les milieux occupés présentent en général une végétation atteignant une hauteur supérieure ou égale à 60 cm. La hauteur, la densité et la composition de la prairie sont déterminantes. Le rôle évite les secteurs à végétation trop lâche et une densité trop forte gêne sa progression. La richesse en dicotylédones (Menthe, l'Achillée sternutatoire, les Cœnanthes, la Gratiolle, les Rumex, le Sénéçon aquatique) semble être une caractéristique primordiale (Broyer, 1987, 1996, 2002).

En vallée alluviale, les peuplements denses de roseaux (*Phragmites australis*) sont en général évités ce qui est moins le cas de peuplements de baldingères (*Phalaris arundinacea*). En été, ce type de peuplement peut constituer un refuge pour les jeunes incapables de voler et les adultes en mue (Horvath & Schäffer, 1997 ; Koffijberg *et al.*, 2007, LPO Anjou, non publié). Dans l'estuaire de la Loire, les phragmitaies semblent jouer un rôle important pour l'espèce. Elle y trouve refuge lors des fauches très précoces (Normand *et al.*, 2009). L'assèchement généralisé de ce site pousse sans doute l'espèce à se réfugier dans les seuls habitats hydromorphes qui subsistent et où la végétation semble *a priori* moins propice à l'installation des nicheurs.

Comme le mode d'exploitation agricole des prairies varie, en fonction des conditions climatiques qui influencent la chronologie des fauches, mais aussi selon la conduite des exploitations. Ainsi, certains sites pâturés non occupés peuvent devenir favorables lorsqu'ils sont à nouveau exploités par la fauche, mais seulement après plusieurs années. Il en est de même pour les roselières et les phalaridaies. Une fauche renouvelée permet de recréer des prairies offrant une structure plus propice à l'installation du rôle. Il faut cependant reconnaître que le manque d'entretien des prairies et le pâturage constituent des menaces (réversibles) dans la mesure où localement elles suppriment de l'habitat favorable à l'espèce.

b) En période hivernale

La biologie du Rôle des genêts dans ses quartiers d'hiver africains est très mal connue. Les informations disponibles jusqu'il y a peu ne concernaient que quelques observations effectuées en hivernage dans les savanes d'Afrique de l'Est ou du Sud-Est où l'on situait les principaux quartiers d'hiver africains de l'espèce (Del Hoyo *et al.*, 1996 ; carte n° 2). Les nouvelles données collectées par suivis d'oiseaux écossais équipés de géolocalisateurs (GLS) mettent en évidence l'existence de zones d'hivernage supplémentaires de l'autre côté du continent (Green, 2013).

L'utilisation de la vallée du Nil comme couloir de migration par les populations orientales est bien documentée, en raison notamment du tir et des captures effectués en Égypte (Baha el Din *et al.*, 1996, Stowe & Green, 1997a). De même, les informations sur les périodes de passage en Afrique du Nord mettent en évidence une migration d'automne durant la seconde moitié de septembre et octobre (Stowe & Becker, 1992).

Les données fournies par les GLS dont une cinquantaine de râles écossais ont été équipés (Green, 2013) ont mis en évidence que les 5 oiseaux repris avaient traversé l'Afrique par l'ouest, avec une étape importante au Nigéria. Ils ont séjourné l'hiver dans le bassin du Congo, dans une région supposée n'attirer que des oiseaux de passage et non pas des hivernants. La migration de printemps semble s'effectuer suivant le même itinéraire.

Carte n° 2. Distribution mondiale du Râle des genêts (BirdLife international, 2012a) : aire de reproduction (marron) et d'hivernage (orange) ; voies de passage automnales connues (selon adaptation de Moinet & Deceuninck, 2008) ; nouvelles aires de halte migratoire et d'hivernage identifiées (ovales bleus, d'après Green, 2013).



2) Reproduction

Contrairement aux autres rallidés, il a été mis en évidence que le Râle des genêts ne forme pas de couple durable pour la saison de reproduction, la polygynie étant la règle (Tyler, 1996 ; Schäffer, 1996). Dès leur arrivée au courant du mois d'avril, les mâles défendent un territoire en émettant un chant consistant en cris râpeux bisyllabiques bruyants qui portent jusqu'à un kilomètre. Là où les densités sont élevées, on peut observer des regroupements de chanteurs, un peu à la façon des espèces qui paradent en arènes (Schäffer, 1999 ; Rek *et al.*, 2011). L'activité vocale se manifeste généralement depuis le sol, le chanteur restant dissimulé dans l'herbe. Toutefois, les éléments fixes dans la prairie (souche, bois flotté, voire piquets de clôture), peuvent servir de postes de chants aux mâles chanteurs auxquels ils sont extrêmement fidèles au cours de la saison, voire d'une année sur l'autre (LPO Anjou, non publié). Le mâle peut se déplacer entre plusieurs postes et effectuer de

fréquentes visites sur les territoires des mâles voisins (Sklíba & Fuchs, 2004). Surtout nocturnes, les chants peuvent aussi être émis tout au long de la journée en début de saison, plus rarement en été, saison pendant laquelle l'activité vocale diminue très fortement, pour s'interrompre courant juillet quand il n'y a plus d'accouplements (Schäffer & Münch 1993). Des observations de femelles qui chantent ont également été rapportées (Ottvall, 1999).

La femelle construit son nid au sol et y dépose ses 8 à 12 œufs (10 en moyenne) dès début mai. Le mâle peut alors changer de territoire, afin de tenter de s'accoupler avec d'autres femelles (Schäffer, 1999).

La couvaison dure 17 à 18 jours. Le nid est déserté peu après l'éclosion, mais les jeunes sont toujours nourris et couvés par la femelle. A l'âge d'environ 2 semaines, les jeunes sont abandonnés par la femelle, qui s'accouple avec un autre mâle et tente alors immédiatement une seconde ponte si l'habitat convient jusque mi-juillet. Les poussins sont capables de voler à l'âge de 35 jours (Green, 2010 ; Green & Tyler, 2005).

Les individus seraient peu fidèles à leur site de reproduction. Seuls 10 % des individus y reviendraient d'une année sur l'autre (Meijer, 2007). Néanmoins, dans les Basses Vallées Angevines, les suivis par baguage ne corroborent pas ces données. En effet, au cours des années 1990, plus de 800 oiseaux ont été bagués (mâles chanteurs et jeunes capturés lors des fauches) et les oiseaux contrôlés l'année suivante l'étaient presque toujours dans le même site, voire dans la même parcelle (LPO Anjou, non publié).

3) Alimentation

L'alimentation très variée dépend de la disponibilité des proies trouvées dans les habitats de présence. Elle se compose essentiellement d'invertébrés : vers de terre, gastéropodes, insectes (orthoptères, coléoptères) et de végétaux, principalement des graines, notamment en dehors de la période de reproduction (Schäffer, 1997, 1999).

4) Succès reproducteur et causes d'échec

La survie des adultes est faible, la dynamique des populations étant fortement influencée par la productivité en jeunes. La survie interannuelle serait de 20 à 30 %, tant pour les jeunes que pour les adultes en Écosse (Green, 2004; Tyler & Green, 2004), les secondes pontes étant les plus productives (Tyler, 1996).

La survie des jeunes, de même que celle des adultes reproducteurs, est mise en péril par des fauches précoces, ainsi que par l'augmentation de la vitesse de fauche, du fait de l'utilisation de matériels de plus en plus performants (Green *et al.*, 1997).

Les autres facteurs susceptibles d'agir sur la survie des populations françaises non quantifiées sont les suivantes : la prédation sur les pontes, les jeunes non volants et les adultes en mue (Hirler, 2001), les oiseaux étant particulièrement vulnérables lorsqu'ils se retrouvent à découvert après les fauches et où ils peuvent être des proies faciles pour les Milans noirs et les Corneilles noires. Des chocs avec des éléments fixes (lignes électriques, fils barbelés) et la circulation automobile sont rapportés. Les conditions météorologiques, sont déterminantes lors de l'installation, la ponte et l'incubation (risques d'inondations), mais semblent présenter peu d'impact sur la survie des poussins en Écosse, contrairement à de nombreuses espèces nidifuges (Tyler & Green, 2004). Dans

les Basses Vallées Angevines, les crues tardives anéantissent nombre de pontes et les jeunes nichées peuvent se retrouver piégées dans les prairies inondées, réduisant le succès reproducteur.

Enfin, il faut signaler que des Râles des genêts peuvent être tués à la chasse à l'automne en France. Par exemple, sur les six données de reprises d'oiseaux parvenues au Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, deux proviennent d'oiseaux tués à la chasse en 1995 et 1998 (Dehorter, *comm. pers.*).

5) Migration et hivernage

La migration post-nuptiale des adultes commence après la mue complète, en août et se poursuit jusqu'à la mi-septembre (Donaghy *et al.*, 2011). Il est probable qu'une dispersion ait lieu plus tôt dans les secteurs fauchés précocement, expliquant peut-être l'arrivée tardive d'oiseaux sur des sites où aucun chanteur n'était présent au printemps. Cette dispersion peut porter sur des centaines de kilomètres, du val de Saône vers la Suisse, par exemple. Mais ces déplacements doivent encore être documentés par des reprises d'oiseaux bagués.

La migration s'effectue de nuit. Les jeunes sont susceptibles de partir en migration seulement une dizaine de jours après le premier envol, dès l'âge de 44 jours quand les rémiges primaires ont cessé de croître (Donaghy *et al.*, 2011). En août-septembre, des migrateurs britanniques ou nordiques peuvent être observés en France, dans tous les types de milieux herbacés, les marais, des cultures, voire dans les dunes du littoral atlantique, certains se retrouvant égarés sur les îles (Ouessant notamment). Seuls les Râles des genêts de la frange occidentale de l'aire de distribution migrent par la Péninsule ibérique et le Maghreb (Wernham *et al.*, 2002). L'essentiel du flux migratoire Est européen s'effectue à travers tout le Proche et le Moyen-Orient.

Le retour d'Afrique s'effectue de la fin mars pour les plus précoces, au début du mois de mai pour la plupart. Les migrateurs se font de nouveau entendre dans les prairies de fauche des vallées alluviales dès avril. L'arrivée est la plus précoce sur les sites atlantiques (Basses Vallées Angevines, vallée de la Loire aval), et retardée de plusieurs semaines dans le nord et l'est du pays, fin avril, début mai. Sur certains sites, notamment en Normandie et en Champagne-Ardenne, des installations très tardives sont notées, avec des chanteurs qui ne se manifestent pas avant le mois de juin.

6) Mobilité et dispersion

Peu de données sont disponibles en ce qui concerne la dispersion adulte ou juvénile des Râles des genêts. Cependant, un individu bagué en vallée de la Vienne en 2004 a été contrôlé en 2005 dans les Basses Vallées Angevines distantes d'une soixantaine de kilomètres. Un autre adulte bagué en mai dans les Basses Vallées Angevines a été contrôlé fin août à une trentaine de kilomètres au sud de la zone de capture, à la confluence du Layon et de la Loire.

7) Capacités de recolonisation

Il n'est pas rare d'entendre chanter des râles dans des secteurs où la présence de l'espèce est devenue irrégulière. Les apparitions ponctuelles interviennent à la faveur d'épisodes pluvieux ou d'inondations qui ont poussé les oiseaux à se cantonner sur des secteurs "sub-optimaux", y compris des zones prairiales d'où il a disparu. Il s'agit, pour la plupart, d'oiseaux qui se manifestent peu de temps, et dont on suspecte qu'ils ne s'y reproduisent pas.

Dans l'absolu, les capacités de recolonisation des sites par l'espèce pourraient être bonnes dès lors que les conditions d'accueil sont satisfaisantes et laissent le temps à l'espèce d'accomplir son cycle de reproduction. Dans cette hypothèse, la mise à disposition de vastes secteurs de prairies exploitées tardivement, permettrait au râle de reconstituer ses effectifs en quelques années (Green, 2002), les jeunes produits revenant sur le site de leur naissance l'année suivante. Ce cas a été observé dans les basses Vallées Angevines mais n'est que supposé ailleurs.

L'abandon des sites est lié à une forte pression des pratiques agricoles ou à une modification des milieux, y compris la déprise sur certains sites. Par conséquent, les capacités de recolonisation en France semblent très faibles actuellement.

Le retour de ces chanteurs entendus sur d'anciens sites traditionnels de reproduction constitue pourtant un espoir de voir l'espèce s'y installer durablement, pour autant que les conditions de milieu soient améliorées. Cela plaide en faveur d'une gestion conservatoire des sites concernés, même s'ils sont parfois situés assez loin des foyers connus d'installation régulière, notamment dans les pays voisins, où les pressions agricoles sur les habitats y constituent également une menace pour les populations nicheuses.

8) Distribution, abondance et tendances

a) Au niveau international et européen

L'effectif européen, qui était estimé à 92.000 - 200.000 mâles chanteurs en 1994 (Tucker & Heath, 1994), a été revu à la hausse, en raison d'une amélioration de la connaissance du statut de l'espèce en Europe de l'Est, suite notamment aux recensements réalisés en Russie, qui accueille près de 90 % des effectifs. En 2000, la taille de la population européenne était estimée entre 1.100.000 et 1.800.000 mâles chanteurs (BirdLife International & EBCC, 2000) et 1.138.000 à 1.822.000 en 2004 (BirdLife International, 2004b).

Bien que restant menacé en Europe (*SPEC I, depleted, large historical decline*), des augmentations ont été reportées dans plusieurs pays (BirdLife International, 2004b), notamment en Grande-Bretagne où la population a plus que doublé suite au succès de l'application du plan d'actions national (O'Brien *et al.*, 2006). Le Râle des genêts fait l'objet d'un plan d'action international qui a été financé par la commission européenne (Crockford *et al.*, 1996, 1997). Ce plan d'actions a été mis à jour et remplacé par un second en 2006 (Koffijberg & Schäffer, 2006), réalisé dans le cadre de la convention sur les espèces migratrices (Bonn), dont l'accord Afrique-Asie sur les oiseaux d'eau (AEWA).

En raison d'une meilleure connaissance de l'espèce, on considère qu'actuellement, elle ne présente plus de risque d'extinction au niveau mondial selon les critères de la liste rouge de l'UICN (UICN, 2003). Elle est estimée à 1.815.000 - 3.240.000 couples, ou 5.450.000 - 9.720.000 individus (BirdLife

International, 2012b). Pour rappel, le Rôle des genêts était considéré comme menacé lors de la première évaluation mondiale (1988), puis VU-vulnérable en 1994, 1996 et 2000 ; NT-Near Threatened, quasi menacé en 2004, 2006 et 2008 ; LC-Least Concern, de préoccupation mineure en 2010 et 2012 (BirdLife International, 2012b).

L'amélioration apparente du statut mondial est due à la fois à une meilleure couverture des suivis menés à l'échelle de son aire de répartition, mais aussi à la révision à la hausse des effectifs nicheurs de plusieurs populations en Europe du Nord et de l'Est. L'augmentation récente dans ces pays est cependant contestée par Keiřš *et al.* (2007) et ne serait plus d'actualité, en raison du déclin du nombre d'oiseaux bagués, et ce en dépit d'une hausse de la pression de capture. Dans le plan d'actions international, Koffijberg & Schäffer (2006) rappellent que la pression due à l'intensification agricole sur les milieux occupés par l'espèce est bien réelle dans l'ensemble de son aire de distribution et constitue la menace principale à l'échelle du continent, justifiant de maintenir l'espèce en statut défavorable, à considérer comme prioritaire en Europe.

b) Au niveau national

Les populations françaises ont connu un déclin important renseigné à partir du milieu du XX^{ème} siècle, correspondant au développement de l'agriculture intensive (Broyer, 1985 ; Dubois, 1989). Cette espèce est maintenant classée « En Danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (UICN France *et al.*, 2011), en raison du déclin connu du nombre de mâles chanteurs et de leur faible effectif.

Le nombre de mâles chanteurs présents en France avant 1984 (première enquête nationale) n'est pas connu, mais devait être important (voir notamment Mayaud (1936) : "*présent dans l'essentiel des départements, exceptés les pourtours de la Méditerranée*").

En 1983-84, les effectifs sont estimés entre 1.600 et 2.200 chanteurs (Broyer, 1985), mais certaines populations des régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Ile-de-France, Auvergne, Bretagne et Aquitaine étaient déjà au bord de l'extinction, voire déjà disparues. Le déclin s'est poursuivi et la seconde enquête (1991-92) n'a permis de recenser que 1.100 à 1.200 chanteurs (Broyer, 1994 ; Broyer *et al.*, 1994). La chute semblait se stabiliser dans la seconde moitié des années 1990 à la faveur de la mise en œuvre des premiers dispositifs agro-environnementaux. Les estimations effectuées à partir des données ZICO (Deceuninck, 1999a) et des résultats du programme LIFE-1994-1996 (Salamolard *et al.*, 1995 ; Deceuninck *et al.*, 1997) situaient la population nationale dans une fourchette de 1 250 à 1 370 mâles chanteurs. En 1998 (3^{ème} enquête nationale), 1.140 à 1.180 mâles chanteurs ont été recensés, pour une population estimée à environ 1.300 chanteurs (Deceuninck & Broyer, 2000). Un fort déclin s'est ensuite produit, avec un total national de 490 à 560 chanteurs dénombrés lors de la 4^{ème} enquête (Noël & Deceuninck, 2007) alors que les dispositifs agro-environnementaux ont cessé sur plusieurs sites. En 2009, dernière année du plan et 5^{ème} enquête nationale, la population s'est maintenue à cet effectif : 495 à 551 mâles chanteurs (Deceuninck, 2011). L'espèce a poursuivi son déclin ensuite, n'atteignant même plus les 400 mâles chanteurs de 2010 à 2012.

Distribution départementale des mâles chanteurs dénombrés

Lors de l'enquête nationale de 2009, le statut du Rôle des genêts a été précisé dans 37 départements (carte n° 3, Deceuninck, 2010). Son absence, déjà notée en 2006, a été confirmée dans 8 d'entre eux et il a disparu entre 2006 et 2009 dans deux départements où il était irrégulier : la Manche et la Vienne. Il était considéré en déclin entre les deux enquêtes dans 10 départements (déclin modéré : 4 ; fort : 6), en augmentation dans 9 (augmentation modérée : 2 dpts ; forte : 7 dpts) et stable dans 3 départements.

Les données anciennes font état de la disparition de l'espèce dans plus de la moitié des départements où la présence du râle avait été renseignée dès le début du 20^{ème} siècle. Elles indiquent que le déclin était déjà entamé avant les années 1960 (voir figure 1, Dubois, 1989).

Carte n° 3. Distribution des effectifs départementaux de Râles des genêts dénombrés en 2009

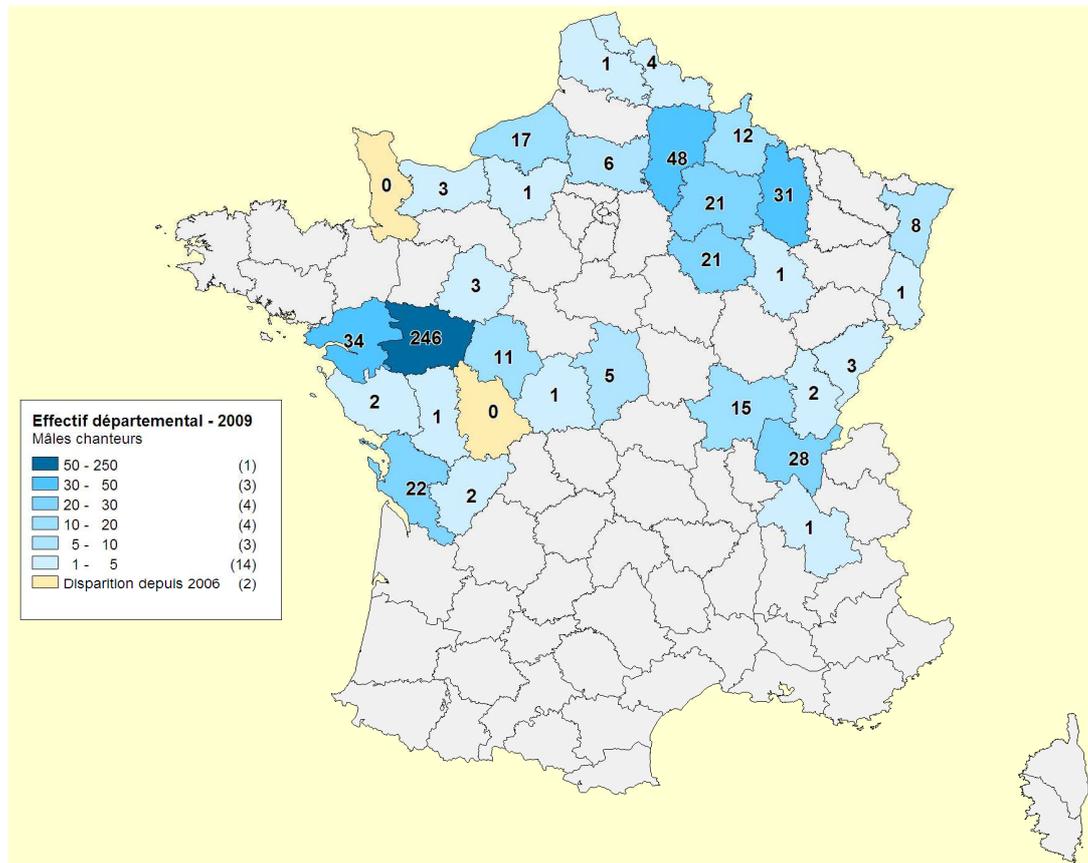
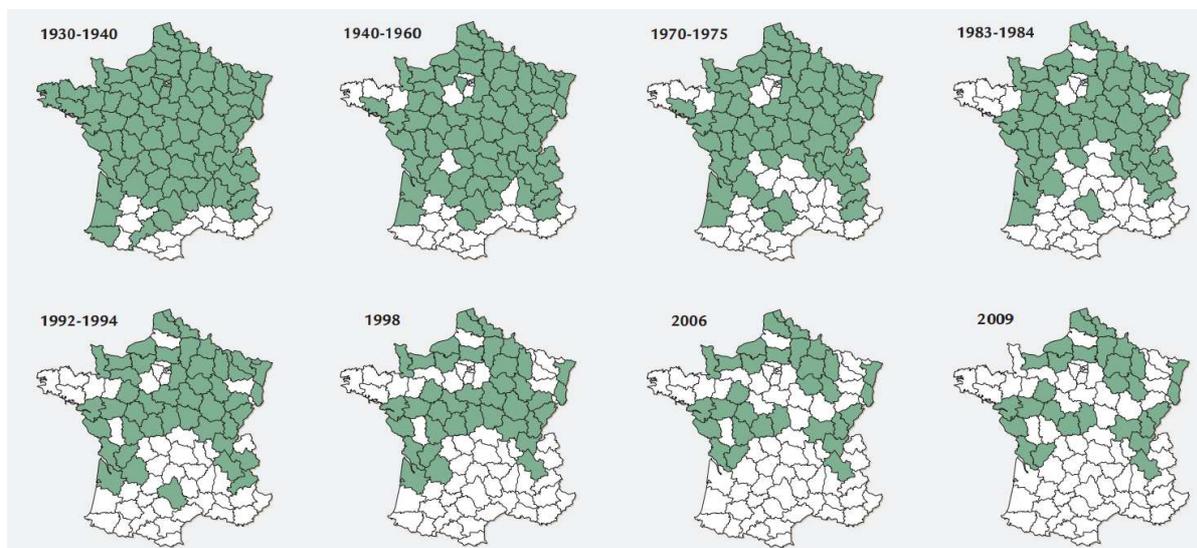


Figure n° 1. Régression de la distribution départementale de Râles des genêts chanteurs en France entre les années 1930-1940 et 2009 (source : Dubois, 1989 & Deceuninck, 2011).

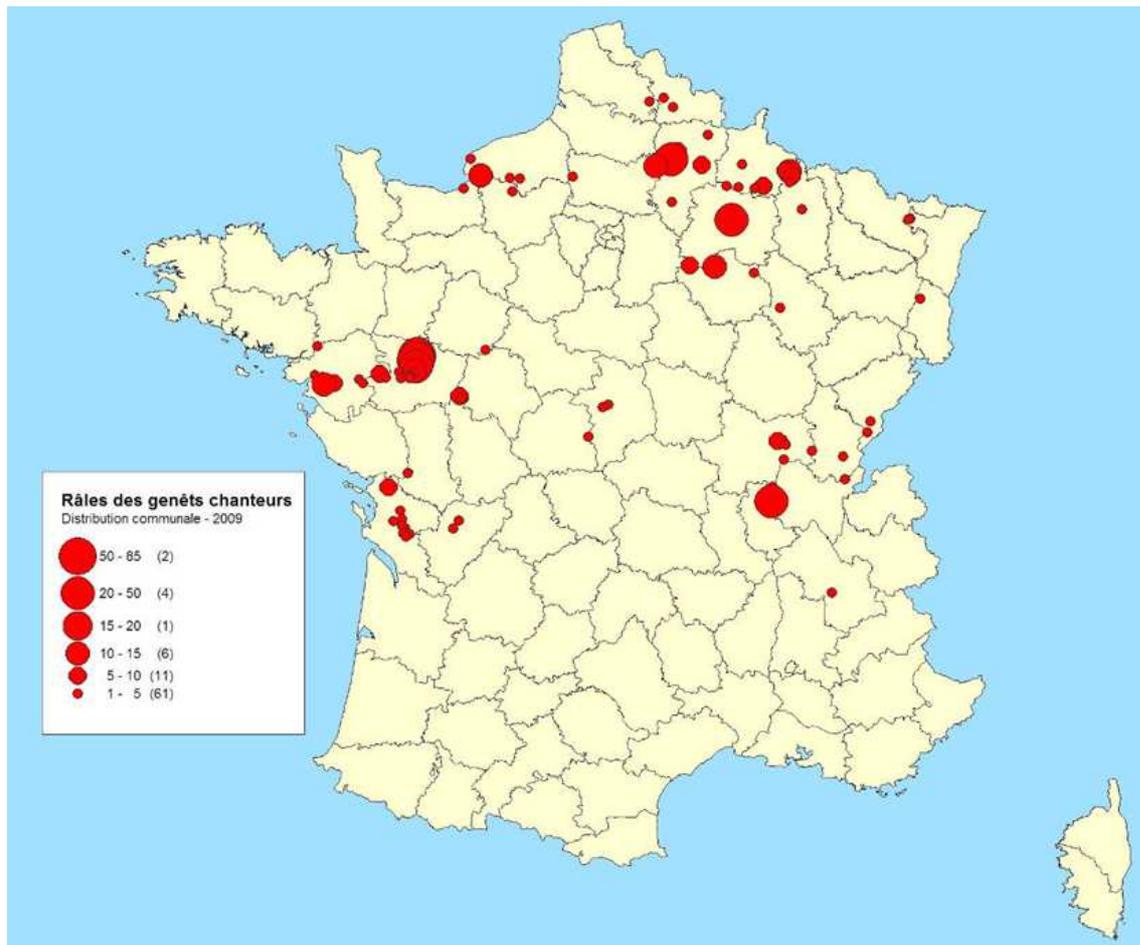


Distribution communale des mâles chanteurs dénombrés

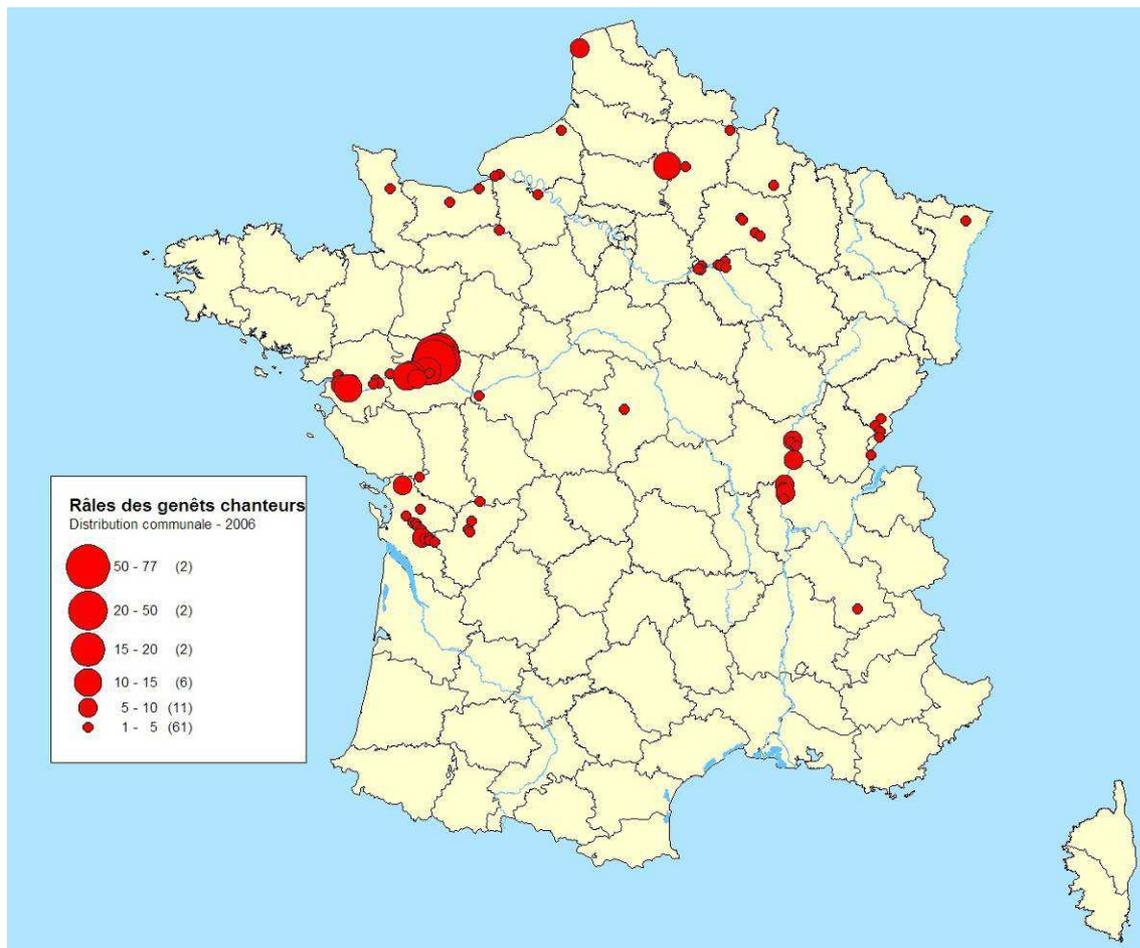
Une variation sensible de la répartition des mâles chanteurs est constatée entre les enquêtes de 2006 et 2009, comme l'illustrent les cartes n° 4 et 5 de la distribution communale des nombres de mâles chanteurs. Les sites du quadrant nord ont accueilli plus d'oiseaux, aux dépens des sites situés plus au sud où des déclin sensibles ont été rapportés.

C'est surtout une redistribution de l'espèce qui a été notée en 2009, spécialement dans le nord du pays, mais elle ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre de chanteurs et les effectifs moyens présents sur chacun des sites « traditionnels » ont diminué très sensiblement.

Carte n° 4. Distribution communale des mâles chanteurs en 2009



Carte n° 5. Distribution communale des mâles chanteurs en 2006

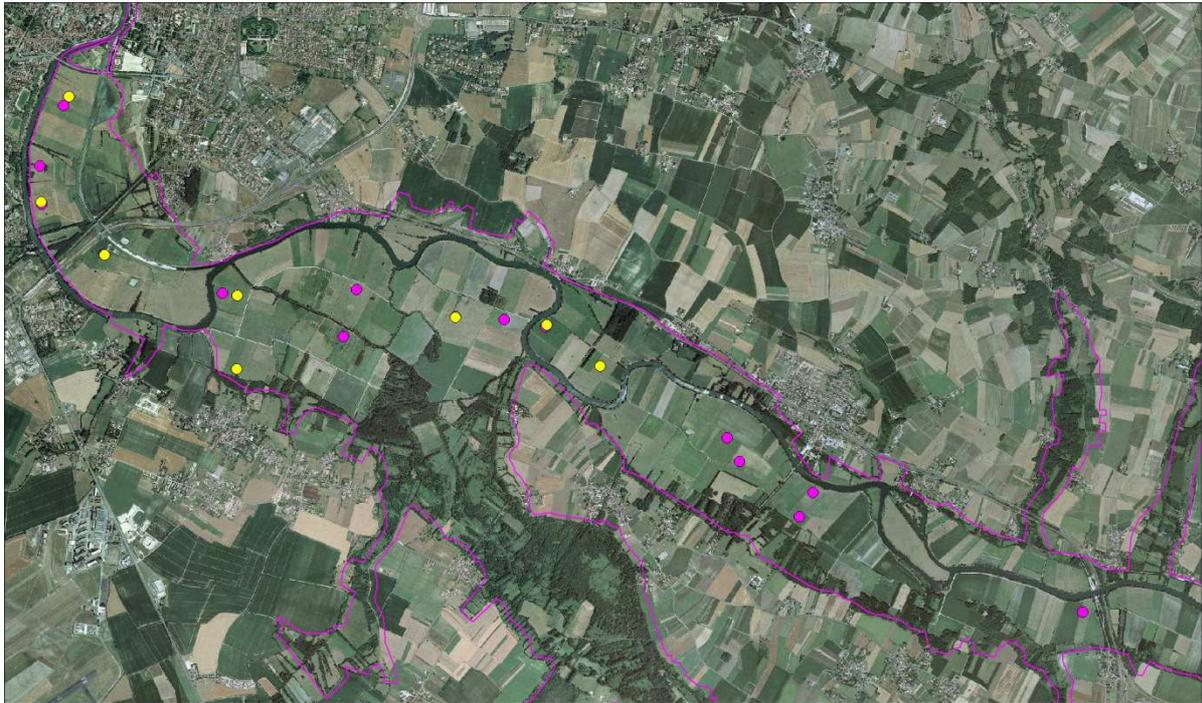


Distribution locale des mâles chanteurs dénombrés

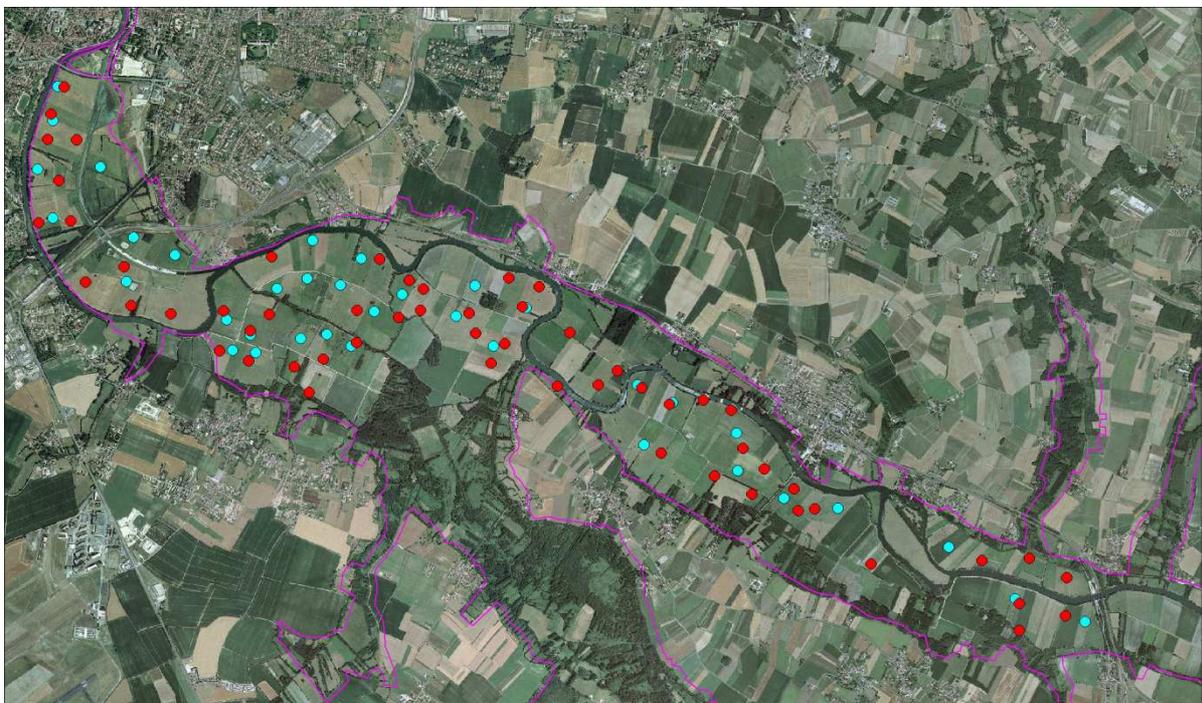
La distribution locale des mâles chanteurs recensés d'une année à l'autre évolue parfois très sensiblement. Cela est souvent dû aux variations locales des conditions d'hygrométrie. Une humidité trop faible ou trop élevée (inondations) ont tendance à décantonner les rôles. Ils s'installent dans les secteurs périphériques légèrement plus élevés lors des épisodes d'inondations. Lors des printemps plus secs, ils se cantonnent dans les fonds humides. Cette redistribution a été assez sensible entre les enquêtes de 2006 et 2009 en val de Charente (carte n° 6)

Malheureusement, ce que l'on constate dans les sites où la population décroît, c'est surtout une rétraction de la distribution, voire la disparition de certains secteurs et un maintien dans les seules zones les plus favorables. Cela a été notamment bien documenté en vallée de la Charente en Charente-Maritime. Depuis les années 2000, on y observe une désaffection des secteurs les plus secs, situés à l'est. Ils étaient occupés pendant les années 1990. Les chanteurs n'y sont plus présents chaque année (voir comparaison des cartes n° 6 et 7)

Carte n° 6. Distribution des mâles chanteurs entendus en val de Charente (secteur de Saintes aval) en 2006 (●) et 2009 (●).



Carte n° 7. Distribution des mâles chanteurs entendus en val de Charente (secteur de Saintes aval) en 1994 (●) et 1997 (●).



Situation entre 2010 et 2012

Les suivis réguliers menés sur les sites principaux désignés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) montrent qu'une contraction de l'aire de répartition nationale s'est produite depuis 2009.

Les ZPS concentrent maintenant plus de 80 % de la population nationale. On y a constaté un déclin d'environ 25 % en 2010, puis de 20 % en 2011 (Beslot & Deceuninck, 2011), mais une légère reprise d'environ 12 % en 2012 (Beslot & Deceuninck, 2012).

L'effectif total estimé en 2011 était de 295 à 320 mâles chanteurs, soit le nombre le plus faible observé depuis que des recensements de râles sont coordonnés en France ! En 2012, l'effectif avait progressé légèrement. Il était de 344 à 359 mâles chanteurs.

Bien que des fluctuations interannuelles parfois considérables du nombre de chanteurs sur plusieurs sites soient observées, c'est bien une disparition progressive de l'espèce qui est en cours au niveau national.

Neuf estimations relativement précises du nombre de râles chanteurs ont été avancées pour la France depuis la première enquête nationale de 1983-1984 (tableau n° 1). Elles se basent sur des dénombrements coordonnés au niveau national pour les périodes suivantes : 1983-1984 (Broyer, 1985) ; 1991-1992 (Broyer *et al.*, 1994), 1992-1997 (Deceuninck, 1999a), 1998 (Deceuninck & Broyer, 2000), 2006 (Noël & Deceuninck, 2007), 2009 (Deceuninck, 2010), 2010 (Beslot & Deceuninck, 2011), 2011 (Beslot & Deceuninck, 2012) et 2012 (Beslot & Deceuninck, sous presse).

Ces estimations font état d'un déclin au niveau national, autour de 80 % sur 29 ans !

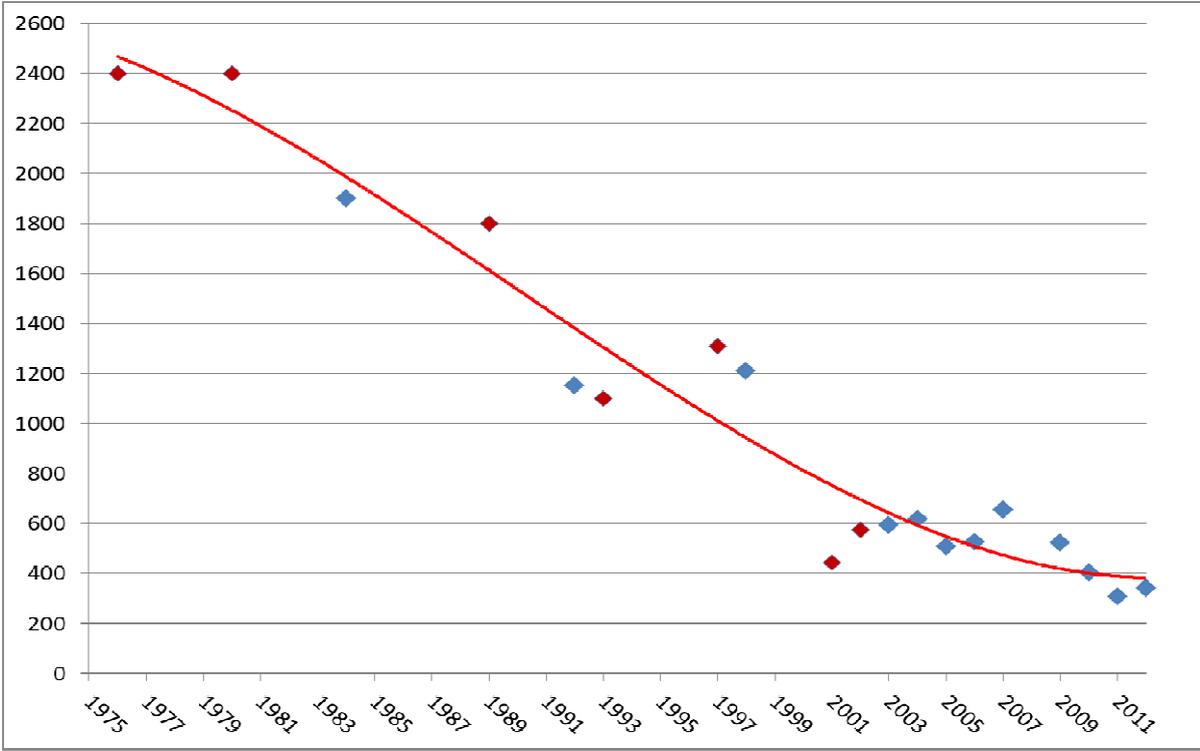
Tableau n° 1. Les neuf estimations des effectifs nationaux de mâles chanteurs de 1983 à 2012.

Années	1983-84	1991-92	1992-97	1998	2006	2009	2010	2011	2012
Totaux nationaux	1600-2200	1100-1200	1250-1370	1140-1300	490-560	500-550	380-425	295-320	344-359

Outre ces neuf estimations relativement précises, plusieurs chiffres ont été avancés pour évaluer le nombre de râles chanteurs, notamment dans le cadre des deux premiers atlas des oiseaux nicheurs (Yeatman, 1976 et Yeatman-Berthelot, & Jarry, 1994). Ces chiffres, associés aux données de comptages ont été utilisés pour illustrer le déclin de l'espèce depuis 1976 (graphique n° 1).

Graphique n° 1. Résultats des comptages et estimations des effectifs de mâles chanteurs de 1976 à 2012.

◆ : Effectifs dénombrés ◆ : effectifs estimés.



E) ÉTAT DE CONSERVATION DU RÔLE DES GENÊTS

1) Recensement des actions déjà conduites pour la conservation de l'espèce

a) Les programmes de conservation

En France, plusieurs programmes de conservation du Rôle des genêts ont bénéficié de financements européens :

- Programme ACNAT-LIFE "Sauvegarde des prairies alluviales des Basses Vallées Angevines" de 1991 à 1995 ;
- Programme européen LIFE Nature pour le Rôle des genêts "Programme d'actions pour la France de 1994 à 1996" ;
- Programme ACNAT-LIFE "Vallées Alluviales du Nord et de l'Est de la France" de 1993 à 1997
- Programme LIFE "Gestion des prairies inondables de la moyenne vallée de l'Oise" de 1997 à 2001 ;
- « Protection des sites de reproduction et réalisation d'actions novatrices et démonstratives favorables au Rôle des genêts » qui a démarré le 1^{er} septembre 2011 et se terminera le 31 décembre 2015. Ce nouveau programme devrait permettre de conforter les mesures testées dans les années 90 et d'accroître les connaissances scientifiques sur l'espèce. Un volet « concertation avec les agriculteurs » va être développé dans ce programme pour améliorer l'implication des agriculteurs dans la protection du Rôle des genêts.

Les habitats du Rôle des genêts ont, par ailleurs, mobilisé des crédits agro-environnementaux depuis les années 1990 car la protection de cette espèce est étroitement liée à la sauvegarde des prairies en vallées alluviales.

Le bilan technique du premier plan national de restauration (2005-2009) présente les actions conduites et leurs résultats pour la conservation du Rôle des genêts (tableau n°2).

Les actions de conservation en faveur de l'espèce, les connaissances et les résultats qui en ont découlé ont été répertoriés et synthétisés dans un rapport de synthèse paru en 2011 et coordonné par la LPO France (Deceuninck *et al.*, 2011).

Tableau n°2. Détail des actions planifiées dans le plan national de restauration 2005-2009

Actions du PNA 2005-2009	Moyens mis en place
I. Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Râle des genêts	<p>Mise en place de mesures agro-environnementales dans les zones de présence de Râle des genêts.</p> <p>Maintien de zones prairiales.</p> <p>Implication du monde agricole dans la conservation de l'espèce.</p>
II. Maintenir ou restaurer l'habitat du Râle des genêts dans un état de conservation favorable	<p>Mise en place du dispositif de non-retournement des prairies (efficace si incité par MAE).</p> <p>Poursuite de l'objectif d'au moins 20% de surfaces de MAE en contrats forts (fauche après le 15 juillet).</p>
III. Enrayer la perte d'habitat	<p>Exonération de la taxe foncière des surfaces non bâties en zones Natura 2000.</p>
IV. Protéger durablement les sites à Râle des genêts	<p>Désignation en ZPS de la quasi-totalité des sites principaux.</p> <p>Objectif atteint à près de 90 % : 86 % de la population nationale était concentrée dans 22 ZPS en 2009.</p> <p>Programmes d'acquisition réalisés dans 12 sites majeurs de nidification du râle totalisant plus de 1 000 hectares. (voir ci-dessous).</p>
V. Améliorer les techniques de gestion	<p>Gestion des jachères situées en plaine alluviale par le développement d'un contrat « jachère râles » à broyage tardif (>15 août).</p> <p>Développement des bandes refuge : implantation de bandes de 20 mètres de large, broyées ou fauchées après le 15/08.</p> <p>Réduction de la mortalité directe en diminuant la vitesse de fauche lors des 15 derniers mètres (max. 6 Km/h).</p> <p>Mise en place de bandes refuge « test ».</p> <p>Implication des acteurs locaux dans le suivi de fauche.</p>
VI. Impliquer les acteurs locaux	<p>Sensibilisation des acteurs locaux : majoritairement destinée aux agriculteurs et aux collectivités.</p> <p>Mise en place d'un réseau d'acteurs.</p> <p>Gestion plus globale de l'avifaune prairiale.</p> <p>Animations du grand public et des scolaires : régulières et annuelles.</p> <p>Réalisation de supports de communication : plaquettes, exposition, page sur site Internet, film...</p>
VII. Mieux connaître pour mieux gérer	<p>Bilan et évaluation des MAE conduites en Pays de la Loire en 2011.</p> <p>Meilleure connaissance sur la répartition et l'évolution des populations de Râle des genêts.</p> <p>Meilleure diffusion des informations : publications, contribution au plan d'actions international.</p>

b) Communication et sensibilisation

Au cours des cinq années du premier plan, un certain nombre de documents d'information ont été réalisés et distribués auprès des exploitants, des élus locaux, des gestionnaires de sites ou encore auprès du grand public : lettres d'information, panneaux d'exposition, plaquettes ou guides techniques sur la fauche sympa..., ainsi qu'un film réalisé dans les Basses Vallées Angevines.

À cette communication écrite sont venues s'ajouter des actions de sensibilisation de terrain :

- Sorties de découvertes sur la thématique du Rôle des genêts avec les agriculteurs et les élus locaux (Région Centre, Champagne-Ardenne, Pays-de-la-Loire,...)
- Sensibilisation sur les dates de fauche et les contrats MAE sur l'ensemble des sites concernés par le premier plan (action régulière dans le cadre de l'animation MAE)
- Soirées d'écoute ou sorties découvertes grand public et scolaires
- Conférences et débats divers

Quelques actions ont été marquantes, comme la « Nuit du Rôle des genêts » en Loire-Atlantique (2006, 2007) et l'organisation par le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne (CENB) en novembre 2010 d'une journée interrégionale d'échange autour de la problématique Rôle des genêts.

c) Études scientifiques

- Les comptages annuels
Le suivi annuel du nombre de mâles chanteurs est réalisé sur la plupart des ZPS qui hébergent l'espèce et quelques sites non désignés. Les prospections sont en général assurées par des bénévoles ou des stagiaires encadrés par des salariés des différentes structures. La mobilisation des bénévoles peut varier selon les années et l'effort de prospection peut s'en trouver modifié sur certains secteurs. De plus, les observateurs privilégient les zones d'accueil connues du râle et certaines zones abandonnées par l'espèce ne sont plus suivies. Par ailleurs, les conditions météorologiques peuvent affecter les recensements. L'ensemble de ces paramètres explique le côté aléatoire de certains suivis.

- Le baguage et le suivi télémétrique
La conduite d'un programme personnel validé par le CRBPO a permis d'obtenir des données sur près de 10 ans (1995 à 2007) dans les Basses Vallées Angevines. D'autres sites français se sont joints à ce programme : vallée de la Marne de 2003 à 2006, estuaire de la Loire de 2004 à 2006, val de Vienne 2004 à 2006, marais poitevin et vallée de la Charente de 2004 à 2006. Ce programme qui a porté sur le baguage de près de 1000 Râles des genêts a essentiellement mis en évidence une faible espérance de vie des individus (3-4 ans).

Un nouveau programme de baguage est relancé en 2012 dans le cadre du programme LIFE en lien avec l'Université d'Angers et la LPO Anjou (Basses Vallées Angevines) ainsi que le CEN Picardie (Moyenne vallée de l'Oise). Il porte sur le baguage et la pose d'émetteurs sur les adultes et les

poussins afin de parfaire la connaissance de la biologie de l'espèce, spécialement la distribution spatiale au sein des sites de reproduction pour mettre en place des mesures de conservation.

- Les analyses génétiques

Le GECCO -Groupe Étude et Conservation des Vertébrés (Université d'Angers) développe un projet qui vise à estimer la structure génétique des populations à l'échelle de l'aire de distribution et la relation entre taille de population et la diversité génétique, ainsi que la prédisposition aux parasites. A l'échelle régionale, ce projet cherche à évaluer la « santé » des populations ligériennes et nationales. Cela permet d'estimer les relations qui peuvent exister entre taille de population, consanguinité et prévalence parasitaire. Ces approches complémentaires ont pour objectif d'évaluer les risques associés à la réduction des habitats de cette espèce.

d) Les acquisitions et les mesures de gestion :

Des programmes d'acquisition ont été réalisés ou sont en cours dans 13 sites majeurs de nidification du râle. Ils totalisent, aujourd'hui, plus de 1 100 hectares. Les objectifs essentiels de conservation poursuivis sur les espaces acquis sont la protection de l'habitat de l'espèce et l'application d'un retard d'exploitation.

Dans le cadre de Natura 2000, un certain nombre d'initiatives locales ont été entreprises pour remettre en état des prairies, principalement sur des parcelles qui étaient cultivées ou en peupleraies en cours de reconversion vers la prairie (Région Centre, Pays de la Loire).

Détail des acquisitions réalisées par région :

En Bourgogne : Acquisition de 78 ha en 1994 et 20 ha en 1999 au titre des mesures compensatoires à l'A39.

En région Centre : Acquisition de parcelles de prairies par le CREN : 3,2 ha en 2005, 2,9 ha en 2006 et 5,03 ha en 2008.

En Franche-Comté : Acquisitions menées dans le secteur des prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, en Haute-Saône).

Lancement d'un programme de maîtrise foncière sur les zones humides du site Natura 2000 du bassin du Drugeon.

En Pays-de-la-Loire* : 406 ha acquis depuis 1993 par la LPO France dans les Basses Vallées Angevines.

En Picardie* : Acquisition de parcelles en moyenne vallée de l'Oise par les communes au moyen d'aides publiques (et bail emphytéotique du conservatoire) : 40 hectares de prairies sur 50 hectares en tout en 2007 et 3,88 hectares en 2008. Ce programme existe depuis 1995, consistant en acquisition et / ou gestion par bail emphytéotique de 437 ha, dont 375 ha de prairies au total.

*Le programme LIFE + Nature Rôle des genêts (2011-2015) comprend un volet acquisition foncière en Basses Vallées Angevines et en moyenne vallée de l'Oise ce qui devrait permettre d'étendre la maîtrise foncière sur ces sites.

Détail des mesures de gestion concernant des sites de présence de Rôle des genêts nicheur

Des opérations de mises en gestion contractualisée des prairies alluviales, à l'initiative des CREN, des associations de protection de la nature et de l'ONCFS sont de plus en plus fréquentes. Ces mesures sont le plus souvent couplées à des MAE, ainsi qu'à des contrats Natura 2000 dans les secteurs non agricoles, le plus souvent des secteurs abandonnés.

En Pays-de-la-Loire : Contractualisation d'une vingtaine d'hectares sous contrat "rôle" (CAD et MAE) sur la période 2004 – 2008 en Marais Poitevin vendéen, dans un secteur de présence irrégulière du rôle.

En Bourgogne : gestion des prairies d'Ouroux (en Saône-et-Loire) (CMD et broyage de bandes refuge et cariçaies en contrat N2000) ; gestion des prairies d'Huilly (CMD puis aide au montage MAE et broyage de bandes refuge et mise en contrats N2000 de cariçaies).

En région Centre : total des superficies contractualisées par les agriculteurs : 98,78 ha.

En Champagne-Ardenne : location de prairies en vallée de la Marne (24 ha) en 2005 et 2006.

La gestion des jachères situées en plaine alluviale par le développement d'un contrat "jachère rôles" à broyage tardif (> 15 août) en Champagne-Ardenne,

Le développement de bandes refuge avec l'implantation de bandes de 20 m de large, broyées ou fauchées après le 15 août,

La réduction de la mortalité directe en diminuant la vitesse de fauche lors des 15 derniers mètres (maximum 4km/h),

La généralisation de la fauche débutant par le centre dans les contrats sur la plupart des sites.

En Franche-Comté : gestion globale des zones humides du bassin du Dugeon dans le cadre du site Natura 2000, depuis 1997, soit environ 1 100 ha de zones humides en maîtrise foncière.

Les prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt en Haute-Saône) font l'objet d'un plan de gestion.

En Haute-Normandie : 8 500 ha sont protégés, dont 4 000 ha de milieux terrestres pour la RN de l'Estuaire de la Seine, avec mise en place de MAE.

De plus, environ 200 ha de prairies humides sont propriétés du PNR des boucles de la Seine normande dont 50 % en RNN du Marais Vernier et 115 ha de prairies humides sont gérées par une collectivité.

En Pays-de-la-Loire : près de 410 ha, propriétés de la LPO dans les Basses Vallées Angevines sont loués aux agriculteurs locaux par convention ou bail. Des MAE y sont en place sans discontinuité depuis 1993.

En vallée de la Loire de Montsoreau à l'estuaire, des MAE sont appliquées depuis 1994.

En Picardie : en 2008, le CEN Picardie était propriétaire ou emphytéote de 430 hectares en moyenne vallée de l'Oise dont la gestion est confiée à des agriculteurs par convention ou bail.

En Poitou-Charentes : le CEN Poitou-Charentes (antenne Charente) gère plusieurs sites à enjeu rôle sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

Actions de gestion/réhabilitation des prairies

En Bourgogne : Une convention de mise à disposition d'herbe sur pied, prévoyant un retard des fauches au 15 juillet, est mise en place depuis 1994 sur 78 ha et sur 98 ha à partir de 1999. Aucune rémunération n'est prévue pour ces mesures de gestion favorables au rôle.

Un conventionnement entre le CREN et la commune d'Ouroux porte sur 6 ha.

En Champagne-Ardenne : Des contrats MAE en vallée de l'Aisne ont été mis en place en 2008. Ils prévoient des fauches tardives au 1^{er} juillet.

En vallée de la Voire, 7 contrats portant sur 32,66 ha prévoient la fauche tardive.

En Franche-Comté : Les prairies de Colombey (Fleurey-lès-Faverney et Amoncourt, en haute-Saône) sont soumises à un bail SAFER et CMD avec les agriculteurs qui prévoit un retard de fauche au 15 juillet.

Dans le bassin du Drugeon, une convention entre les agriculteurs concernés par la présence du Rôle des genêts dans leurs parcelles et la Communauté de communes de Frasné-Drugeon prévoit un retard de fauches après le 31 juillet depuis 2007.

En Basse-Normandie : Un plan de gestion est mis en place sur 3 ha de prairies humides.

En Haute-Normandie : Un contrat volontaire prévoyant une fauche tardive et des MAE ont été lancés en 2008 en Seine-Maritime.

Dans la basse vallée de la Seine, une opération de financement de fauche tardive et de maintien du couvert herbacé de zones refuge sur les parcelles concernées est prévue par conventionnement avec les exploitants. Elle a débouché sur une contractualisation avec trois agriculteurs pour une surface de 22 hectares qui concernait 4 râles chanteurs.

Concernant le PNR des boucles de la Seine normande, ce sont environ 5500 ha placés en contrats agro-environnementaux.

En Pays-de-la-Loire : Sur les 410 ha, propriétés de la LPO dans les Basses Vallées Angevine, des bandes non fauchées ont été mises en place pour créer des zones refuge. Des tests sont encore en cours pour évaluer leur pertinence.

En Picardie : Dans la moyenne vallée de l'Oise, l'ensemble des prairies faisant l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage est en convention avec les agriculteurs locaux. Des opérations de reconversion de peupleraies en prairies sont menées dans le cadre de contrats Natura 2000 sur 2,3 ha.

Le CENP est intervenu en gestion sur plus de 400 ha de 2005 à 2008.

En Rhône-Alpes - (Isère) : la fauche centrifuge sur 3 ha et le maintien de bandes refuge (sans utilisation avant le 1^{er} septembre) sur 1 ha sont mis en place en plaine de Grisail. Dans ce même site, un retard de fauche au 15 juillet en plus d'une fauche centrifuge est appliqué sur 16 ha et des bandes refuge y sont maintenues sur 4 ha en 2008.

Mise en œuvre des mesures agro-environnementales

Dans les vallées alluviales, des MAE appliquées à la protection des prairies naturelles se sont généralisées. Comme nous l'avons mis en évidence dans l'évaluation biologique, les MAE n'ont pas permis l'arrêt du déclin de l'espèce, mais l'ont ralenti, notamment dans les BVA. Il s'agit pourtant de la mesure phare sur laquelle repose l'essentiel de la conservation de l'habitat prévue dans le plan d'actions.

Les données « MAE » exploitées dans ces lignes font état d'une mise en place du dispositif dans la plupart des vallées alluviales, mais avec des taux de contractualisation très disparates selon les régions et les sites (tableau n° 3, carte n° 8).

La majorité des contrats souscrits concernent les mesures les moins contraignantes, à savoir le maintien de prairies naturelles. Malheureusement, ces contrats de niveau faible ne tiennent pas suffisamment compte de la biologie du râle, notamment de la chronologie de sa reproduction. Leur bénéfice a été démontré pour plusieurs espèces prairiales à reproduction plus précoce que le râle (Courlis cendré notamment), mais les retards de fauches que les MAE entraînent sur 25% des surfaces de prairies du val de Saône ne permettent pas d'y enrayer le déclin du Râle des genêts (Broyer et al. 2013).

Pour rappel, le plan d'actions préconisait une couverture par des contrats forts : sur au moins 20 % de l'ensemble des sites où l'espèce est présente, et comportant des mesures de gestion appropriées à la conservation du râle et de l'avifaune prairiale, avec fauches après le 15 juillet. Ces contrats ne couvrent qu'une faible proportion des habitats favorables des sites pour lesquels les informations chiffrées sont remontées. Cela ne représente au total que quelques pourcents, même si en moyenne une partie importante de la population a été concernée par les MAE dans leur ensemble durant la durée du premier plan d'actions (voir carte n° 8).

La principale conclusion du bilan du premier plan national d'actions était que les cahiers des charges MAE devaient être plus stricts sur les impératifs de vitesse de fauche réduite et de fauche sympa (Deceuninck *et al.*, 2011).

Par ailleurs, l'intérêt du suivi de fauche a été démontré. Outre l'apport de données sur les effectifs de Râle des genêts, il a permis la sensibilisation d'un grand nombre d'agriculteurs, notamment sur la nécessité d'employer des engins agricoles de taille raisonnable et de réduire la vitesse de fauche, deux paramètres qui ne sont pas réglementés actuellement.

Carte n° 8. Répartition départementale de la mise en place des MAE et couverture de la population nicheuse de Râles des genêts. En rouge sont indiqués les départements où le râle est présent, mais dont les sites de présence n'ont pas bénéficié de MAE en mesures spécifiques « Râle des genêts » en 2009, dernière années du premier plan national d'actions. En blanc figurent les départements sans râle ou pour lesquelles les données MAE n'ont pas été communiquées.

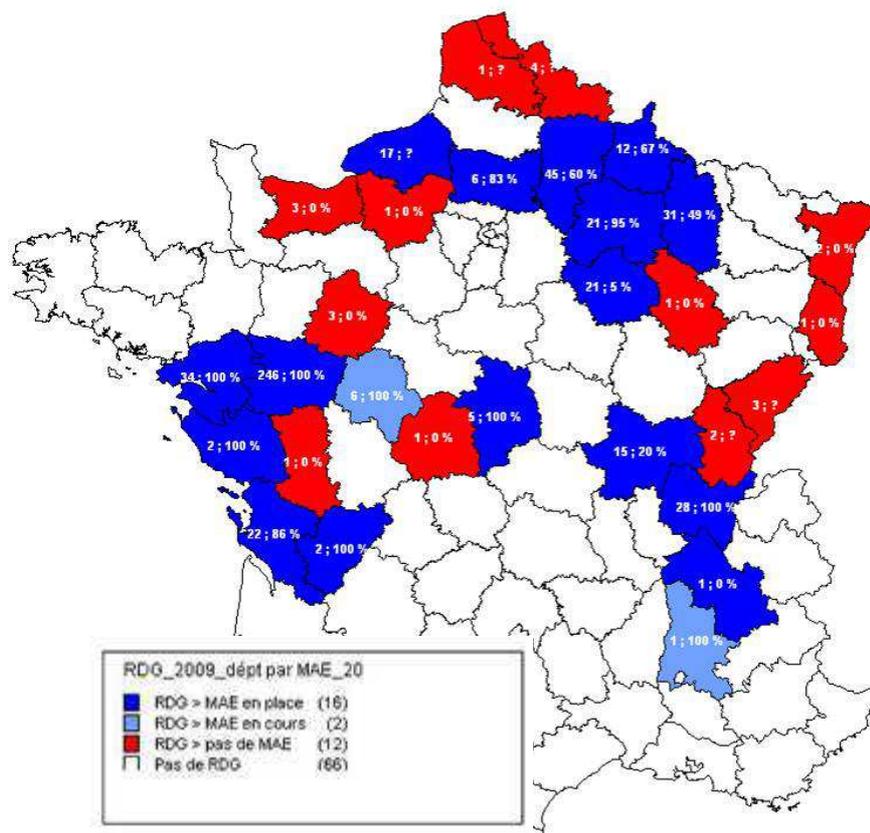


Tableau n° 3. Inventaire des différents dispositifs MAE appliqués aux sites de présence du Rôle des genêts selon les régions durant la période de 2007 à 2010.

ANNÉE	MAET 2007	MAET 2008	MAET 2009	MAET 2010
Bourgogne				
MAET – Natura 2000, territoire « Saône/Grosne/Seille »				
Surface éligible (ha)		?	?	
Surface sous contrat (ha)		376,32	87,54	
Nombre de contrat		?	?	
Montant pour 5 ans (euros)		135 666	46 045	
MAET – Natura 2000, territoire « Basse Vallée du Doubs »				
Surface éligible (ha)		?	?	
Surface sous contrat (ha)		6,34	4,99	
Nombre de contrat		?	?	
Montant pour 5 ans (euros)		2 555,02	2 090,81	
Lorraine				
MAET – Natura 2000 de la Vallée de la Meuse du secteur de Stenay				
Surface éligible (ha)	?	?		?
Surface sous contrat (ha)	94,93	87,54		91,19
Nombre de contrat	10	10		15
Montant pour 5 ans (euros)	192 354	183 766		189 112
Pays de la Loire				
MAET – Marais poitevin (données concernant juste le « périmètre à rôle » : 1 mesure)				
Surface éligible (ha)	400 ha	400 ha	400 ha	400
Surface sous contrat (ha)	0	12,85	85,65	9.2
Nombre de contrat	0	?		
Montant pour 5 ans (euros)	0	16 384		
MAET – BVA (opérateur Angers Loire Métropole)				
Surface éligible (ha)	6250			
Surface sous contrat (ha)	248	282	2636	539
Nombre de contrat	16	22	131	38
Répartition des niveaux de contrat	C1 : 74 %	C1 : 77 %	C1 : 59 %	C1 : 63 %
	C2 : 23 %	C2 : 18 %	C2 : 22 %	C2 : 31 %
	C3 : 3 %	C3 : 5 %	C3 : 18 %	C3 : 6 %
Montant pour 5 ans (euros)	265 000	201 000	3 040 000	604 000
MAET – Loire aval (opérateur Conservatoire régional des rives de la Loire)				
Surface éligible (ha)	10 000 (superficie du « sous-périmètre rôle » : 2 587 ha)			
Surface sous contrat (ha)	1504	845	413,3	925
Nombre de contrat				48
Répartition des niveau de contrats	PH1 : 54,4 %	PH1 : 51,6 %	PH1 : 59,5 %	PH1 : 52,6 %
	PH2 : 9,7 %	PH2 : 25,5 %	PH2 : 17,8 %	PH2 : 8,2 %

	RA1 : 25,8 %	RA1 : 16,8 %	RA1 : 18,3 %	RA1 : 35,1 %
	RA2 : 10,1 %	RA2 : 6,1 %	RA2 : 4,4 %	RA2 : 4,1 %
Montant pour 5 ans (euros)	1 181 483	833 434	382 879	822 501
MAET- Estuaire de la Loire				
Surface éligible (ha)	?	?	?	
Surface sous contrat (ha)	650	1327	1207	
Nombre de contrat	?	?	?	
Montant pour 5 ans (euros)	581 500	1 191 352	1 174 894	
Bilan MAET 2007-2009 : 3184 Ha contractualisés dont moins de 12% en contrat rôle				
Rhône-Alpes				
MAET –Val de Saône				
Surface éligible (ha)		?	?	
Surface sous contrat (ha)		75,86	62,63	
Nombre de contrat		5	5	
Montant pour 5 ans (euros)		128 734	105 604	
Champagne-Ardenne				
MAET – Vallée de la Voire (10)				
Surface éligible (ha)	?	?	?	
Surface sous contrat (ha)	63,93	23,35	32,72	
Nombre de contrat	8	3	4	
Montant pour 5 ans (euros)				
MAET – Vallée de l’Aisne (n° 53) : contrats fauche				
Surface éligible (ha)		?	?	
Surface sous contrat (ha)		269,04	261,87	
Nombre de contrat		26	32	
Répartition des contrats niveau de contrats		HF1 : 87,9 %	HF1 : 89,8 %	
		HF2 : 12,1 %	HF2 : 10,2 %	
Montant pour 5 ans (euros)		197 956,3	187 566	
MAET – Aisne aval de Château Porcien (n° 208) : contrats fauche				
Surface éligible (ha)			?	
Surface sous contrat (ha)			49,45	
Nombre de contrat			7	
Répartition des contrats niveau de contrats			HF1 : 48,1	
			HF2 : 51,9	
Montant pour 5 ans (euros)			55 942	
MAET – Confluence des vallées de l’Aisne et de l’Aire (n° 209) : contrats fauche				
Surface éligible (ha)			?	
Surface sous contrat (ha)			159,28	
Nombre de contrat			17	
Répartition des contrats niveau de contrats			HF1 : 83,9	
			HF2 : 16,1	
Montant pour 5 ans (euros)			123 429	

MAET – Vallée de l’Aisne à Mouron (n° 210) : contrats fauche				
Surface éligible (ha)			?	
Surface sous contrat (ha)			95,49	
Nombre de contrat			7	
Répartition des contrats niveau de contrats			HF1 : 93,9	
			HF2 : 6,1	
Montant pour 5 ans (euros)			64 517	
MAET – Vallée de l’Aube				
Année	2010	2011	2012	total
Surface éligible (ha)	1625	1625	1625	1625
Surface sous contrat (ha)	159.22	25.75	17.78	203.29
Nombre de contrat	16	3	2	21
Surfaces remises en herbe (ha)	57.24	22.7	8.87	88.81
MAET – Vallée de la Seine				
Surface éligible (ha)	1125	1125	1125	1125
Surface sous contrat (ha)	69,71	117,2	40,89	227,8
Nombre de contrat	5	3	1	9
Surfaces remises en herbe (ha)	14,58	43,7	9,2	67,48
Picardie				
MAET - Moyenne Vallée de l’Oise (02 et 60)				
Année	2007	2008	2009	2010
Surface éligible (ha)				
Surface sous contrat (ha)	359, 56	16,49	55,69	912
Nombre de contrat	18	1	4	34
Répartition des niveau de contrats	CU1/2 : 79,5 %	CU1/2 : 86,6 %	CU1/2 : 64 %	CU1/2 : 55 %
	RA1 : 21,7 %	RA1 : 0 %	RA1 : 9,7 %	RA1 : 25 %
	RA2 : 0,8 %	RA2 : 13,4 %	RA2 : 26,3 %	RA2 : 20 %
Montant pour 5 ans (euros)	441 240	45 795	70 175	1 178 347
Centre				
MAET - Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre (37)				
Surface éligible (ha)	2865 ha en zone agricole (site N2000 = 5671 ha)			
Surface sous contrat (ha)	1486,29	609,04	232,86	277,86
Nombre de contrat	?	?	?	?
Répartition des niveau de contrats	HE1: 98,1 %	HE1 : 93,5 %	H10 : 81,3 %	HE1 : 69,5 %
	HE2 : 1,9 %	HE2 : 6,5 %	HE3 : 7,4 %	HE3 : 21,9 %
			HE4 : 1,8 %	HE4 : 0,8%
			HE6 : 9,5 %	HE6 : 0,6 %
Montant pour 5 ans (euros)				GC : 7,2 %
Montant pour 5 ans (euros)	1 720 575,45	731 841	70 175	1 545 150,1
Bilan 2007-2010 : 2605,29 ha contractualisés dont seulement 7,5% en contrat rôle				

2) Évaluation des coûts des actions de conservation

Le coût des actions de protection du râle a été évalué dans le bilan technique du premier plan national de restauration (Deceuninck *et al.*, 2011). Cependant, cette évaluation n'a été que partielle, car le coût de certaines actions n'a pu être estimé, faute notamment d'indicateurs financiers établis en amont. Aussi, la part des actions réalisées par les bénévoles n'est pas facilement quantifiable.

Au niveau national

Les budgets consacrés à la coordination nationale du plan d'actions ont essentiellement servi à améliorer la connaissance de l'espèce au travers des enquêtes et suivis des populations, à produire des supports de communication : lettres d'info, site Internet dédié au râle, ainsi qu'à animer annuellement le réseau.

Le tableau n° 4 ventile ces budgets selon les cinq années de mise en œuvre du plan d'actions, ainsi que 2010, année de réalisation du bilan.

Le montant total consacré aux actions nationales développées dans le cadre de la coordination du premier plan d'actions s'élève à 105 000 €.

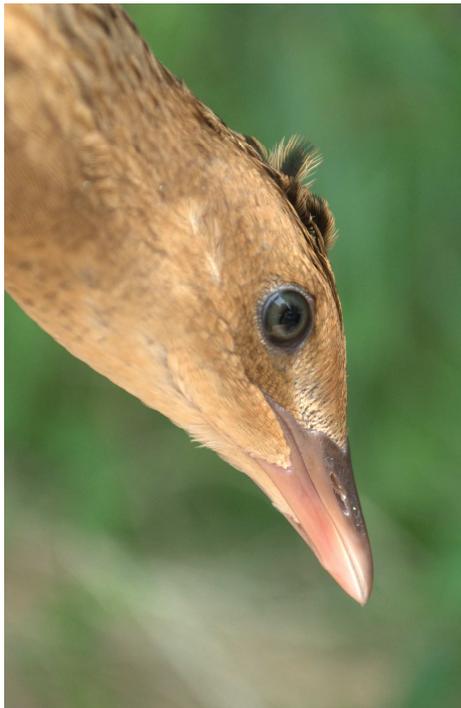


Tableau n° 4. Budgets annuels consacrés à la coordination nationale du plan d’actions 2005-2009
(source : Deceuninck *et al.*, 2011).

Actions	Année	Bénéficiaire	Financeurs	Budget
<u>Coordination du plan d’actions</u> - Préparation et animation des réunions, production de comptes rendus, collecte, analyse et synthèse des données, diffusion des informations nationales...	2005	LPO	MEDDE	2 000 €
<u>Lancement & coordination de l’enquête 2006</u> (Contacts, dynamisation du réseau, collecte des données)	2006	LPO	MEDDE	5 000 €
<u>Analyses et diffusion de l’enquête 2006</u> - Analyse, rédaction, production et diffusion d’une synthèse	2007	LPO	MEDDE	2 000 €
<u>Coordination du Plan d’actions :</u> <u>Préparation et animation des réunions, production de comptes rendus, collecte, analyse et synthèse des données, diffusion des informations nationales...</u> - Lettre d’info n° 1 (Rédaction, relecture, édition, validation, impression et diffusion) - Création d’un site Internet dédié au plan (Agencement du site, recherche de données à diffuser, rédaction, relecture, édition, validation des éléments à mettre en ligne)	2008	LPO	MEDDE	13 000 €
<u>Lancement & coordination de l’enquête 2009</u> - Lettre d’info n° 2 - Mise à jour du site Internet dédié au plan	2009	LPO	DREAL PL	22 000 €
<u>Bilan à mi-parcours du Plan d’actions</u>	2009	LPO-Anjou	DREAL PL	20 000 €
<u>Bilan final du Plan d’actions</u>	2010	LPO-Anjou	DREAL PL	20 000 €
<u>Bilan du Plan d’actions</u> - Lettre d’info n° 3 - Mise à jour du site Internet dédié au plan	2010	LPO	DREAL PL	21 000 €
Total : 105 000€				

Au niveau régional

Les données relatives aux montants consacrés aux multiples actions développées dans chaque région ont été collectées au moyen d’une enquête menée en 2009 auprès des structures concernées par la gestion de l’habitat du Rôle des genêts (Mourgau, 2009). Les résultats de cette enquête identifient les montants engagés, les financeurs impliqués, ainsi que les actions réalisées de manière bénévole, par les adhérents des associations notamment (voir tableau n° 5).

Dans la mesure où quelques incertitudes persistent à propos de montants alloués (les structures interrogées n’ont pas toujours accès à ces informations), le bilan financier exposé ci-dessous n’est pas exhaustif. Il n’en demeure pas moins très instructif quant à l’intérêt suscité par la protection du rôle et la gestion de son habitat dans la plupart des sites concernés. Il donne aussi une idée des thèmes les plus développés et synthétise l’essentiel des actions régionales effectuées sur des budgets qui relèvent pour la plupart de la gestion d’habitat et la connaissance.

Tableau n° 5. Budgets consacrés aux objectifs du plan d’actions déclinés au niveau local et régional (source : Mourgaud, 2009).

Sites	Actions	Période	Responsable	Financeurs	Estimation budgétaire
Ried de la Zorn et Ried de Colmar	Dénombrement des chanteurs	Annuel	LPO Alsace	Bénévolat	-
	Sensibilisation de 2 agriculteurs				
	Actions menées : - retard de fauche au 15/07 sur les parcelles de prés où des chanteurs de râles ont été localisés - fauche centrifuge				
Vallée de la Saône	Comptages Flash ONCFS	Depuis 2003 en 71 et 2005 en 21	ONCFS	DREAL	
	Inventaire des sites potentiels dans le bassin de la Saône	2005	CEN Bourgogne	DREAL	4 761 €
	Travaux d’inventaires dans cadre ZPS	2006	CEN Bourgogne	DREAL	6 906 €
	Expertise impact A406 à Varennes-les-Mâcon	2006	CEN Bourgogne	DREAL	3100 €
	Programme d’actions triennal pour le Rôle des genêts (comptages, sensibilisation, suivi des fauches, assistance aux MAE)	2006 à 2008	ONCFS ; CEN Bourgogne, AOMSL, LPO Côte d’Or	ONCFS et Syndicat mixte Saône et Doubs	11 317€ /2006 ;
	Plaquette ONCFS (10 000ex)	2007			16 840€ /2007
	Guide technique (1500 ex)	2008			11 660 € /2008
	Gestion des prairies d’Ouroux (CMD et broyage de bandes refuge et cariçaies en contrat N2000)	Depuis 1994			
	Gestion des prairies d’Hully (CMD puis aide au montage MATER et broyage de bandes refuge et cariçaies en contrat N2000) Accompagnement auprès des agris et de la gestion par broyage de parcelles après le 15 août sur 2 sites.	Depuis 2001			1630 € Environ 10.000 €/an
Prairies du Fouzon	Acquisition de parcelles de prairies (11 ha) entre 2005 et 2008	2005-2008	CEN Centre	DREAL, AELB, CR DREAL centre, Conseil Régional, Agence de l’Eau Loire Bretagne	25 576€
	Diverses actions de restauration et de remise en état de prairies				44 288€
	Conventions Pluriannuelles d’Exploitation Agricole pour une superficie de 98 ha77				
	Suivi de la reproduction du Rôle des genêts	2006			Suivi réalisé par des bénévoles
Basses vallées de la Vienne et de l’Indre	Recensement, sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques. Participation à l’élaboration du DOCOB Natura 2000 des basses vallées de la Vienne et de l’Indre	Annuel	LPO Touraine		
	Recensement, sensibilisation animations, exposition, fiches, calendrier des fenaisons, cartographie de l’occupation du sol	1995-2008	CPIE Val de Vienne	DREAL	3 900 € en 2008
	Participation à l’élaboration du DOCOB Natura 2000 des basses				

	vallées de la Vienne et de l'Indre, rencontre des agriculteurs pour sensibilisation à l'espèce, aux MAE...				
Vallée de l'Yèvre et de l'Indre	Suivis	2001-2008	CPNR Centre		Suivi réalisé par des bénévoles
Vallée de la Marne	Recensement, sensibilisation, suivi des fauches	2005-2006	LPO CA	CR, AESM, Nature & découvertes	1 500€ ; 1 800€
Vallée de l'Aube et de la Bassée	Recensement, sensibilisation, suivi des fauches	2005-2006		DREAL	1 800€ ; 2 940€
Tous les sites favorables	Comptages dans le cadre des ORGFH ¹	2005-2008		AESM	1 630€/2005 ; 3 053€/2006 ; 3 028€/2007 ; 3 915€/2008 1 500€
	Action spécifique auprès d'agriculteurs sur jachère	2005	CPIE Soulaines, ReNard, ANN	CR, AESM, N&D	635€
	Edition d'une plaquette rôle et fauche Location de 24 ha	2005-2006	CPNCA	CR, AESM, N&D	1 050€ et 2 934€
Vallée de la Saône	Prairies du Colombey (Fleurey-les-Faverney et Amoncourt, 70) : acquisition	2003	CREN Franche-Comté	DREAL, Agence de l'eau RMC, CG70, CREN-FC (fonds propres)	35 000€
Vallée de la Saône	Réalisation d'un plan de gestion	2006	Communauté de communes Frasne-Drugeon ²	Agence de l'eau RMC, Conseil régional FC, Holcim granulats	6000€
Vallée du Drugeon	Actions globales de maîtrise foncière sur les zones humides du site Natura 2000 du bassin du Drugeon	1994-1997		Programme LIFE	
		1998-2008	CG25-Agence Eau-DREAL-ComFrasne Drugeon	1 000€/an	
Lac de Remoray	Rémunération directe de deux agriculteurs pour mise en place de fauche tardive	2007	RNN de Remoray	Budget RNN	
	Gestion globale des zones humides dans le cadre du site Natura 2000. 1 100 ha de zones humides en maîtrise foncière	Depuis 1997, environ		Conventions à titre gratuit	
Vallée de la Meuse	Élaboration des cahiers des charges des MAE sur la ZPS de Stenay-Mouzay		CPIE Woëvre-Côtes de Meuse COL et LPO Conservatoire des Sites Lorrains	CR, CG Meuse, Coll. Locales	9 722.50 en 2008
	Engagement de 38.89 ha en fauche au 20 juillet				
	Mise en place d'une mesure d'urgence (env. 50 ha en fonction des années) Recensement annuel	Depuis 2006		DREAL	Env. 12 000 €/an

¹ ORGFH : Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats

² Comcom Frasne-Drugeon : remplacée depuis 2013 par le Syndicat mixte des milieux aquatiques du Haut-Doubs sur la compétence milieux naturels

Moyenne Vallée de l'Oise	Programme d'actions pour le Rôle des genêts (comptage, suivi des fauches, lettre du rôle) Projet éleveurs/Rôle des genêts	2004-2006	CEN Picardie	Etat, FEDER, AESN, CR, CG Oise, CG Aisne, coll. Locales ; DREAL	10 000 € sur 3 ans	
	Acquisitions foncières par les communes 43 ha 88	2007			187 000€	
	Suivis	2007	Picardie Nature ONCFS		3500€	
	Rédaction du plan régional d'actions rôle	2009	CEN Picardie & Picardie Nature	FEDER/DREAL Picardie		
	Gestion courante des sites du Conservatoire en moyenne vallée de l'Oise (400 ha), lettres d'infos, 2 sorties découverte, stage 6 mois, enquête agricole, relations avec agriculteurs...	2009	CEN Picardie	FEDER/AESN/CG 02/CG60/Région	22 612€ 52 362€	
	Acquisition de parcelles sur la commune de Quierzy : 3 ha 88.43	2009		Conseil Régional, CF02, AESN	11 328€	
Marais du Contentin-Bessin	Suivi annuel des espèces patrimoniales du PNR	2005 -2008	PNR Marais du Cotentin-Bessin	DREAL	700 €/an	
	Comptage enquête nationale	2006				
	Lancement DOCOB ZPS marais du Cotentin	2006 2008				17 200 € 12 000 €
	Analyse historique de l'espèce en Basse-Normandie	2007	GONm		3150 €	
	Perspectives d'actions en vue de la sauvegarde du rôle	2007				
	Plan de fauche sur un site de 3 ha	2006-2007			0 €	
Basse Vallée de la Seine	Recensements	Annuel	RNN Estuaire de la Seine	DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN	9 600€/an	
	Sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques Suivis valeur fourragère				DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN Port Autonome du Havre	70 000€/an
	Indemnisation directe agri fauche 15/08			Annuel sauf 2008		
Estuaire et marais de la basse Seine	Recensements, mesures d'urgence, MAE (≈ 5000 ha)	Annuel	PNR Boucles de Seine normande, GONm	DREAL, PNR	2 000€/an	
Estuaire de la Seine	Recensement	Annuel	RNN Estuaire de la Seine	DREAL, Port Autonome du Havre Budget RNN	9 600€/an	
	Sensibilisation, suivi partiel des fauches, cartographie des exploitants et des pratiques Suivis valeur fourragère					
	Indemnisation directe agri-fauche 15 août				Annuel sauf 2008	
Basses Vallées Angevines	Recensement des populations, mise en œuvre des MAE	2002-2009	LPO Anjou	DREAL, Région, CG 49, CORELA, ALM		
Vallée de la	Recensement des populations Aide au montage des MAE		LPO Loire-Atlantique	DREAL	2 x 7 000€	

Loire (49)	En 2009 et 2010, suivi rôle et analyse occupation de l'espace				
Vallée de la Loire (44)	Recensement des populations Aide au montage des MAE	Annuel	LPO 44	DREAL	
Marais poitevin (85)	Suivi des populations sur le site du Mazeau	Annuel	LPO Vendée	PIMP	
Marais poitevin (17) & Vallée de la Charente	Élaboration, mise en œuvre du DOCOB 'Val de Charente' Expertise et animation des sites « marais charentais », dont le val de Charente Dénombrement annuel		LPO France & Charente Nature	DREAL-DRAF	9 420 € en 2007, 7 000 € en 2008 4 000€/2006, 3 500€/2008 7 000€/an depuis 2008
Plaine du Grisail	Suivi en plaine de Grisail	2008	LPO Isère	PNR Vercors et Syndicat d'Aménagement du Trièves	3500 €
	Fauche centrifuge (3 ha) et bande refuge (pas d'utilisation avant le 1er septembre) (1 ha) en plaine de Grisail	2007	LPO Isère	Fonds propres	800
	Retard de fauche au 15 juillet + fauche centrifuge (16 ha) et bandes refuge (4 ha)	2008		Conseil Général de l'Isère (aide de MINIMIS)	4800
Plateau Matheysin	Suivi sur le plateau Matheysin	2012	LPO Isère	Conseil Général de l'Isère	
	MAE et retard de pratiques (5 juillet) 93 ha environ contractualisés en 2012 et +/- 30 ha en 2013	2012	LPO Isère	Conseil Général de l'Isère et FEADER	140 725 € sur 6 ans

Cet inventaire des actions menées dans l'ensemble des régions ne permet pas toujours d'indiquer si elles ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions. Il a cependant mis en évidence le nombre important d'actions en faveur du rôle réalisées à l'aide de financements locaux et/ou régionaux, surtout lors des dernières années du premier plan, et davantage depuis sa conclusion en 2009. Le total de ces montants engagés portés à connaissance (813.000 €, voir tableau n° 6) représente au moins huit fois le budget consacré à la coordination nationale pour la même période (105.000 €, voir tableau n° 4).

L'investissement bénévole n'est pas mentionné systématiquement dans le tableau n° 5 et n'est pas quantifiable, en nombre de jours par personne, par site et par an, par exemple. Cela ne permet pas d'apprécier à sa juste valeur la part du bénévolat, qui est considérable dans la mise en œuvre du plan d'actions. Bien que des actions bénévoles aient concerné les 7 objectifs du plan (tableau n° 6), elles ont surtout été menées dans le cadre des objectifs IV (protection des sites), VI (Implication des acteurs locaux & communication) et VII, notamment pour les suivis réguliers des sites.

Tableau n° 6. Budgets totaux consacrés aux objectifs du plan d'actions déclinés au niveau local et régional (source : Deceuninck *et al.*, 2011).

Objectifs	Budget total	Bénévolat
<u>Objectif I</u> : Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au rôle	147 222	
<u>Objectif II</u> : Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable	51 620	
<u>Objectif III</u> : Enrayer la perte d'habitat	48 971	
<u>Objectif IV</u> : Protéger durablement les sites à rôle	348 497	Oui
<u>Objectif V</u> : Améliorer les techniques de gestion	?	?
<u>Objectif VI</u> : Impliquer les acteurs locaux & communication	19 943	Oui
<u>Objectif VII</u> : Mieux connaître pour mieux gérer	62 807	Oui
Budgets portant sur plusieurs objectifs du plan (<u>Objectifs I-VII</u>)	133 997	Oui

Total : 813 057 €

3) Méthodologie générale de l'évaluation de l'état de conservation

Rapportage national de la Directive Oiseaux

Jusqu'en 2008, les États membres ont adressé tous les trois ans à la Commission un rapport sur l'application des dispositions nationales de la Directive Oiseaux, en vertu de l'Article 12 de cette même directive.

Le rapportage relatif à l'Article 12 a jusqu'à présent surtout consisté en une transposition légale et une adaptation technique au niveau national, sans cohérence entre les États membres, et empêchant toute évaluation quantitative, notamment l'évaluation du statut des espèces visées par la Directive Oiseaux.

C'est pourquoi, en 2008 il a été décidé de mettre en place un système de rapportage "oiseaux", afin de collecter des données sur l'état et les tendances des populations des espèces. Ce rapportage s'applique selon un protocole inspiré de celui qui est prévu dans le cadre de l'application de l'Article 17 de la Directive Habitats.

En exploitant les données relatives aux populations, leurs états et tendances, l'exercice, plus contraignant que le rapport triennal, va passer à un pas de temps de six ans, en synchronisation avec le rapportage pour la Directive Habitats.

Ce nouveau système de rapportage général pour 2008-2012 a été développé conjointement par les États membres, la Commission et des experts auprès de la Commission. Il aboutira à un premier état des lieux en fin d'année 2013. Les données européennes collectées par ce rapportage serviront ensuite à la publication de mise à jour de l'ouvrage "Birds in Europe" (BirdLife International, 2014 en préparation).

Il comprend notamment un format de rapportage détaillé sur la taille et la tendance des populations et la répartition de chacune des espèces d'oiseaux présente de manière régulière sur le territoire de chacun des États membres, incluant les menaces et pressions, le taux de couverture par le réseau des ZPS pour les espèces dont la présence a justifié la désignation de ces sites, ainsi que les mesures de conservation prises en leur faveur.

Il est recommandé, dans le cadre de l'élaboration et de l'évaluation des plans nationaux d'actions d'intégrer cette évaluation. Pour cette raison, la méthodologie suivie pour le rapportage est appliquée dans ce chapitre. Les informations présentées ici seront donc transmises à la Commission, après validation par le MNHN et du groupe de travail national en charge de la réalisation du rapportage en France.

La méthodologie suivie a fait l'objet d'un document de cadrage produit par le service du Patrimoine Naturel du MNHN (Comolet-Tirman *et al.*, 2012). Les catégories de menaces et modes de conservation utilisés dans cet exercice sont ceux de la Commission, accessibles en ligne sur le portail des documents de références du centre thématique européen de la biodiversité Eionet : (http://bd.eionet.europa.eu/activities/Article_12_Birds_Directive/reference_portal)

Matrice d'évaluation de l'état de conservation du Rôle des genêts

Les articles 11 et 17 de la Directive Habitats demandent aux États membres de fournir une évaluation périodique de l'état de conservation, favorable ou non, des habitats et des espèces. Pour la France, le Muséum National d'Histoire Naturelle propose une évaluation de l'état de conservation basée sur l'exploitation d'une matrice d'évaluation et une approche par feux tricolores (tableau n° 7) qui a été validée par le Comité « Habitats » de la Commission Européenne en avril 2005. Le guide méthodologique (Bensettiti *et al.*, 2012) est téléchargeable sur le site de l'INPN : (<http://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/evaluation>).

La circulaire ministérielle DEB/PEVM N° 09/04 du 08/09/2009 recommande de suivre cette méthodologie dans l'élaboration et l'évaluation des plans nationaux d'actions. L'approche consiste à renseigner l'état de conservation des 4 paramètres suivants : aire de répartition, effectifs, habitat de l'espèce et perspectives futures. Chacun de ces paramètres se voit assigner l'un des 4 états suivants : favorable (vert), défavorable inadéquat (orange), défavorable mauvais (rouge) ou indéterminé (bleu). Elle s'appuie aussi sur la mesure de l'état de conservation de l'espèce dans chacun de ses domaines biogéographiques de présence. La dernière ligne de la matrice détermine l'état de conservation global de l'espèce.

Classement en liste rouge nationale

L'ensemble de l'avifaune française a fait l'objet d'une évaluation des risques d'extinction, par application des critères développés par l'UICN (2003). Cela a abouti à la publication de la liste rouge nationale, publiée en 2011 (UICN France *et al.*, 2011). Comme cité précédemment, le Rôle des genêts y est classé "En Danger".

Tableau n° 7. Matrice utilisée pour l'évaluation de l'état de conservation des espèces des directives Habitats et Oiseaux en France

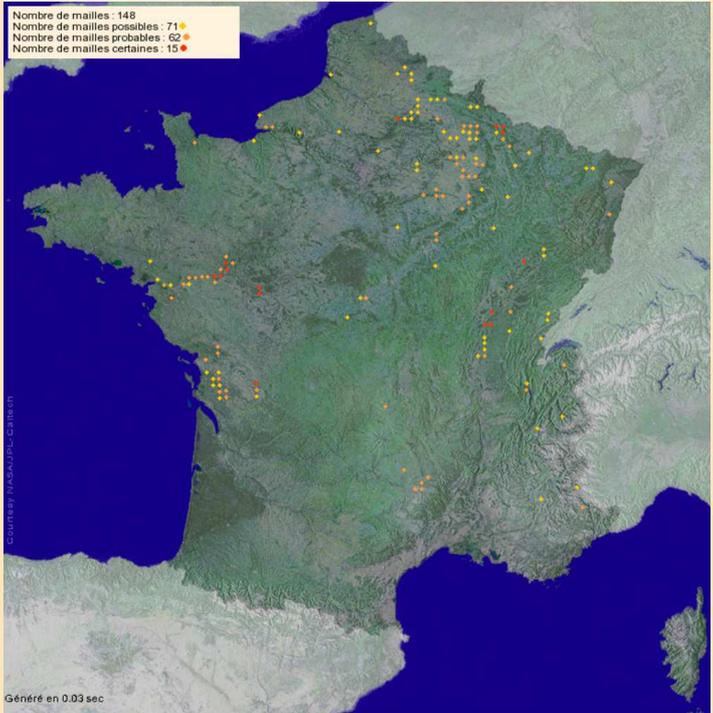
Paramètre	État de conservation			
	Favorable (vert)	Défavorable inadéquat (orange)	Défavorable mauvais (rouge)	Indéterminé
Aire de répartition	Stable ou en augmentation ET pas < à l'aire de répartition de référence	Toute autre combinaison	Fort déclin (> 1% par an) ou Aire plus de 10% en-dessous de l'aire de répartition de référence favorable	<i>Pas d'information ou information disponible insuffisante</i>
Effectif	Effectif supérieur ou égal à la population de référence favorable ET reproduction, mortalité et structure d'âge ne déviant pas de la normale	Toute autre combinaison	Fort déclin (> 1% par an) <u>ET</u> effectif < population de référence favorable <u>OU</u> Effectif plus de 25% en-dessous de la population de référence favorable <u>OU</u> Reproduction, mortalité et structure d'âge déviant fortement de la normale	<i>Pas d'information ou information disponible insuffisante</i>
Habitat de l'espèce	Surface de l'habitat suffisante (et stable ou en augmentation) ET qualité de l'habitat convenant à la survie à long terme de l'espèce	Toute autre combinaison	Surface insuffisante pour assurer la survie à long terme de l'espèce <u>OU</u> mauvaise qualité de l'habitat, ne permettant pas la survie à long terme de l'espèce	<i>Pas d'information ou information disponible insuffisante</i>
Perspectives futures (par rapport aux effectifs, à l'aire de répartition et à la disponibilité de l'habitat)	Pressions et menaces non significatives ; l'espèce restera viable sur le long terme	Toute autre combinaison	Fort impact des pressions et des menaces sur l'espèce ; mauvaises perspectives de maintien à long-terme	<i>Pas d'information ou information disponible insuffisante</i>
Évaluation globale de l'état de conservation	Tout vert, ou 3 verts et un "Indéterminé"	Un orange ou plus mais pas de rouge	Un rouge ou plus	"Indéterminé" ou plus combinés avec du vert, ou tout "Indéterminé"

4) Application au cas du Rôle des genêts

a) Vue générale de l'état de conservation du Rôle des genêts au niveau national

Rapportage national de la Directive Oiseaux

1. Information sur l'espèce	
1.1. État Membre	FR
1.2. Code espèce	Sélectionner le code approprié à partir de la liste des espèces d'oiseaux fournie sur le portail de référence
1.2.1. Code EURING	04210
1.2.2. Code Natura 2000	A123
1.3. Nom scientifique de l'espèce	Crex crex
1.3.1. Population sub-spécifique	Non pertinent (monotypique)
1.4. Nom scientifique alternatif de l'espèce (en option)	/
1.5. Nom vernaculaire en français (optionnel)	Rôle des genêts
1.6. Saison	Nidification
2. Taille de la population	
2.1. Année ou période	2012
2.2.a Taille de la population - Unité	Mâles chanteurs
2.2.b Taille de la population - Minimum	344
2.2.c Taille de la population - Maximum	359
2.3. Type d'estimation	minimum
2.4. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste,
2.5. Qualité	3 = bonne
2.6. Sources	Beslot, E. & Deceuninck, B., sous presse. Rôle des genêts <i>Crex crex</i> in Quintenne, G. <i>et al.</i> Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2012. <i>Ornithos</i> 20
2.7. Raison du changement (depuis le précédent rapport)	/
2.8. Information additionnelle (optionnelle)	/
3. Tendance de population	
3.1. Tendance à court terme (les 12 dernières années)	
3.1.1. Période	2001-2012
3.1.2. Direction	- = En diminution
3.1.3. a) Ampleur - Minimum	- 25 %
3.1.3. b) Ampleur - Maximum	- 30%
3.1.4. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste
3.1.5. Qualité	3 = bonne

3.1.6. Sources	Noël, F. & Deceuninck, B. 2004. Rôle des genêts <i>Crex crex</i> in Sériot, J. pp 161-162. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2001 et 2002. <i>Ornithos</i> 11 (4) : 145-165.
3.2. Tendance à long terme (depuis env. 1980)	
3.2.1. Période	1984-2012
3.2.2. Direction	- = En diminution
3.2.3. a) Ampleur - Minimum	- 79 %
3.2.3. a) Ampleur - Maximum	- 84 %
3.2.4. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste
3.2.5. Qualité	3 = bonne
3.2.6. Sources	Broyer, J. (1985).- Le Rôle des genêts en France. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.
4. Carte de distribution des nicheurs et taille de l'aire de répartition	
4.1. Année ou période	2009-2012
4.2. Espèce sensible	NON (pas d'interdiction de la diffusion des cartographies 10x10km)
4.3. Carte de distribution	<p>Projet atlas des oiseaux nicheurs (non définitive): au 14/09/2012, 148 mailles 10x10 km occupées, dont 77 certaines/probable.</p>  <p>Nombre de mailles : 148 Nombre de mailles possibles : 71 Nombre de mailles probables : 62 Nombre de mailles certaines : 15</p> <p>Général Général</p> <p>Généré en 0.03 sec</p>

4.4. Carte de distribution additionnelle (optionnelle)	Distribution communale des effectifs de mâles chanteurs dénombrés en 2009. 
4.5. Carte de répartition	Idem 4.3
4.6. Superficie de l'aire de répartition	11300 km ² (113 mailles 10 X 10 km) (5475 km ² = superficie des ZPS occupées par l'espèce)
4.7. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste
4.8. Qualité	3 = bonne
4.9. Sources	http://www.atlas-ornitho.fr/ DECEUNINCK, B. 2011. Statut du Rôle des genêts <i>Crex crex</i> en France en 2009. <i>Distribution, effectifs et tendance</i> . <i>Ornithos</i> , 18 (1) : 11-19.
4.10. Raison du changement (depuis le précédent rapport)	/
4.11. Information additionnelle (optionnelle)	/
5. Tendance de répartition en période de reproduction	
5.1. Tendance à court terme (les 12 dernières années)	
5.1.1. Période	1998-2012
5.1.2. Direction	- = En diminution
5.1.3. a) Ampleur - Minimum	- 65 %
5.1.3. b) Ampleur - Maximum	- 70%
5.1.4. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste
5.1.5. Qualité	3 = bonne
5.1.6. Sources	Deceuninck, B. & Broyer, J. 2000. Le Rôle des genêts <i>Crex crex</i> en France, synthèse de l'enquête nationale 1998. <i>Ornithos</i> , 7 (2) : 62-69.
5.2 Tendance à long terme (depuis env. 1980)	
5.2.1. Période	1984-2012
5.2.2. Direction	- = En diminution
5.2.3. a) Ampleur - Minimum	- 79 %
5.2.3. b) Ampleur - Maximum	- 84 %

5.2.4. Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste			
5.2.5. Qualité	3 = bonne			
5.2.6. Sources	Broyer, J. 1985. Le Rôle des genêts en France. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.			
5.3. Information additionnelle (optionnelle)	/			
6. Progrès relatifs aux plans d'actions internationaux pour des espèces (SAPs), plans de gestion (MPs) et exposés résumés relatifs à la gestion (BMSs)				
6.1. Type de plan	SAP			
6.2. Un plan national d'actions a-t-il été mis en place en liaison avec ce plan ?	Oui			
6.3. Si 'NON', décrire SVP les mesures et initiatives prises avec pour objectif le SAP / MP / BMS	/			
6.4. Sources d'information complémentaire	http://www.rale-genet.lpo.fr/			
7. Principales pressions et menaces				
a) Pression/menace Lister au maximum 20 facteurs, en utilisant les codes de la checklist des menaces & pressions, au minimum avec la précision du 2ème niveau.	b) Impact H = Haute importance (maximum 5 items) M = Moyenne importance L = Importance Limitée	c) Qualité de l'évaluation de l'impact 3 = Bonne 2 = Moyenne 1 = Médiocre	d) Localisation Indiquer où le facteur s'applique majoritairement: 4 = A l'intérieur de l'Etat Membre 3 = Ailleurs dans l'UE 2 = hors UE 1 = aussi bien à l'ext. qu'à l'int. UE x = Inconnu	e) Sources Donner les références bibliographiques, liens vers des sites Internet, détails sur les contacts d'experts, etc.
A02 modification des pratiques agricoles	H	3	4	
A04.03 abandon des systèmes pastoraux, manque de pâturage	M	3	4	
A07 utilisation de pesticides, hormones and produits chimiques	M	3	4	
B01 Plantation de forêts dans les paysages ouverts	M	2	4	
E01 zones urbanisées, habitat humain	M	2	4	
F03.02.03 Piégeage, empoisonnement, braconnage	H	2	4	
M01 Modifications des conditions abiotiques	M	1	1	

8.1 Population à l'intérieur du réseau des ZPS

8.1.1 Taille de la population	a) Unité	Mâles chanteurs
Estimation de la taille de la population incluse (au niveau national) dans le réseau des ZPS.	b) Minimum	276
	c) Maximum	284
8.1.2 Méthode utilisée	3 = suivi à forte exhaustivité ou estimation statistiquement robuste	
8.1.3 Tendance à court terme de la taille de population dans le réseau des ZPS (au niveau national). – (optionnel)	- = En diminution	

8.2 Mesures de conservation

Lister jusqu'à 20 mesures de conservation prises (i.e. déjà implémentées) durant la période de rapportage et fournir l'information relative à leur importance, localisation et évaluation. Les champs 8.2.2-8.2.5 sont à remplir pour chacune des mesures rapportées.

8.2.1 Mesure	8.2.2 Type Cocher la ou les case(s) appropriée(s)					8.2.3 Classe ment	8.2.4 Localisation Cocher la case appropriée où s'applique MAJORITAIREMENT la mesure			8.2.5 Évaluation synthétique de la mesure Cocher la case appropriée					
	a) Légal/ statutaire	b) Administratif	c) Contractuel	d) Récurrent	e) Unique		a) A l'intérieur	b) A l'extérieur	c) A l'int. & à l'ext. des ZPS	a) Maintenir	b) Améliorer	c) A long terme	d) Aucun effet	e) Inconnu	f) Non évalué
2.1 Maintien des zones herbeuses et d'autres habitats ouverts			X	X			X			X	X	X			
2.2 Adaptation de la production agricole			X	X			X			X	X	X			
3.0 Autres mesures liées à la gestion des forêts	X	X			X		X			X	X	X			
6.1 Mise en place des zones protégées	X	X			X		X			X	X	X			
6.3 Protection réglementaire des habitats est des espèces	X	X			X		X			X		X			
7.4 Mesures de gestion spécifiques appropriées pour une seule espèce ou un groupe d'espèces			X	X			X			X	X	X			

Matrice d'évaluation de l'état de conservation du Rôle des genêts

L'application des critères d'évaluation de l'état des populations nicheuses a été effectuée dans le cadre de l'évaluation du premier plan d'actions national consacré à cette espèce (ETEN Environnement, 2011). Elle aboutit à la conclusion que l'espèce est dans un état "**défavorable mauvais**" (voir tableau n° 8), en raison d'une rétraction de l'aire de répartition, un déclin continu des effectifs et une dégradation de l'habitat. L'évolution de l'habitat de l'espèce est considérée comme "**défavorable inadéquat**" (orange). Ce léger "mieux" est dû aux efforts de désignations des ZPS et de l'élaboration/mise en œuvre des documents d'objectifs sur ces sites. Cette protection communautaire limite la dégradation de l'habitat, mais insuffisamment.

Les perspectives futures sont "dans le rouge", puisque globalement l'espèce subit toujours l'influence de graves pressions ou menaces, au point que sa viabilité à terme est engagée.

Tableau n° 8. Évaluation de l'état de conservation du Rôle des genêts (source : ETEN Environnement, 2011)

PARAMÈTRES	AU DÉBUT DE LA MISE EN PLACE DU PLAN DE RESTAURATION	AU TERME DU PLAN DE RESTAURATION
Aire de répartition	Défavorable mauvais Érosion significative de l'aire de répartition depuis 1930.	Défavorable mauvais Aire de répartition nettement en dessous de l'aire de répartition de référence favorable (74 départements)
Effectif	Défavorable mauvais Large diminution de la taille de la population depuis plusieurs décennies.	Défavorable mauvais Population toujours en diminution.
Habitat de l'espèce	Défavorable inadéquat L'habitat est suffisamment étendu, mais la qualité de l'habitat est trop mauvaise pour permettre la survie de l'espèce	Défavorable inadéquat L'habitat est suffisamment étendu, mais la qualité de l'habitat est trop mauvaise pour permettre la survie de l'espèce
Perspectives futures (par rapport aux effectifs, à l'aire de répartition et à la disponibilité de l'habitat)	Défavorable mauvais L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces. Mauvaises perspectives pour son futur : viabilité à long terme en danger.	Défavorable mauvais L'espèce est sous l'influence de graves pressions ou menaces. Mauvaises perspectives pour son futur : viabilité à long terme en danger
Évaluation globale de l'état de conservation	Défavorable mauvais	Défavorable mauvais

b) Vue détaillée de l'état de conservation du Rôle des genêts par domaine biogéographique

En France, le Rôle des genêts est essentiellement présent en période de nidification dans les deux premiers domaines biogéographiques suivants :

- Domaine atlantique : accueille 80 % de l'effectif nicheur français. Cette population est migratrice et hiverne sur le continent africain. Des oiseaux non nicheurs en France y sont également présents lors des périodes de passage, au printemps et en automne.
- Domaine continental : autrefois importante pour le rôle, cette région n'abrite plus qu'une faible proportion de la population nicheuse, estimée à 20 %. Des migrateurs non nicheurs y sont également présents lors des périodes de passage, au printemps et en automne

- Domaine méditerranéen : seuls des migrateurs y sont présents lors des périodes de passage, au printemps et en automne.

Dès lors que l'on ne considère pas les effectifs qui occupent les différentes régions biogéographiques comme faisant partie de populations distinctes, l'évaluation à cette échelle ne se justifie pas (voir rapportage).

- L'aire de répartition : l'aire de référence "favorable" est celle qui est estimée suffisante pour que l'espèce soit viable. Il ne s'agit donc pas de la plus importante connue (ex. figure n° 1). Cette aire de répartition de référence doit abriter des sous-populations viables, si possibles connectées entre elles. L'aire de référence retenue dans le premier plan d'actions consistait en un maintien des populations connues durant les années 1990 dans 33 ZICO. Ces dernières ont été désignées en ZPS depuis, avec le rôle parmi les espèces déterminantes (tableau n° 10).
- L'effectif : les données historiques précises proviennent des enquêtes nationales dont la plus ancienne date de 1984 (tableau n°1). L'effectif de référence favorable est celui pour lequel la population est considérée comme viable. Comme il n'est pas connu, l'objectif fixé par le premier plan d'actions (2005-2009) était de maintenir le niveau de population à celui de l'enquête de 1998, 1240-1300 mâles chanteurs. Il est à noter que cet effectif est proche de celui de la deuxième enquête, de 1991-92. Dans les grandes lignes, la référence à garder est la situation des années 1990.

Classement en liste rouge nationale

Le Rôle des genêts est classé en liste rouge en raison de son statut précaire en période de reproduction. Il présente un risque d'extinction dans les décennies à venir. Les critères retenus sont les suivants A2aC1 (A2a : déclin de la population \geq 50% constaté sur 10 ans ou 3 générations; C1 : petite population (<2500 individus matures) et en déclin continu estimé à au moins 20 % en 5 ans ou 2 générations).

Au niveau régional

En Pays-de-la-Loire, un des derniers bastions actuels du rôle, l'espèce, considérée comme « Vulnérable » (Marchadour & Séchet, 2008), pourrait voir son statut évoluer prochainement vers « En Danger », voire « En Danger Critique d'Extinction », en raison de forts déclin locaux observés.

c) Évolution de l'habitat

L'habitat du Rôle des genêts en France est principalement constitué de prairies alluviales, où l'espèce niche et se nourrit. Dans les régions biogéographiques atlantique et continentale, ce type de formations végétales est bien représenté. En revanche, le calendrier de gestion de ces espaces pour la production de fourrage n'est souvent pas compatible avec la biologie de l'espèce.

Ce sont les secteurs régulièrement soumis aux inondations qui sont occupés préférentiellement par l'espèce. Les couples s'installent dans les parcelles qui présentent une hauteur d'herbe suffisante à leur retour de migration.

Intrinsèquement, l'habitat favorable à l'espèce sur les différents sites de présence semble suffisamment étendu pour accueillir une population viable. En revanche, le calendrier de gestion traditionnel de ces prairies n'est pas compatible avec la biologie de l'espèce (Broyer, 1995).

Au regard de ces paramètres, on peut ainsi considérer que l'état de conservation de l'habitat du Râle des genêts est aujourd'hui « défavorable inadéquat », selon les critères d'évaluation de l'état de conservation d'une espèce d'intérêt communautaire.

La gestion des prairies alluviales, devra évoluer afin d'endiguer les menaces telles que la destruction des nids par fauche trop précoce, la mortalité accrue des jeunes non volants ou des adultes en mue pendant les fauches. L'intensification de la gestion des prairies est également un problème majeur car il conduit à la perte d'habitat.

Les mesures agro-environnementales constituent donc une solution pertinente, sous réserve que les exploitants souscrivent des contrats sur des surfaces considérables avec des dates de fauche tardives et des modalités de fauche adaptées.

Des réflexions sur l'évolution de l'habitat due au climat sont actuellement en cours. En effet, les conditions climatiques très variables d'une année sur l'autre peuvent faire évoluer rapidement les habitats avec l'alternance de crues tardives. Ces dernières peuvent contribuer à la diminution du succès reproducteur de l'espèce. En revanche, les saisons sèches, comme ce fut le cas en 2011, entraînent une fauche toujours plus précoce des prairies et constituent une menace.

En vallée de la Loire, l'enfoncement continu du lit du fleuve, combiné aux printemps successifs déficitaires en précipitations, génère un assèchement printanier précoce des prairies alluviales. Les graminées s'y développent plus tôt, alors que les dicotylédones tendent à disparaître. Par ailleurs, les agriculteurs sont tentés d'amender leurs prairies pour en tirer une récolte de foin accrue et doivent par conséquent faucher plus tôt. Ce phénomène d'assèchement a donc une conséquence directe sur le niveau de population présente en période de reproduction.

5) État des sites exploités par les Râles des genêts

Distribution des mâles chanteurs dénombrés sur les sites majeurs

En période de reproduction la population nationale de râles se répartit en huit grands secteurs, correspondant à autant de bassins hydrographiques. L'évolution des effectifs dénombrés lors des cinq enquêtes nationales sur ces secteurs est synthétisée dans le tableau n° 9.

On constate que ces secteurs ont perdu de leur importance relative lors des deux dernières enquêtes nationales. Ils regroupaient 88 % de la population totale en 1983-84 et seulement 70 % en 2009, avec plus de 41 % dans les Basses Vallées Angevines !

La dernière enquête nationale avait mis en évidence le morcellement considérable de l'aire de répartition du Râle des genêts. L'essentiel de la population était concentré dans 19 sites situés dans les 2/3 nord du pays qui hébergeaient 400-438 mâles chanteurs en 2009, soit plus de 80 % de l'effectif national. De par la présence de cette espèce menacée au niveau européen, ces sites étaient identifiés en Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) dès les années 1990 (Rocamora, 1994). Elles sont actuellement toutes désignées en ZPS. Néanmoins, on constate que certaines d'entre elles le sont de manière incomplète, puisque 84 à 99 Râles des genêts dénombrés en 2009 ont été contactés en-dehors des périmètres désignés.

Les extinctions majeures documentées depuis les premières enquêtes ont eu lieu en vallée de la Dordogne, en Creuse, en Savoie et dans la plaine d'Alsace. Elles ont ensuite concerné de plus en plus de sites de la région Centre, ainsi que maintenant la plupart des secteurs du Val de Charente où le râle a disparu en amont d'Angoulême et dans sa partie estuarienne...

Tableau n° 9. Effectifs de mâles chanteurs dénombrés lors des enquêtes nationales de 1983-84 à 2009 sur les secteurs principaux.

Sites	1983-84	1991-92	1998	2006	2009
1. Basses Vallées Angevines (49)	330	330	366-397	257-266	211-225
2. Val de Saône (71 & 01)	350	200	252-275	26-28	32-34
3. Basse vallée de la Loire (44 & 49)	494-734	251-270	220-221	45-52	38-42
4. Val de Charente (16 & 17)	>180	133	88-107	43-44	13-14
5. Marais de Carentan (50)	>53	26-31	11	2	0
6. Indre-et-Loire : confluences Loire & Vienne, Loire & Indre	50-100	36	53-63	3-5	11
7. Val de Meuse (55 & 08)	22-63	10	39	0-1	18-29
8. Vallée de l'Aisne (08)	22	4-12	25-35	1	8
Total dans les principaux sites et pourcentage du total national :	1501-1832 (88 %)	990-1022 (87 %)	1054-1148 (90 %)	377-398 (77 %)	341-373 (70 %)
Effectif national compté	1600-2200	1100-1200	1140-1282	481-522	489-543

Les sites suivants ont vu leur population disparaître ces dernières années : Vallée de l'Yèvre, Confluence de la Meuse et de la Chiers, Basse Vallée de l'Indre, Vallée du Fouzon, Vallée de la Saône de Corre à Broye et Val de la Petite Seille.

En conclusion, les déclin documentés mettent en évidence le mauvais état de conservation de la majorité des sites exploités en période de reproduction, et ce malgré le niveau élevé de désignation en ZPS.

a) Zones de Protection Spéciale désignées pour le rôle

En 2009, 415 à 461 mâles chanteurs ont été dénombrés dans 22 ZPS, soit 86 % de la population totale dénombrée pendant l'enquête. Les Basses Vallées Angevines, bien qu'ayant subi un déclin récent, restent de loin le site majeur. Cette ZPS abritait à elle seule plus de 40 % de la population nationale en 2009, les deux tiers en 2011, puis la moitié en 2012 !

Les données de présence/absence de l'espèce dans le réseau des ZPS fait état de sa disparition dans plusieurs sites où aucun mâle chanteur n'a été entendu. En 2012, l'espèce était présente dans 24 ZPS qui regroupaient 282 à 292 chanteurs, soit 81 à 82 % de la population nationale (tableau n° 10, LPO & MNHN, 2012).

Quelques sites non désignés en ZPS accueillent le rôle, notamment 21 chanteurs dans la vallée de la Marne (51) en 2012, 7 sur la confluence entre les vallées de l'Oise et de la Serre (02), 6 sur le site de la vallée de la Zorn (67), ainsi que 3 chanteurs en vallée de la Boutonne (17) en 2011.

Tableau n° 10. Distribution des effectifs de mâles chanteurs en ZPS en 2011 et 2012.

Code	ZPS	2011	2012
FR5210115	Basses Vallées Angevines et prairies de la Baumette	219-231	161-166
FR5212002	Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes	19-25	16-17
FR5410100	Marais Poitevin	8-12	7
FR5210103	Estuaire de la Loire	6-8	1-2
FR8212017	Val de Saône	6	10
FR2410011	Basses vallées de la Vienne et de l'Indre	6	6
FR5412005	Vallée de La Charente moyenne et Seugnes	6	3
FR4112005	Vallée de La Meuse (secteur de Stenay)	5	17
FR2210104	Moyenne vallée de l'Oise	3	22-23
FR2612006	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire	1-3	1
FR4312015	Vallée de La Lanterne	1	0
FR4212813	Ried de Colmar à Sélestat, Bas-Rhin	1	2
FR2610006	Basse vallée de la Seille	1	0
FR4310027	Lac de Remoray	1	1
FR4213813	Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin	0	0
FR4312006	Vallée de La Saône	0	10
FR4312014	Pelouses de la région vésulienne et Vallée de La Colombine	0	1
FR4312009	Vallée de La Loue	0	0
FR3112001	Forêt, bocage, étangs de Thiérache	0	0
FR2112006	Confluence des vallées de l'Aisne et de l'Aire	0	0
FR5410013	Anse de Fouras, Baie D'Yves, Marais de Rochefort	0	0
FR2612005	Basse vallée du Doubs et étangs associés	0	0
FR2410015	Prairies du Fouzon	0	0
FR2112004	Confluence des vallées de la Meuse et de la Chiers	0	0
FR5210008	Lac de Grand Lieu	0	1
FR9310036	Les Écrins	0	0
FR4310112	Bassin du Drugeon	0	1
FR4312002	Massif du Risoux	0	0
FR2410004	Vallée de L'Yèvre	0	0
FR4312012	Vallée et Côtes de La Bienne, du Tacon et du Flumen	0	0
FR2112001	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	0	3
FR5412025	Estuaire et basse vallée de la Charente	0	0
FR4312007	Basse Vallée du Doubs	0	0
FR5212008	Grande Brière, marais de Donges et du Brivet	0	0
FR2410012	Vallée de La Loire d'Indre-et-Loire	0	0
FR4112008	Vallée de La Meuse	0	0
FR5212003	Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau	0	0
FR1112002	Bassée et Plaines Adjacentes	0	0
FR2212006	Marais de la Souche	0	0
FR5212001	Marais de Goulaine	0	0
FR8210016	Marais de Lavours	0	0
FR5412006	Vallée de La Charente en amont d'Angoulême	0	0
FR2112012	Marigny, Superbe, vallée de l'Aube	0	3
FR2510046	Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys	0	1
FR4211814	Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin	0	0
FR2310044	Estuaire et marais de la Basse Seine	0	7
FR4312008	Bresse Jurassienne Nord	0	1
FR2212005	Forêts picardes : massif des Trois Forêts et Bois du Roi	0	1
FR9110033	Les Cévennes	0	1-2
FR7312006	Gorges du Tarn et de la Jontes	0	5-6

b) Zonages environnementaux concernant le râle

La protection réglementaire des sites occupés par le râle consiste essentiellement en une désignation en ZPS. Cette désignation devait porter sur l'ensemble des périmètres connus pour héberger des populations nicheuses de l'espèce, en raison de son mauvais état de conservation en France et dans l'UE.

Le réseau des ZPS a été complété en 2007. On peut considérer que cet objectif a été atteint à près de 90 % en termes de surfaces.

L'enquête de 2009 a montré que 86 % de la population nationale était concentrée dans 22 ZPS. Les suivis menés sur ces mêmes sites les années suivantes ont permis d'y détecter un déclin et la disparition de l'espèce sur plusieurs sites, dont certains où les fluctuations sont considérables, avec des cantonnements irréguliers (tableaux n° 10 et 11).

Tableau n° 11. Distribution des Râles des genêts dénombrés dans les ZPS en 2009 et 2010.

= Référence de distribution de l'espèce après l'établissement du réseau des ZPS en France

Code	ZPS	Min 2009	Max 2009	Min 2010	Max 2010
FR5210115	BASSES VALLÉES ANGEVINES ET PRAIRIES DE LA BAUMETTE	211	225	217	227
FR2210104	MOYENNE VALLÉE DE L'OISE	30	31	5	6
FR4112005	VALLÉE DE LA MEUSE (SECTEUR DE STENAY)	18	31	8	14
FR5212002	VALLÉE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CÉ ET SES ANNEXES	28	31	18	25
FR8212017	VAL DE SAÔNE	28	28	18	19
FR5210103	ESTUAIRE DE LA LOIRE	18	20	13	13
FR2310044	ESTUAIRE ET MARAIS DE LA BASSE SEINE	14	16	2	2
FR5412005	VALLÉE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNES	12	12	8	12
FR2112012	MARIGNY, SUPERBE, VALLÉE DE L'AUBE	11	11	3	3
FR2612006	PRAIRIES ALLUVIALES ET MILIEUX ASSOCIES DE SAÔNE-ET-LOIRE	3	10	6	11
FR5410100	MARAIS POITEVIN	8	8	6	6
FR1112002	BASSÉE ET PLAINES ADJACENTES	8	9	0	0
FR2212006	MARAIS DE LA SOUCHE	2	2	0	0
FR2410011	BASSES VALLÉES DE LA VIENNE ET DE L'INDRE	11	11	5	5
FR2410004	VALLÉE DE L'YÈVRE	3	4	0	0
FR2610006	BASSE VALLÉE DE LA SEILLE	3	4	0	2
FR4310112	BASSIN DU DRUGEON	2	2	0	0
FR5412006	VALLÉE DE LA CHARENTE EN AMONT D'ANGOULÊME	1	2	1	1
FR2112001	HERBAGES ET CULTURES DES VALLÉES DE LA VOIRE, DE L'HÉRONNE ET DE LA LAINES	1	1	0	0
FR4312012	VALLÉE ET COTES DE LA BIENNE, DU TACON ET DU FLUMEN	1	1	0	0
FR5412025	ESTUAIRE ET BASSE VALLÉE DE LA CHARENTE	1	1	1	2
FR4310027	LAC DE REMORAY	1	1	1	1
FR5410013	MARAIS DE ROCHEFORT	0	0	1	1
Effectifs totaux dénombrés en ZPS :		415	461	312	349

Les suivis réalisés en 2009 et 2010 (tableau n° 11) sont de bons indicateurs de l'état des populations présentes dans le réseau de sites peu après leur désignation. Cela constitue une bonne référence qui permettra d'évaluer les mesures de conservation mises en place dans le cadre des documents d'objectif prévus sur les sites Natura 2000. Néanmoins, les données antérieures disponibles sur ces

sites (années 1990) doivent aussi être considérées comme références, indiquant notamment les potentialités d'accueil des milieux (perdus sur certains sites).

La désignation de l'habitat du râle en ZPS n'offre pas une garantie suffisante pour sa préservation, ni la gestion conservatoire de ses sites de reproduction, puisque les effectifs de mâles chanteurs y déclinent. Le dispositif actuel des Mesures Agri-Environnementales-MAE de préservation des prairies naturelles est réservé à peu de choses près aux surfaces agricoles situées dans les périmètres Natura 2000, mais ne constitue manifestement pas une mesure suffisante.

La protection réglementaire des sites de présence du râle a également consisté en la désignation en Réserve naturelle nationale (estuaire de la Seine, marais du Cotentin), en Réserve naturelle volontaire (Ried de Colmar), en Réserve de chasse (estuaire de la Loire, marais du Cotentin, la Bassée), en arrêté préfectoral de protection de biotope (val de Saône et val de Loire) et en sites protégés selon la convention de Ramsar (Basses Vallées Angevines, marais du Cotentin et bassin du Drugeon).

Un projet de classement de réserve naturelle nationale est à l'étude sur l'estuaire de la Loire et une réserve naturelle régionale est en cours de réflexion dans les Basses Vallées Angevines. Elle pourrait concerner les acquisitions de la LPO et celles de la Fondation pour les Habitats de la Faune Sauvage. Elle devrait également inclure les parcelles des communes (appelées localement communaux), portant la surface totale du projet de classement à près d'un millier d'hectares.

6) Dynamique de la population

Le déclin du Râle des genêts est un phénomène connu de longue date en Europe de l'Ouest. En France, c'est au milieu du XX^{ème} siècle que les premiers signes de déclin sont observés (voir figure n° 1 p.13, Broyer, 1985 ; Dubois, 1989). Outre la perte d'habitat (voir p. ex. Broyer, 1996), la diminution du succès de reproduction est suspectée pour expliquer la chute drastique des effectifs.

Le suivi de la reproduction a été étudié en détail en Écosse par Tyler et Green (Tyler, 1996 ; Tyler & Green, 2000). Il s'agit des seules données disponibles à ce jour concernant le succès reproducteur en milieu naturel. Les conditions de milieu et d'exploitation en Écosse étant différentes, les résultats obtenus ne peuvent être simplement transposables à la France où l'espèce arrive plus tôt et est beaucoup plus exposée à la précocité des fauches.

Les informations relatives au taux de survie interannuelle des râles sont réduites. Un certain nombre de données de reprises d'oiseaux bagués tendraient à montrer que le taux de retour sur les sites de reproduction est faible. En Suède, ce taux estimé par le baguage fluctue entre 20 et 35 % durant les années où les effectifs sont élevés, mais peut être beaucoup plus faible les autres années (Ålnas, 1974).

En France, le programme de baguage conduit de 1995 à 2006 qui a porté sur 1014 individus (695 mâles chanteurs, 1 femelle et 318 poussins) a donné lieu à des contrôles, essentiellement sur le site des Basses Vallées Angevines où l'effort de capture a été le plus important (918 captures). Seuls 27 contrôles ont été réalisés : 20 mâles chanteurs bagués (18 l'année suivante et 2 autres deux ans après) et 7 concernent des oiseaux bagués poussins (4 l'année suivante, 1 autre deux ans après, et le même individu bagué en 1998 contrôlé deux fois, en 2000 et en 2001) (Noël, données non publiées).

Green (1999) a effectué une analyse des données de reprises d'oiseaux bagués. Les données disponibles pour son analyse concernaient 580 mâles et 340 jeunes bagués entre 1974 et 1996 en Écosse et en Irlande. Ces données, complétées de nouvelles informations (1999-2002) ont permis une mise à jour du taux de survie des adultes (Green, 2004)

Les résultats de ces analyses montrent un taux de survie très faible :

- La survie interannuelle des adultes n'atteindrait que 29 % (Green, 2004)
- La survie interannuelle des jeunes serait de 23 % en moyenne (Green *et al.*, 1997)

Comme la survie des adultes est faible, la dynamique des populations est fortement influencée par la productivité en jeunes.

En France et notamment dans les Basses Vallées Angevines, un constat similaire est réalisé.

Les études de Tyler (1996) ont montré que les secondes pontes étaient les plus productives. Dès lors, les efforts de conservation investis pour permettre au rôle de produire cette seconde ponte et améliorer la survie des poussins qui en sont issus, seraient des plus profitables. Il a en effet été démontré que les fauches, retardées de deux semaines sur les sites qui bénéficient de programme de conservation en Écosse, permettent de doubler le taux d'éclosion (Tyler, 1996) et d'augmenter la productivité de 23 % (Green, 1999).

En raison d'un calendrier des fauches considérablement plus précoce en France que dans les Iles Britanniques, la sauvegarde l'ensemble des secondes pontes est compromise, puisque pour y parvenir, il faudrait proposer aux exploitants des retards de fauche cohérents avec la biologie de reproduction du râle ou, le cas échéant, la mise en place de zones refuge pour créer une mosaïque d'habitats. L'objectif des MAE est d'y parvenir sur des surfaces les plus vastes possible. Le retard d'exploitation obligatoire de l'ensemble des surfaces acquises, des réserves naturelles et des sites gérés pour protéger la faune, contribuerait à cet objectif, ainsi que la mise en place systématique de bandes refuge. Cela fait l'objet d'une application expérimentale dans les parcelles gérées par la LPO dans les Basses Vallées Angevines, créant une mosaïque de parcelles fauchées et un étalement des fenaisons dans le temps.

7) Synthèse des menaces pesant sur le râle

Les études réalisées en Europe (Green *et al.*, 1997, Stowe & Green, 1997a, 1997b) ainsi qu'en France (Broyer, 1994, 1995, 1996 ; Deceuninck *et al.*, 1997 ; Mourgaud & Beslot, 2011) ont décrit les principales menaces suivantes :

- la perte et dégradation de l'habitat de reproduction ;
- la fauche ou le pâturage trop précoce ;
- la destruction des nids lors des fauches précoces ;
- une mortalité accrue des jeunes durant les fauches ;
- une mortalité des adultes lors des fauches (principalement lors de la mue) ;
- la prédation ;
- les prélèvements par tir et capture ;
- la mortalité par collision avec des éléments fixes ou les automobiles.

a) Intensification de l'agriculture

Les changements de pratiques agricoles, ainsi que la disparition généralisée des zones humides, constituent les principales menaces pour l'espèce. L'intensification de l'exploitation, avec la mécanisation des fauches dès le milieu du XX^{ème} siècle, a entraîné le déclin de nombreuses populations de l'Ouest-européen (Norris, 1947, Broyer, 1985).

La survie des jeunes, de même que celle des adultes reproducteurs, est mise en péril par des fauches précoces, ainsi que par l'augmentation de la vitesse de fauche, du fait de l'utilisation de matériel de plus en plus performant qui se généralise.

La destruction de l'habitat prairial se poursuit dans de nombreuses vallées et zones humides. Le drainage pour la mise en culture (maïs, tournesol) et, dans une moindre mesure les plantations de peupliers, constituent les causes principales des pertes d'habitat enregistrées surtout lors des deux dernières décennies. Les secteurs les moins productifs sont soit boisés, soit laissés en friche et évoluent vers un faciès trop haut ou trop dense qui ne convient pas à l'espèce. Les pompages d'eau, spécialement à destination des cultures irriguées, maintiennent les niveaux des nappes phréatiques très bas, réduisant le caractère hydromorphe des vallées alluviales.

L'intensification de la gestion des prairies se traduit de différentes formes selon les régions françaises. Le drainage, la régulation des crues et la fertilisation permettent une fauche de plus en plus précoce, à partir de la fin mai (Deceuninck *et al.*, 1997), comme c'est notamment le cas sur la basse vallée de la Charente, où le râle a quasiment disparu (Deceuninck *et al.*, 2011). Dans certaines régions, les prairies sont labourées et semées (Ray-grass, Fétuque,...), puis entretenues de manière intensive par application de désherbants sélectifs (dicotylédones) et d'engrais. Cela permet plusieurs coupes au cours de l'année lorsque l'herbe récoltée n'est plus utilisée pour produire du foin, mais de l'ensilage. Ce type de pratique est incompatible avec le maintien de populations reproductrices de Râles des genêts.

Les fauches précoces détruisent les nids avant même que les œufs n'éclosent. Sur les zones de reproduction fauchées de manière synchronisée et précoce, l'habitat devient vite inhospitalier en période de reproduction, ce qui revient à une perte d'habitat.

La mécanisation des fauches, puis l'augmentation croissante de leur vitesse en raison de l'utilisation de machines puissantes, est à l'origine de pertes importantes, tuant plus de la moitié des jeunes : 55 à 86 % (Broyer, 1996 ; Tyler *et al.*, 1998). La fauche provoque l'éclatement des familles et une partie des poussins, ceux de moins de 10 jours encore dépendants, ne survivra pas par la suite, car incapables de trouver seuls leur nourriture.

Les adultes sont surtout sensibles aux fauches pendant la mue post-nuptiale lorsqu'ils sont incapables de voler. Cependant, ils sont généralement capables de se déplacer suffisamment vite pour échapper aux faucheuses traditionnelles, mais pas aux barres de coupe multiples.

Le Rôle des genêts dépend directement des mesures de gestion agricoles mises en place sur l'ensemble de ses sites de reproduction. Les habitats occupés s'avèrent également favorables au maintien de la biodiversité, justifiant leur gestion conservatoire à laquelle contribuent les MAE (Wilkinson *et al.*, 2012). Les pratiques favorables – recul des dates de fauche, application des fauches centrifuges- nécessitent la mise en œuvre de programmes adaptés à l'espèce, mais satisfaisant également les impératifs économiques des exploitants, comme prévus dans le dispositif des MAE dans l'Union Européenne (Hynes & Hanley, 2010).

Dès lors que les MAE sont souscrites de manière volontaire, les mesures de gestion apparaissant trop contraignantes stipulées dans les contrats forts emportent un faible niveau d'engagement (Cocharde *et al.*, 2011). Enfin, les mesures mises en place sont locales, temporaires, et ne disposent pas toujours de protocoles de suivi et d'évaluation. Il en résulte que leur application est insuffisante pour enrayer le déclin de l'espèce au niveau national. Pourtant, son efficacité a été prouvée.

Les mesures "fortes" préconisées dans les cahiers des charges des contrats MAE sont appliquées globalement, mais sur des surfaces trop modestes pour être efficaces à l'échelle des ZPS (Deceuninck *et al.*, 2011).

b) La perte et dégradation de l'habitat

Elle est due dans certaines vallées à la conversion des prairies en cultures de maïs, tournesol, colza ou céréales. Ailleurs, un effet de déprise agricole, observable dès la fin des années 1980, a entraîné des plantations massives de peupliers, si bien que des secteurs entiers auparavant favorables à l'installation du râle, ont disparu.

L'abandon des parcelles, tel qu'il s'observe dans certains marais et vallées alluviales, est néfaste à l'installation du râle. En quelques années, la végétation s'y banalise et évolue vers un faciès de végétation arborée (frênes, saules) qui ne convient pas à l'espèce. Le râle ne niche pas, ou rarement dans les parcelles abandonnées, ainsi que dans celles qui sont fauchées irrégulièrement. Cependant, ces parcelles sont utilisées comme refuges lorsque les prairies alentour ont été fauchées. C'est l'abandon de secteurs entiers qui est néfaste et empêche l'installation du râle.

c) Aménagement du territoire et dérangements

Certains sites, souvent situés à proximité immédiate d'agglomérations, font l'objet de nombreuses pressions qui altèrent l'habitat de reproduction : développement des infrastructures de transport, constructions, développement d'activités et de sports de pleine nature non contrôlés la plupart du temps (VTT, 4x4,...), voire non autorisés.

L'augmentation de ces pressions, probablement négligeable au niveau de la population, peut avoir un impact important au niveau local.

d) Prédation

La prédation peut être localement importante sur les pontes, les jeunes non volants, mais aussi sur les adultes en mue (Hirler, 1999), notamment suite aux opérations de fauche. Les poussins, mis à découvert lors des fauches constituent des proies faciles pour les corvidés et le Milan noir, voire le Busard des roseaux qui suivent les tracteurs. Cependant, les suivis des fauches réalisés depuis plus de 20 ans dans les Basses Vallées Angevines n'ont pas permis d'avérer cette prédation, les prédateurs présents se focalisant surtout sur les gros orthoptères lors des fauches. Les prélèvements effectués par les prédateurs sont donc probablement négligeables au regard de la mortalité engendrée directement par les engins agricoles.

e) Autres menaces

Bien que protégée, l'espèce pouvant être confondue avec une caille, des prélèvements automnaux sont à déplorer en France. Sur les six données de reprises d'oiseaux étrangers parvenues au Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, deux proviennent d'oiseaux tués à la chasse en 1995 et 1998 (Dehorter, comm. pers.).

La circulation automobile et localement, un réseau dense de lignes électriques ou de clôtures en barbelés peuvent provoquer une mortalité accrue, principalement sur les adultes qui se déplacent fréquemment en vol la nuit. Les données disponibles en France laissent penser que cet impact est cependant négligeable.

Les conditions météorologiques semblent par ailleurs avoir peu d'impact sur la survie des poussins, contrairement à de nombreuses espèces nidifuges (Tyler & Green, 2004)

D'autres facteurs de menace non quantifiés peuvent affecter le râle, parmi lesquels on peut citer les modifications d'habitat sur les sites d'hivernage (sécheresse, modification des paysages,...) et les prélèvements par la chasse et le piégeage (Baha el Din *et al.*, 1996), tant en période de migration, que sur les sites d'hivernage.

8) Expertise mobilisable en France et en Europe

a) En France

Les experts mobilisables actuellement en France selon les domaines, sont présentés ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive, puisque des initiatives locales voient le jour. Les personnes impliquées dans ces nouveaux programmes y seront ajoutées.

Suivi des populations

Le suivi des populations s'appuie sur un réseau de plusieurs centaines de bénévoles. L'enquête nationale qui a lieu tous les 4-5 ans est coordonnée au niveau national par la LPO France, les évaluations annuelles sur la plupart des sites sont coordonnées par la LPO Anjou.

Nom	Structure	Activités
Bernard Deceuninck	LPO France	Suivi des ZPS, le protocole de recensement national, l'analyse des résultats, ainsi que coordination de l'enquête nationale en Poitou-Charentes
Edouard Beslot	LPO Anjou	Décomptes annuels sur les sites majeurs, l'animation du réseau d'observateurs, ainsi que coordination de l'enquête nationale en Pays-de-la-Loire
Marie-Hélène Guislain	CEN Picardie	Coordination de l'enquête nationale en Picardie et la mise en place du plan d'actions régional
Thomas Hermant	Picardie Nature	Coordination de l'enquête nationale en Picardie et la mise en place du plan d'actions régional
Samuel Gomez	CEN de Bourgogne	Coordination de l'enquête nationale en Bourgogne et la mise en œuvre du plan d'actions régional
Sylvain Courant	CPIE Touraine Val de Loire	Coordination de l'enquête nationale en Indre-et-Loire
Christophe Hervé	LPO Champagne-Ardenne	Coordination de l'enquête nationale en Champagne-Ardenne
Pierrick Moreau	CPIE Woëvre Côte de Meuse	Coordination de l'enquête nationale en Lorraine
Christophe Morin	LPO Franche-Comté	Coordination de l'enquête nationale en Franche-Comté
Géraud Ranvier	PNR Boucles de la Seine normande	Suivi sur la ZPS Estuaire et marais de la basse Seine, boucles de la Seine. Gestion, contrats agricoles, mesures d'urgence.

Suivis scientifiques

Nom	Structure	Activités
Gilles Mourgaud	LPO Anjou	Programme de capture validé par le CRBPO dans le cadre du programme LIFE
Jean Secondi	Université d'Angers	Études de populations (génétique, parasitologie)

Gestion des sites favorables au Rôle des genêts et mise en œuvre des mesures agro-environnementales en 2012

Nom	Structure	Sites
Gilles Mourgaud	LPO Anjou	Basses Vallées Angevines et la vallée de la Loire
Franck Latraube	LPO Loire-Atlantique	Estuaire de la Loire et la vallée de la Loire
Francis Meunier	CEN Picardie	Vallée de l'Oise
Marie-Hélène Guislain	CEN Picardie	Vallée de l'Oise
Christophe Hervé ou Aurélien Deschâtres	LPO Champagne-Ardenne	Vallées de la Marne et de l'Aube
Emmanuel Le Roy & Guillaume Geneste	Chambre d'agriculture 10 & ANN	Vallée de la Seine et vallée de la Voire
Pierrick Moreau	CPIE Woëvre Côtes de Meuse	Vallée de la Meuse
Samuel Gomez ou Cécile Diaz	CEN de Bourgogne	Vallée de la Saône
Guillaume Geneste	Association Nature du Nogentais	Vallée de la Seine
Sylvain Courant	CPIE Touraine Val de Loire	Basses vallées de l'Indre et de la Vienne
Olivier Riquet	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Basses vallées de l'Indre et de la Vienne
Julien Présent	LPO Touraine	Basses vallées de l'Indre et de la Vienne
Marie Racapé	LPO Isère	Plateau de Mateysine
Geneviève Magnon	Communauté de communes Frasne-Drugeon	Vallée du Drugeon
Guillaume Blondel	EPTB Saône et Doubs	Vallée de la Saône
Sandra Aleksy	CPIE Bresse du Jura	Bresse jurassienne nord
Bertrand Cotte & Christophe Morin	CEN Franche-Comté & LPO Franche-Comté	Vallée de la Colombine
Franck Morel	Groupe Ornithologique Normand	Estuaire de la Seine
Géraud Ranvier	PNR Boucles de la Seine normande	Vallée de la Seine
Sophie Raspail	LPO France	Vallée de la Charente
Alain Texier	Parc Interrégional du Marais Poitevin	Marais Poitevin vendéen

b) À l'étranger

Les milieux occupés par le râle et la gestion qui en est faite varient sensiblement d'un pays à l'autre. C'est pourquoi l'expertise mobilisable dans le cadre de ce plan national d'actions concerne plutôt les équipes des pays voisins.

- **En Grande Bretagne** : Rhys Green/ Conservation Science Group, Department of Zoology, University of Cambridge, Downing Street, Cambridge, CB2 3EJ. Mark O'Brien, Nicholas I. Wilkinson & Jeremy Wilson. Conservation Science, RSPB Scotland, Ground Floor, 2 Lochside View, Edinburgh Park, Edinburgh EH12 9DH.
- **En Irlande** : Anita Donaghy, Birdwatch Ireland Unit 20, Block D, Bullford Business Campus, Kilcoole, Co. Wicklow.
- **En Allemagne** : Heiko Haupt. Bundesamt für Naturschutz. Federal Nature Conservation Agency (BfN), Konstantinstraße 110. D-53179 Bonn
- **En Suisse** : Eva Inderwildi Association Suisse pour la Protection des Oiseaux ASPO/BirdLife Suisse Wiedingstrasse 78. Case postale CH-8036 Zurich.
- **Aux Pays-Bas** : Kees Koffijberg & Jeroen Nienhuis. SOVON, Rijksstraatweg 178, NL-6573 DG Beek-Ubbergen.
- **En Belgique** : Jean-Yves Paquet. Département Études Aves-Natagora. Rue Nanon 98, B-5000 Namur.
- **En Pologne** : Tomasz Osiejuk, Department of Animal Morphology, Institute of Environmental Biology, Adam Mickiewicz University, 28 Czerwca 1956/198, 61-485 Poznan.
- **En Lettonie** : Oskar Keišs. Laboratory of Ornithology, Institute of Biology, University of Latvia, Miera 3, Salaspils LV-2169.

9) Aspects culturels et économiques liés à l'espèce

Le Râle des genêts étant une espèce protégée, il ne représente en soi aucune valeur économique, contrairement à certains canards et autres espèces gibiers. Les aspects économiques qui entrent en jeu dans sa conservation concernent directement les profits que représente l'exploitation des milieux où il se reproduit.

L'exploitation des prairies naturelles humides présente un revenu relativement faible dans le cadre de la politique agricole européenne qui a favorisé pendant 30 ans le soutien aux quantités produites. De nombreux agriculteurs ont converti ces surfaces en cultures. La diminution du cheptel qui est observée dans la plupart des régions de France et d'Europe occidentale, n'engage pas les exploitants à maintenir les surfaces en herbe. Les prairies situées tant sur des terres fertiles qu'en zones marginales ont souffert de ce phénomène d'abandon et de conversion. Les secteurs occupés par les Râles des genêts en période de reproduction ont donc vu leurs surfaces se réduire d'année en année.

La mise en place de la prime à l'herbe en 1993, suite à la réforme de la politique agricole commune, a contribué à freiner quelque peu la disparition des surfaces en prairies. L'aide attribuée en 1999 s'élevait à 45€ par hectare de prairie exploitée de manière extensive (< 1.4 U.G.B. par hectare). Elle a permis le maintien d'un mode d'exploitation jusque-là peu rentable. Dans certains secteurs, cette aide s'est cumulée avec les primes attribuées dans le cadre des opérations locales agri-environnementales. Ces dernières atteignent des montants de 120 à 220 euros par hectare, selon le type d'engagement que choisit l'exploitant (retard de fauche, limitation des intrants...). Ces aides permettent à bon nombre d'exploitants de bénéficier d'une ressource financière annuelle assurée et déconnectée de la production. Elles ont contribué au maintien d'exploitations dans des filières (bovin lait et bovin viande) soumises à de grosses crises structurelles depuis les 10 dernières années (ESB,

baisse du prix du lait...). Elles ne sont malheureusement attribuées que sur une partie des sites occupés par le râle et leur niveau de rémunération ne peut se comparer à celui des primes attribuées pour la maïsiculture, qui bénéficie de soutiens financiers très importants de la PAC.

L'attribution de ces aides est souvent précédée de discussions relatives au manque à gagner que représente le retard des fauches imposé dans les contrats. Du foin récolté tard en été présenterait une valeur fourragère moindre. Il a pourtant été montré en Val de Saône, que la valeur protéinique des prairies naturelles se conserve jusque tard en été, si bien qu'une fauche différée après le 15 juillet demeure intéressante (Broyer & Renaud, 1998). En l'absence d'engrais, la diversité de la flore est maintenue. La succession de la floraison des espèces fourragères permet le maintien du taux de protéines et de cellulose (les plantes en croissance et en cours de floraison sont plus riches en protéines et en cellulose). Cela autorise une fauche plus tardive, compatible avec le cycle biologique du Râle des genêts, tout en ne compromettant pas la valeur fourragère du foin.

En Anjou, il a été précisé que les foins gardaient une certaine qualité fourragère, même s'ils sont exploités tardivement, car ils sont très riches en sels minéraux. La perte de qualité concerne surtout la moindre apétece, parfois aussi la valeur énergétique diminuée. D'après Hubert (1995), leur teneur en protéines et en cellulose ne nécessiterait pas d'augmentation sensible de compléments (céréales,...), du moins pour les vaches allaitantes ou les génisses. Cependant, des études complémentaires, en lien avec les organismes de recherche impliqués dans le PNA (notamment l'INRA), pourraient préciser la diminution des valeurs énergétiques au cours de la saison, en prenant en compte divers types de prairies.

Les MAE qui concernent la protection du râle peuvent se superposer à la prime à l'herbe et constituent un moyen économique utile à la protection de cette espèce, son habitat, ainsi que la faune et la flore associées. Ces mesures encouragent les exploitants à maintenir des pratiques de gestion qui soient rentables sur ces surfaces, et participent au maintien des petites exploitations traditionnelles.

Par ailleurs, le râle peut servir d'emblème pour valoriser l'agriculture extensive et respectueuse de l'environnement. Ainsi, 70 agriculteurs de la vallée de la Loire et des Basses Vallées Angevines se sont unis pour former une association « l'Éleveur et l'Oiseau », l'oiseau étant le Râle des genêts. Le maintien d'une population forte de cet oiseau, tributaire de pratiques agricoles extensives, permet donc à ces agriculteurs de vanter la haute qualité environnementale des prairies servant à l'alimentation de leur troupeau.

L'aspect culturel de l'espèce est peu développé dans notre pays, contrairement à certaines contrées d'Europe du Nord, où de nombreuses évocations de l'espèce sont connues, sous forme de poèmes (La fuite de la lune, Oscar Wilde) ou de chansons (Lullaby of London, The Pogues).

L'intérêt touristique du Râle des genêts est quasi-inexistant, l'espèce étant peu visible et très discrète, n'offrant d'intérêt que pour les ornithologues. Toutefois, l'engouement pour les sorties nocturnes par le grand public et la facilité d'écoute du chant de l'espèce en font un support intéressant pour développer des actions de sensibilisation basées sur l'écoute.

10) Récapitulatif des lacunes en termes de connaissance

Le premier plan d'actions national (2005-2009) suggérait de mettre en place un observatoire des mesures prises en faveur du Râle des genêts, dont un certain nombre relèvent d'études spécifiques, voire de la recherche. Des progrès ont été constatés dans ces domaines, mais ils méritent un meilleur suivi dans le temps, voire une amélioration de leur exhaustivité.

Bilan des MAE et des contrats Natura 2000

Le premier item proposé dans le premier plan d'actions national (2005-2009) était de réaliser le bilan des MAE et des contrats Natura 2000 en termes de superficies sur lesquelles s'appliquent les mesures de conservation favorables au râle. La réalisation du bilan final du premier PNA (Deceuninck *et al.*, 2011) s'est basée sur les données collectées au moyen d'une enquête réalisée en 2009 (Mourgaud, 2009). Compte tenu de l'importance de ces données, un tel travail devrait être réalisé en continu, offrant la possibilité d'analyses fines, notamment avec l'usage du SIG. Ce dernier offrirait un moyen de suivre l'évolution de l'habitat, constituant un complément de l'observatoire des prairies naturelles.

Animation d'un réseau national d'étude

Un des objectifs de l'animation du plan (comité de pilotage) est de définir et évaluer les suivis scientifiques à mener, en lien avec les chercheurs éventuellement impliqués dans le sujet. Cela peut concerner l'élaboration de protocoles de suivi, l'évaluation, l'homogénéisation et l'exploitation des suivis mis en place sur les sites.

Paramètres démographiques

Les connaissances sur les paramètres démographiques de la population française de Râles des genêts doivent encore être affinées.

On dispose d'informations récentes suffisantes pour mesurer l'évolution des populations, à partir du nombre de mâles chanteurs. Des comptages annuels sont menés sur les sites prioritaires où se concentrent maintenant près de 95% de la population nationale. Les comptages nationaux complémentaires menés tous les 5 ans n'ont pour objectif que de localiser des micro-populations présentes en-dehors des ZPS.

Il convient cependant de préciser les paramètres démographiques (biométrie, succès reproducteur, survie, fidélité au site, ...) en développant le programme de baguage tel qu'il est mené dans les Basses Vallées Angevines, y compris un programme d'analyse pour l'exploitation scientifique de ces données.

L'objectif est de mesurer l'efficacité des mesures de conservation proposées (dates, techniques de fauche, bandes refuge, vitesse...).

Hivernage

La biologie du Râle des genêts dans ses quartiers d'hiver africains est très mal connue. Les informations disponibles concernant sa distribution hivernale sont largement lacunaires. Seuls quelques cas d'observations effectuées dans les savanes d'Afrique de l'Est ou du Sud-est laissent penser que les populations européennes y hivernent.

L'utilisation de la vallée du Nil comme couloir de migration par les populations orientales est bien documentée, de même que les informations sur les périodes de passage en Afrique du Nord.

Il convient d'améliorer la connaissance et la préservation des sites d'hivernage en Afrique en collaboration avec les scientifiques et les associations locales. La priorité doit être portée sur l'identification des sites d'hivernage prioritaires. L'utilisation du suivi satellitaire est à envisager.

II. Besoins et enjeux de conservation

A) SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

Les populations nicheuses de Râle des genêts en France dépendent directement de la conservation des zones humides et du maintien des espaces prairiaux, spécialement dans les vallées alluviales. Les secteurs qui hébergent encore des populations, qu'elles soient importantes ou relictuelles, doivent impérativement faire l'objet de modes de gestion incitant au maintien des prairies de fauches. L'exploitation de ces prairies doit se pratiquer selon un calendrier compatible avec la phénologie de la reproduction de l'espèce.

Des actions fortes de gestion des milieux sont à mettre en œuvre sur ces sites, incluant des acquisitions ou la location de terrains. L'application de ces mesures ne sera efficace que si elle concerne des surfaces considérables dans des secteurs importants pour l'espèce, ou connus pour l'avoir été. Batten *et al.* (1990) mettent cependant en garde sur l'efficacité de tels programmes de conservation. Leur efficacité réside dans leur application à des surfaces suffisantes. Ils préconisent de concentrer les efforts sur les seuls espaces où les opportunités de maintien de l'espèce sont bonnes et d'éviter l'éparpillement.

Le maintien des zones prairiales qui conviennent à la reproduction du râle passe soit par un soutien volontaire à l'élevage extensif, sur la durée, soit par une aide au maintien d'un tissu agricole en zones de prairies humides.

Il a été mis en évidence que la conservation de l'habitat à elle seule ne suffit pas, en raison d'une menace croissante d'intensification de l'exploitation des prairies. Il faut dès lors généraliser les mesures de gestion qui minimisent la mortalité lors des fauches, par l'utilisation de barres d'effarouchement et les fauches retardées et centrifuges, ainsi que le maintien des zones refuge non fauchées en été. Les fauches centrifuges ne devront pas débiter avant juillet, idéalement après la mi-juillet (Broyer, 1995). La vitesse du matériel de fauche lors de la fenaison est également un élément à prendre en compte afin de laisser fuir les oiseaux vers les zones refuge. Pour cela, une information des exploitants doit être menée pour réduire cette vitesse, notamment en évitant les barres de coupes trop larges. Aussi, les derniers mètres carrés d'herbe devraient être laissés sur pied pour maintenir un minimum d'espaces refuges à couvert.

Les zones refuge permettent d'éviter la mortalité excessive et sont aussi favorables à la faune des prairies en général. Elles consistent à préserver des bandes herbeuses non fauchées situées en bordures de parcelles qui ne pourront être broyées qu'en fin d'été.

La végétation herbacée des jeunes peupleraies peut aussi servir de refuge lors des fauches. Un partenariat avec les populteurs pour qu'ils ne broient pas ces surfaces pourrait améliorer la survie des râles en été.

D'autres mesures, telles que l'allègement des taxes foncières dans les zones humides incitent désormais les agriculteurs à y maintenir des prairies, avec un effet bénéfique pour l'ensemble des espèces de prairies alluviales. Aussi, il est primordial de pérenniser l'interdiction de retourner les prairies en zones humides pour les cultiver.

Actuellement, on observe que le maintien d'un habitat en mosaïque où les parcelles sont gérées de manière différenciée offre les conditions les plus favorables à la reproduction (Corbett & Hudson, 2010). Il faut toutefois que les fauches retardées y soient appliquées sur de grandes surfaces et que des zones refuge soient disponibles pendant tout l'été. Les mesures agro-environnementales,

comprenant des cahiers des charges adaptés à la préservation du râle présentent plusieurs niveaux de contraintes et de rémunération. Ils constituent un bon moyen de parvenir à créer cette mosaïque de milieu, à condition que les contrats de tous niveaux soient bien répartis et qu'ils ne concernent pas seulement les mesures les moins contraignantes. Or, il faut rappeler que l'engagement des exploitants dans les MAE est volontaire et les contrats "forts", pourtant bien rémunérés, ont moins de succès. Cela affaiblit le dispositif MAE dans son ensemble, puisque les surfaces fauchées tardivement sont réduites et la mortalité demeure importante lors des fauches précoces, permises dans les contrats dits "de base".

Enfin, une mosaïque d'habitats favorables peut aussi être assurée au moyen des mesures « fortes », telles que les acquisitions de parcelles gérées spécifiquement pour la préservation de la faune et la flore des prairies et la création d'espaces protégés réglementairement. La désignation de réserves naturelles, de réserves volontaires, d'arrêtés de protection de biotope et les conventions de gestion restent à l'ordre du jour. Ils constituent des moyens efficaces de préservation des milieux à mettre en place dans les vallées alluviales.

B) RÉCAPITULATIF HIÉRARCHISÉ DES BESOINS OPTIMAUX DE L'ESPÈCE

Les besoins optimaux du Rôle des genêts en période de reproduction ont fait l'objet de publications récentes (Corbett & Hudson, 2011 et Schipper *et al.*, 2011). Une application au contexte français est synthétisée dans les Cahiers d'habitats Natura 2000 (Collectif, 2012). On peut résumer les exigences de l'espèce en cinq grands axes selon l'ordre de priorité suivant :

- Maintien des milieux prairiaux : prairies de fauche naturelles humides, jachères, voire les prairies artificielles et cultures herbacées (luzerne, Ray-grass) non traitées ;
- Préserver une structure et une richesse floristique des couverts, notamment abondance en dicotylédones, hauteur et densité des couverts ;
- Garantir une richesse des habitats en invertébrés (carabiques, arachnides, orthoptères,...) ;
- Mettre en place une gestion des couverts adaptée à la chronologie de la reproduction des Rôles des genêts ;
- Prévoir une disponibilité en sites de replis lors des fauches (bandes refuge ou espaces non fauchés) pour les juvéniles en phase de grossissement avant l'envol et pour les adultes en mue.

C) STRATÉGIE À LONG TERME ET POUR LA DURÉE DU PLAN

1) Stratégie générale

Compte tenu du déclin prononcé de la population en France et de son état de conservation défavorable en 2013, il est essentiel d'envisager une mise en œuvre sans délai de ce nouveau plan d'actions. Sa réussite dépendra de l'efficacité des relais locaux dans la prise en charge des actions.

Une difficulté majeure repose sur le fait que l'espèce fréquente un milieu prairial fortement contraint par les pratiques agricoles de fauche. Elle est donc tributaire du devenir de l'élevage dans les vallées françaises qu'elle fréquente encore et dépend par conséquent de la réforme de la politique agricole

commune. Par ailleurs, le réchauffement climatique en cours induit des récoltes de fourrage de plus en plus précoces au printemps, voire une modification du couvert prairial dans certains cas, incompatibles avec le maintien de l'espèce.

Aussi, cette espèce migratrice au long cours passe l'hiver en Afrique, probablement au sud de l'équateur. Nous ne disposons que d'éléments de connaissance fragmentaires sur les zones d'hivernage occupées et les contraintes éventuelles qui pèsent sur l'espèce pendant la majeure partie de l'année.

Une stratégie à long terme repose donc avant tout sur le maintien du couvert prairial dans les vallées et une exploitation tardive par une agriculture extensive basée sur l'élevage, qui soit pérenne et attachée à la conservation de ces territoires. Le Rôle des genêts étant considéré comme une espèce « parapluie », cette stratégie prend en compte et favorise l'ensemble de l'avifaune prairiale nicheuse ou migratrice ayant les mêmes affinités et contraintes d'habitat.

Par conséquent, la stratégie de conservation sur la durée du plan peut être déclinée en cinq grands objectifs qui répondent aux enjeux de la conservation du rôle :

- maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives ;
- protéger durablement les sites à Rôle des genêts ;
- maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion ;
- améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de conservation de l'espèce ;
- favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce.

2) Déclinaisons régionales

La plupart des actions à mettre en œuvre rédigées dans la troisième partie de ce document sont applicables à tous les secteurs de présence de l'espèce en période de reproduction en France. Il n'y a donc pas lieu de prévoir une déclinaison particulière selon les régions administratives ou les domaines biogéographiques où l'espèce serait présente à des périodes différentes du cycle annuel. C'est le cas de l'Outarde canepetière dont le plan national d'actions prévoit des actions spécifiques dans les zones d'hivernage des départements méditerranéens (Attié & Jolivet, 2011).

Or, comme cité précédemment, le statut du rôle diffère sensiblement selon les régions de présence. Aussi, l'espèce a disparu de sites qui étaient pourtant importants il y a quelques années. Cela implique que la déclinaison régionale ne consistera pas en une application générale de toutes les actions préconisées, mais seulement de celles qui se justifient. Les régions d'application sont précisées dans les fiches action.

Les actions proposées se focalisent sur les secteurs où le Rôle des genêts est régulièrement présent, mais également là où il a disparu et où sa présence est discontinue dans le temps. Dès lors, il faudra veiller à ne pas perdre de vue les objectifs de gestion des ZPS qui ont été désignées pour préserver le rôle, même là où il a disparu depuis la désignation, le plus souvent en raison d'une gestion inappropriée. Ainsi par exemple, en val de Charente, le statut de l'espèce s'est fortement dégradé, avec même une forte dégradation de la ZPS située en amont d'Angoulême. Cela ne justifie pas l'abandon de l'application de mesures de protection du rôle. L'adaptation locale devra y consister en une restauration des habitats et l'application d'une gestion qui y encourage la réinstallation du rôle.

3) Stratégie opérationnelle

La mise en œuvre de cette stratégie se résume en cinq objectifs spécifiques qui se déclinent en 28 objectifs opérationnels et en autant d'actions. Ces objectifs correspondent aux menaces identifiées précédemment.

Objectif spécifique n°1 : Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives

Objectifs opérationnels :

- Conserver l'habitat « prairie naturelle de fauche ou pâturée » en vallée alluviale et augmenter la superficie favorable à l'espèce.
- Intervenir auprès des pouvoirs publics et de la profession agricole pour maintenir une activité d'élevage pérenne dans ces territoires ;

Actions :

- 1.1 Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou à reconquérir au moyen d'un travail cartographique
- 1.2 Contractualiser des MAE climatiques sur des surfaces significatives
- 1.3 Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux
- 1.4 Reconvertir de milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts
- 1.5 Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles
- 1.6 Informer sur l'exonération de la taxe foncière par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEc

Objectif spécifique n°2 : Protéger durablement les sites à Rôle des genets

Objectif opérationnel :

- Développer les mesures de protection directes

Actions :

- 2.1 Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)
- 2.2 Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière
- 2.3 Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)
- 2.4 Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS

Objectif spécifique n°3 : maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion

Objectif opérationnel :

- Adopter une période de fenaison et/ou d'exploitation et des pratiques compatibles avec la reproduction du Rôle des genêts.

Actions :

- 3.1 Améliorer l'efficacité des MAEc
- 3.2 Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans les futures MAE
- 3.3 Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000
- 3.4 Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce

Objectif spécifique n°4 : Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce

Objectif opérationnel :

- Suivre l'évolution de l'état de conservation des populations de Rôles des genêts et disposer d'indicateurs fiables de l'évolution de la population.

Actions :

- 4.1 Mettre en place un suivi annuel de la population
- 4.2 Développer des protocoles de référence
- 4.3 Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA
- 4.4 Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction
- 4.5 Étudier l'évolution de la flore et des habitats
- 4.6 Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche
- 4.7 Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage

Objectif spécifique n°5 : Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce

Objectif opérationnel :

- Communiquer sur les enjeux de conservation de l'espèce et diffuser les éléments de connaissance.

Actions :

- 5.1 Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux
- 5.2 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA
- 5.3 Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural
- 5.4 Développer les actions nationales à l'échelle locale
- 5.5 Informer et sensibiliser le grand public
- 5.6 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet
- 5.7 Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux

III. Mise en œuvre

A) DURÉE ET DIFFUSION DU PLAN

Ce plan s'échelonne de 2013 à 2018, la dernière année étant consacrée en partie à la réalisation d'un bilan permettant de définir les actions à mener jusqu'en 2020.

Il est crucial que ce plan soit accessible à tous les services de l'Etat, à la profession agricole, aux collectivités locales, aux opérateurs Natura 2000 et à tous les porteurs de projets.

La diffusion de ce plan via Internet et tous les supports possibles et adéquats est donc indispensable pour le faire connaître et approprier par de multiples acteurs (cf. fiche action n° 5.6).

B) ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE

Les actions à mettre en œuvre répondent à des objectifs de réduction ou de suppression des menaces pesant sur le râle. Au total, 28 actions ont été identifiées ci-dessus (voir II C 3 Stratégie opérationnelle).

C) DESCRIPTION DES ACTIONS

Les 28 actions proposées font l'objet d'un descriptif dans les "fiches-actions" ci-dessous. Elles sont classées selon les objectifs opérationnels énoncés dans la partie II-C-3-Stratégie opérationnelle.

Objectif n° 1 : Maintenir ou restaurer l'habitat du Rôle des genêts dans un état de conservation favorable et sur des surfaces significatives

Action 1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	2014 voire 2015			
Contexte	La répartition des Rôles des genêts évolue chaque année. La population nationale diminue depuis les années 1980, entraînant une réduction de son aire de répartition. Si la population est bien connue, la superficie favorable et disponible pour l'espèce ne l'est pas.			
Description	<p>Cette action a pour objectif premier d'évaluer les sites favorables aux Rôles des genêts en termes de superficie favorable, en superposant la distribution des mâles chanteurs avec l'évolution des milieux. Il sera pour cela nécessaire de collecter des données historiques d'occupation des sites occupés par le rôle et de les comparer avec la situation actuelle.</p> <p>Ces cartes permettront de déterminer des zones à fort enjeu actuel pour le rôle, mais aussi les zones potentielles en se basant sur les données historiques.</p> <p>Le but est d'intégrer ces cartes comme étude préalable dans les projets de territoire.</p> <p>Cette action est en lien avec les objectifs 3 et 4 sur la reconquête des milieux et l'élaboration de protocoles de référence.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Travail de cartographie, recherche des données historiques, sollicitation des personnes ressources (environnementalistes, chambres d'agriculture, opérateurs Natura 2000 dans le cadre de l'animation des ZPS), nécessité de développer un protocole de référence appliqué par l'ensemble des partenaires (les données historiques étant différentes et aléatoires selon les régions).</p> <p>Emploi d'une personne formée au SIG par structure (prévoir la formation du personnel si nécessaire).</p> <p>Chaque région de la liste ci-dessus peut mobiliser cette fiche action. Mutualisation possible avec d'autres espèces prairiales (objet de PNA, ou de PRA par exemple)</p> <p>Coût prévu : 40 000€</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	COFIL du présent PNA, référents locaux, coordonnateurs régionaux du PNA, INRA			
Financements mobilisables	Natura 2000 (réactualisation DOCOB), voire Agence de l'Eau, animation régionale			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture significative du territoire ; - Précision du rendu cartographique ; - Reprise des cartes pour documents d'importance nationale (DOCOB...) ; - Insertion des cartes dans les projets de territoire et utilisation pour décisions officielles : aménagement, APPB, désignation ZPS extensions N2000. 			
Résultats attendus	<p>Démonstration de la corrélation de la distribution des rôles en fonction de la présence de milieux favorables à l'espèce.</p> <p>Une carte de la distribution des Rôles par territoire avec si possible 3 niveaux : présence entre 1980-1990, présence entre 1990-2000 et présence entre 2000 et 2010 (voire 2012) pour déterminer les sites actuels, potentiels et historiques récents.</p> <p>Une carte de l'évolution des superficies favorables dans les différents sites</p>			
Autres espèces pouvant en bénéficier	Avifaune prairiale dans son ensemble			
Synergie avec d'autre PNA				

Références	Chacun des partenaires pourra s'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé dans le Val de Vienne (CPIE Touraine Val de Loire, avec l'année 1995 comme référence). Expériences également en Champagne-Ardenne, et en Isère. Expérience de présence historique du Rôle des genêts sur la vallée de l'Yèvre (18 – ZPS) : référence du rapport 2009. Expérience en Bourgogne sur la mise en place de périmètres prioritaires à râles.
Pilote pressenti	Coordination nationale et référents régionaux

Action 1.2	Contractualiser des MAE climatiques* sur des surfaces significatives	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan avec une année à enjeu fort : 2014			
Contexte	<p>L'évaluation des mesures agro-environnementales territorialisées conduite en 2011 dans les Basses Vallées Angevines a conclu à leur efficacité relative pour la conservation du Rôle des genêts. Ce site est le seul aujourd'hui en France à avoir conservé une population significative de l'espèce.</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation du plan national d'actions (PNA) Rôle des genêts 2005-2009, reconnaît que l'objectif 1 « Maintenir ou adopter une exploitation par la fauche favorable au Rôle des genêts » n'a été que partiellement atteint sur la période.</p> <p>Elle met en avant comme point positif la mise en place de MAE dans les zones de présence de Rôle des genêts, le maintien des zones prairiales et l'implication du monde agricole dans la conservation.</p> <p>Cependant, trop souvent, les opérateurs MAE ont tendance à restreindre des territoires à enjeu fort sur les seules zones de présence actuelle du Rôle, sans penser à une possible reconquête des vallées par l'espèce ou sans envisager de zones de repli en cas de crues. Cette action est en lien direct avec l'action 3.1 et s'appuiera sur l'action 1.1 pour déterminer les zones à fort enjeu.</p>			
Description	<p>Cette action a pour objectifs de définir des projets de territoire sur des zones suffisamment grandes, potentiellement contractualisables et d'y promouvoir des MAEc pertinentes. Un travail de base sera à effectuer pour définir précisément la phénologie de reproduction dans les différentes régions et y mettre en place des contrats forts auprès du plus grand nombre d'agriculteurs. Cela peut s'envisager par le biais d'un accompagnement lors de la souscription des contrats.</p> <p>Dans la mesure du possible, le plafond de 20% de surfaces en contrats forts devrait être augmenté (contact avec DRAAF si nécessaire, regroupement d'exploitations faute de nouveaux exploitants).</p> <p>Les contrats dits forts seront déterminés par région et devront être en cohérence avec la phénologie de reproduction du rôle. Pour exemple, en Anjou, il existe un contrat retard de fauche au 20 juillet qui est considéré comme approprié pour permettre au rôle de mener sa reproduction à son terme.</p> <p>Une étude sera à produire pour le printemps 2014 afin de déterminer les enveloppes de surfaces contractualisables en fonction des enjeux rôle.</p> <p>De même, un état initial (2014) permettra de connaître le nombre d'hectares engagés en MAEc favorables au rôle et le niveau d'engagement, ainsi que le nombre d'exploitants concernés. À la fin du présent plan, cette base fournira un élément de comparaison avec les chiffres finaux.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Temps passé à la mise en place de MAEc (réunions d'informations MAE, réunions entre opérateurs N2000, temps de conseils, souscription contrat) et déjà financé en partie par les crédits Natura 2000 Inventaires et diagnostics</p> <p>Intégration des zones à fort enjeu dans les projets de territoire (définition + démarchage des collectivités et personnes concernées)</p>			

Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/Opérateurs N2000/DREAL/Associations locales, DRAAF...
Financements mobilisables	Financements animation des MAE (Natura 2000, collectivités territoriales, ...)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rôles concernés ; - Nombre de contrats forts souscrits; - Nombre d'hectares sous contrats ; - Nombre d'agriculteurs engagés.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Rôles cantonnés sur des parcelles en MAEc ; - Nombre d'hectares sur territoire X concernés par MAE 1, MAE 2, MAE 3 ; - Nombre d'exploitants sur territoire X concernés par MAE 1, MAE 2, MAE 3 ; - Nombre d'hectares concernés par des MAE à l'échelle nationale ; - Nombre d'exploitants signataires à l'échelle nationale.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Tarier des prés, Phragmite aquatique et toutes espèces des écosystèmes prairiaux
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique
Références	
Pilote pressenti	Coordination nationale et partenaires du plan

* Le prochain dispositif agro-environnemental lié à la PAC 2014 prévoit que les MAE territorialisées changent d'appellation et deviennent des MAE climatiques.

Action 1.3	Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>En France, le Rôle des genêts occupe essentiellement les prairies de fauche des vallées alluviales. Le caractère inondable de ces vallées ne permet pas ou difficilement leur mise en culture.</p> <p>Les milieux occupés présentent en général une végétation prairiale atteignant une hauteur supérieure ou égale à 60 cm. La hauteur, la densité et la composition de la prairie sont déterminantes. Le rôle évite les secteurs à végétation trop lâche (prairies pâturées, par ex.) ou les secteurs présentant une densité trop forte (liée à l'apport d'engrais). Une flore variée, riche en dicotylédones et à la croissance progressive, semble une caractéristique primordiale.</p> <p>La survie du Rôle des genêts dépend donc avant tout du maintien de surfaces de prairies significatives dans les vallées. En l'absence d'aides agro-environnementales, les agriculteurs pourraient être tentés de valoriser ces espaces par la culture (maïs notamment).</p>			
Description	<p>Les vallées fréquentées par le Rôle des genêts sont pour la plupart des sites Natura 2000, des zones humides hébergeant un cortège d'espèces prairiales patrimoniales, il convient donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - veiller à l'intégration de cet enjeu dans l'ensemble des politiques publiques (en collaboration avec les DDT, DDTM et DRAAF) ; - conserver la structure ou la composition des prairies dites naturelles de fauche ; - inciter les acteurs du territoire à se concerter pour mise en place d'une démarche cohérente; - vérifier la cohérence avec les listes des évaluations d'incidence N2000 par région. 			

Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.
Évaluation financière	Sans objet car cette action est intégrée dans des missions bénéficiant de financements spécifiques. Les crédits émanent des fonds N2000 car il s'agit ici d'animation sur les territoires, de veille écologique et de participation aux réunions entre acteurs du territoire et services de l'État concernés et par conséquent, cela implique du temps de travail des agents de l'État.
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL (y/c leurs UT)/Opérateurs N2000/CG
Financements mobilisables	Animation Natura 2000, animations régionales du plan.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Constat à l'année n+1 de l'arrêt de cette pratique sur des parcelles retournées à l'année n
Résultats attendus	Maintien des surfaces prairiales naturelles et la conservation de la structure et de la composition prairiale.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Tarier des prés, Phragmite aquatique, flore, faune invertébrée
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique
Références	Cahier des charges MAET BVA, Broyer, 1987, 1996, 2002 ; Normand <i>et al.</i> , 2009
Pilote pressenti	DDT et structures animatrices N2000

Action 1.4	Reconvertir des milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du projet avec état initial à produire avant le printemps 2014			
Contexte	Ces dernières décennies, de nombreuses peupleraies ont été plantées en France dans les plaines alluviales et autres zones humides et ont contribué au cloisonnement de l'espace. Les cultures ont remplacé un grand nombre de prairies permanentes au détriment de leur avifaune spécifique. Sur d'autres sites, ce sont des zones d'extraction de granulats qui ont supplanté les prairies de manière plus ou moins réversible.			
Description	<p>L'objectif de cette action est de reconquérir des parcelles en prairie dans les secteurs à enjeux en restaurant d'anciennes peupleraies, des surfaces cultivées ou encore d'anciennes zones d'extraction de granulats.</p> <p>En lien avec le programme LIFE + Nature « Rôle des genêts 2011/2015 », l'action a pour finalité d'améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces des sites reconvertis en prairies par la mise en place d'une gestion concertée et cohérente.</p> <p>Il s'agira d'accompagner la réalisation des chantiers de restauration des parcelles concernées par exemple en contribuant au montage des dossiers Natura 2000 : évacuation des déchets de carrières, des peupliers ou encore rémanents s'il y a lieu, rognage des souches, si besoin, débroussaillage de la parcelle, travail superficiel du sol (nivellement), semis.</p> <p>Un état initial sera à faire pour déterminer le nombre d'hectares à réhabiliter, la localisation et la nature des parcelles susceptibles d'être reconverties, ainsi que leurs propriétaires à contacter. L'action consiste également en un travail de veille afin d'identifier les acteurs et les parcelles candidates au fur et à mesure de la mise en œuvre du plan.</p>			

	Une attention particulière sera portée en amont à la localisation et la gestion future des zones à restaurer. Cette action comprend également la mise en place de MAEc (prairies, jachères) après cultures.
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.
Évaluation financière	Sans objet car l'action est intégrée dans des missions bénéficiant de financements spécifiques. Ex : en Anjou, les travaux se feront sur 5 hectares de propriété LPO et le coût estimé pour un passage pour l'élimination des rejets et des souches est de l'ordre de 4000€/hectare. Recherche de sites à reconvertir, démarchage SAFER le cas échéant, rencontre des propriétaires (rencontre entreprises en cas de mesures compensatoires), montage dossier contrat N2000
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Structures animatrices N2000, DDT, chambres d'agriculture, agriculteurs, communes, SAFER, (DRAAF), CRPF, ONF, UNICEM Éventuellement les carriers dans le cadre des mesures compensatoires
Financements mobilisables	Contrat N2000, Agence de l'Eau via les CTMA, financements RTA, MAE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'hectares de peupleraies converties ; - Nombre d'hectares de cultures converties ; - Nombre d'hectares d'anciennes carrières converties ; - Évaluation financière des coûts engagés dans la reconversion.
Résultats attendus	La restauration de prairies et l'amélioration des sites potentiels pour la reproduction et la sauvegarde des nichées de Rôle des genêts. Intervention nécessaire sur les sites majeurs mais aussi hors ZPS afin de maintenir la viabilité de populations fragiles.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toutes les espèces des écosystèmes prairiaux
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique
Références	LIFE Rôle des genêts, Parc Interrégional du Marais Poitevin (base pour l'évaluation financière)
Pilote pressenti	Structures partenaires locales

Action 1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Aux printemps 2014, 2015, 2016 et 2017			
Contexte	La gestion différenciée est de plus en plus pratiquée par les communes. Cela consiste pour elles à appliquer une gestion écologique et durable des espaces verts et dépendances vertes (réduction ou non utilisation de pesticides, fauche différenciée des bords de routes, rives et haies...).			
Description	Cette action pourrait être un complément de l'action 3.3 en développant les zones refuge favorables à l'avifaune prairiale nicheuse et migratrice. Le but est d'harmoniser les démarches entre des bandes refuges pratiquées par les exploitants et la gestion des bords de routes, de chemins et de cours d'eau par les communes afin de multiplier les zones favorables à l'avifaune.			

	<p>Les communes situées près des zones potentielles ou connues pour accueillir le rôle seront ciblées prioritairement.</p> <p>L'action consiste à faire de l'animation auprès de ces communes dès le printemps par le biais de courriers et/ou de rencontres.</p> <p>La création d'une charte pourrait être envisagée pour un véritable engagement des communes. Les structures partenaires du PNA doivent avoir un rôle de conseillers auprès des élus.</p> <p>Si l'objectif premier est d'accroître la biodiversité, les communes entendront également l'objectif économique. En effet, moins d'interventions mécaniques impliquent moins de main-d'œuvre ou de dépenses en carburant et donc un gain non négligeable pour les communes.</p> <p>Dans le cadre où aucune gestion différenciée n'est mise en place par les communes, il serait intéressant de vérifier si des baux environnementaux sont proposés lorsque les communes propriétaires confient la gestion de leurs parcelles aux agriculteurs.</p>
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.
Évaluation financière	<p>Cette action peut souvent être mise en œuvre dans le cadre de l'animation N2000 par exemple, ou lors de l'application d'une charte PNR.</p> <p>Pour de rares cas (hors N2000, hors PNR, ...) une enveloppe a été chiffrée dans le cadre du PNA.</p> <p>Coût : 10 000 €</p>
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Mairies, structures animatrices locales et associations APNE, périmètres des captages d'eau potable (concessionnaires), les Agences de l'eau par la mise en place des contrats territoriaux milieux aquatiques
Financements mobilisables	Crédits animation N2000, fonctionnements PNR, ou déclinaisons PNA
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes sensibilisées ; - Nombre de communes adhérentes à la démarche ; - Choix d'espèces cibles à suivre : Tarier des prés, Tarier pâtre, Bruants des roseaux et proyer, fauvettes paludicoles en migration.
Résultats attendus	Évolution de la surface favorable en zone refuge
Autres espèces pouvant en bénéficier	Faune : Invertébrés (lépidoptères, orthoptères, arachnides...), reptiles, passereaux, anatidés et rallidés nicheurs.
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique, PNA chiros
Références	
Pilote pressenti	Structures locales

Action 1.6	Informé sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEc	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>La Charte Natura 2000 constitue un autre volet de la politique contractuelle et volontaire de Natura 2000. Chaque site Natura 2000 possède une charte en lien avec le DOCOB de son territoire. La charte contient des engagements de gestion courante et durable qui contribuent, selon les orientations définies dans le DOCOB, à la conservation des habitats et des espèces présents sur le site Natura 2000.</p> <p>La signature d'une charte Natura 2000 permet aux signataires de s'engager dans la démarche, sans nécessiter un lourd investissement personnel et financier, à la différence des contrats Natura 2000. Si la charte en elle-même ne prévoit pas de contrepartie financière directe, elle permet en revanche au propriétaire de bénéficier de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.</p>			
Description	<p>En lien avec l'action 2.4, cette action a pour but de faciliter la mise en œuvre des chartes N2000 de chaque territoire.</p> <p>Dans un premier temps, un état des lieux doit être réalisé sur chaque ZPS pour savoir si un DOCOB est en cours d'élaboration, mis en œuvre ou doit être réactualisé.</p> <p>Dans un second temps, les animateurs N2000 devront communiquer auprès des acteurs locaux sur la possibilité de s'engager dans une démarche de charte Natura 2000 et veiller à leur application dans les secteurs concernés.</p> <p>L'exonération de la part communale de la taxe sur le foncier non bâti qui découle de la signature de la charte devra être liée à l'engagement d'un contrat N2000 ou d'une MAEc (déclaration PAC automatisée ou non).</p> <p>Outre l'aspect financier qui peut inciter les propriétaires à adhérer à la démarche, il ne faut pas oublier le gain généré en termes de biodiversité.</p> <p>Ainsi, en fonction des contextes régionaux, les secteurs ciblés en priorité seront les parcelles avec des superficies de plus de 2ha et pertinents pour l'accueil de râles comme les prairies naturelles.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Sans objet car cette action est intégrée dans des missions bénéficiant de financements spécifiques : temps d'animation N2000, temps de préparation des réunions, réunions opérateurs N2000, réunions avec les signataires potentiels.			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/Opérateurs N2000/DREAL/Associations locales/DDT/Syndicat de la propriété			
Financements mobilisables	Animations N2000			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parcelles où présence de râles cantonnés ; - Nombre de sollicitations sur le sujet ; - Nombre de chartes signées ou contrats Natura 2000 engagés ; - Nombre d'hectares concernés ; - Nombre de réunions sur le sujet ; - Nombre de participants. 			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Identifications des parcelles concernées et à fort enjeu râles ; - Information de la possibilité d'exonération auprès de tous les propriétaires des territoires concernés. 			

Autres espèces pouvant en bénéficier	Tarier des prés, Phragmite aquatique
Synergie avec d'autre PNA	
Références	http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-chartes-Natura-2000.html (janvier 2013)
Pilote pressenti	Structures animatrices N2000

Objectif n° 2 : Protéger durablement les sites à Rôles des genêts

Action 2.1	Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Conservation			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>La démarche Natura 2000 permet de porter à connaissance l'intérêt patrimonial des sites et de mettre en œuvre localement des propositions de gestion énoncées dans les Documents d'objectifs. Elle encadre la gestion conservatoire de l'habitat en vue de préserver les espèces pour lesquelles le site a été désigné.</p> <p>Les documents d'objectifs sont encore pour un grand nombre en cours de rédaction, de validation ou de réactualisation et il faut veiller à leur mise en cohérence avec le PNA, en particulier avec la prise en compte du Rôle des genêts dans les fiches actions. L'absence de prise en compte, compliquerait la mise en œuvre des actions spécifiques, notamment au niveau des cahiers des charges des contrats MAEc. Cette mise en cohérence doit être assurée par les rédacteurs des Docob et vérifiée par les DREAL de chaque région.</p>			
Description	<p>Dans la configuration actuelle, le dispositif Natura 2000 ne constitue un véritable outil de conservation, qu'à la condition qu'il suscite un engagement volontaire des exploitants à contractualiser un maximum de surfaces prairiales en contrats MAE « forts » (voir action n° 3.1). Or, les mesures MAE ne suffisent pas, car elles se basent principalement sur l'engagement volontaire lors de leur souscription.</p> <p>Le bilan du premier plan a mis en évidence la nécessité de renforcer le dispositif des MAE sur l'ensemble des ZPS et de le compléter par des mesures plus fortes, à intégrer dans les DOCOB. Il fait également apparaître la nécessité d'intervenir à plusieurs autres niveaux pour préserver les habitats favorables, dont les acquisitions et les conventions de gestion qui restent à développer dans la majorité des sites à rôles, ainsi que la restauration de prairies, voire la création d'espaces protégés (action 2.2).</p> <p>Cette action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Terminer l'élaboration des DOCOB Natura 2000 et accompagner le lancement de leur mise en œuvre sur les ZPS désignées pour le Rôle des genêts. -Réactualiser les DOCOB des sites à rôles afin qu'ils prennent en compte la situation actuelle de l'espèce et proposent d'utiliser l'ensemble des outils disponibles de gestion conservatoire des sites (mise en réserve, acquisitions, conventions,...). 			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Sans objet car l'action est intégrée dans des missions bénéficiant de financements spécifiques : temps de rédaction ou d'actualisation de DOCOB, proposition d'outils de conservation ou de gestion.			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, DDT, opérateurs et animateurs Natura 2000.			
Financements	Natura 2000			

mobilisables	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites pourvus de DOCOB prévoyant la protection du râle ; - Proportion de la population qui bénéficie de ces DOCOB.
Résultats attendus	Mise en œuvre des DOCOB prévoyant la protection du râle sur l'ensemble des ZPS de présence régulière du râle.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Ensemble de l'avifaune des vallées alluviales
Synergie avec d'autres PNA	
Références	Champion, E. & Coulombier, J. 2011. <i>Document d'Objectifs Natura 2000 "Moyenne vallée de la Charente Seugne et Coran" - Volume de synthèse. Diagnostic synthétique, objectifs, actions.</i> LPO/Région Poitou-Charentes. 316 p.
Pilote pressenti	Partenaires régionaux du projet

Action 2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>L'acquisition de terrains connus pour être favorables au râle permettrait entre autres d'améliorer la protection des populations nicheuses par la création d'ensembles parcellaires sur lesquels serait réalisée une gestion adaptée.</p> <p>La maîtrise foncière est également un outil pour préserver durablement ces territoires de toutes activités non compatibles avec l'écologie de l'espèce.</p>			
Description	<p>Des structures comme la LPO, les Conservatoires d'espaces naturels ou encore les Parcs naturels régionaux sont parfois sollicitées par des propriétaires, des notaires ou la SAFER pour acheter des parcelles, prairies, voire boisements, friches. Ces mêmes structures peuvent également avoir engagé des démarches actives d'acquisition.</p> <p>Pour développer et optimiser une « politique » d'acquisition de prairies à râles, une convention avec une SAFER peut être souscrite ou renouvelée le cas échéant (exemple du CEN en Picardie et de la LPO en Anjou).</p> <p>Il est important également de mobiliser les collectivités qui, dans le cadre de leur politique locale (ENS pour les conseils généraux par ex) peuvent assurer une veille foncière et se mobiliser pour réserver ou exercer leur droit de préemption le cas échéant. Il s'agit sur chaque site à râle d'identifier les sites à enjeux et de mettre en place une veille foncière, tout en mobilisant les différents partenaires locaux ainsi que les agences de l'eau pour engager les démarches d'acquisitions.</p> <p>Les parcelles, une fois acquises, pourront être louées à des exploitants agricoles dans le cadre de baux environnementaux, car il ne s'agit pas de se substituer aux exploitants agricoles mais bien de pérenniser une activité agro-environnementale dans ces territoires.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Sans objets car les coûts d'acquisition des parcelles ne sont pas supportés par l'État et dépendent des opportunités saisies. Dans le LIFE : coût estimé par hectare allant de 2 300€ à plus de 6 000€ (frais notariés inclus + éventuelle hausse des prix).			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Agences de l'eau, CEN, SAFER, DREAL, CG (politique ENS), CR, structures agricoles, collectivités territoriales, associations de protection de la nature.			

Financements mobilisables	CG (ENS) et autres collectivités, Agences de l'eau, LIFE (CEN Picardie, LPO France et LPO Anjou), autres au titre des mesures compensatoires
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions SAFER/Structure partenaire du PNA ; - Nombre d'hectares achetés ; - Nombre d'hectares de peupleraies ou autres milieux défavorables reconvertis ; - Nombre de baux environnementaux et emphytéotiques ; - Nombre d'ha concernés par convention ; - Nombre de contrats MAEc sur parcelles.
Résultats attendus	Démarches d'acquisitions engagées dans un maximum de sites à râles. Les sites les plus fréquentés seront prioritaires.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Avifaune prairiale nicheuse et migratrice, faune invertébrée, cortèges floristiques
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique et espèces des écosystèmes prairiaux
Références	Rapport LIFE
Pilote pressenti	Structures locales

Action 2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Conservation			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>Le Rôle des genêts est distribué essentiellement dans des sites désignés en ZPS. La population nationale de cette espèce considérée en danger en France est très localisée et ne bénéficie que partiellement de mesures de conservation forte. Il convient d'étendre les espaces protégés dans les vallées alluviales qu'elle occupe.</p> <p>La stratégie de création d'aires protégées (SCAP) a pour objectif de combler les lacunes de protection du réseau actuel par la création de nouvelles aires protégées. Elle a l'ambition de permettre la couverture, d'ici à 2019, de 2% du territoire terrestre métropolitain par des outils de protection forte : réserves naturelles nationales et régionales, réserves domaniales biologiques (dirigées et intégrales), parcs nationaux et arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Les autres outils disponibles (Espaces naturels sensibles départementaux, périmètres Natura 2000, forêts de protection,...) sont aussi inclus dans la stratégie, mais comme solutions complémentaires.</p> <p>La SCAP est une politique publique fondée sur la connaissance scientifique. Elle reconnaît la haute valeur de certains sites pour lesquels la France a une responsabilité patrimoniale élevée, et permet d'y promouvoir la mise en place de protections fortes.</p>			
Description	<p>L'identification des lacunes de protection repose sur la réalisation de diagnostics de l'état de préservation des milieux naturels. 535 espèces et 119 habitats ont été identifiés au niveau national par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), comme patrimoine pour lequel la France a une responsabilité particulière et dont la conservation par une protection localisée est pertinente. Le Rôle des genêts figure dans ces listes qui ont été déclinées pour chaque région. Il y est classé en 2+ (réseau à renforcer - bonne connaissance de l'espèce).</p> <p>A charge des DREAL d'organiser les inventaires et d'identifier les sites de présence des espèces et habitats retenus dans leur région et de proposer la création d'aires protégées sur ceux de ces sites pour lesquels la protection actuellement en place est jugée insuffisante.</p> <p>Cette action consistera à accompagner la démarche SCAP dans chacune des régions de présence du</p>			

	<p>rôle afin de faire des propositions de désignations de sites protégés là où les enjeux de l'espèce sont forts et où les opportunités se présentent.</p> <p>Cependant, une vérification de la compatibilité entre les mesures réglementaires et les MAE est nécessaire.</p> <p>Pour exemple, un APPB peut promulguer l'interdiction de certaines pratiques mais le réglementaire ne doit pas se substituer aux MAE.</p>
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.
Évaluation financière	Sans objet car cette action relève des agents de l'État pour vérifier que les démarches SCAP sont en place.
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Associations, DREAL et DDT(M) concernées, CR, CEN
Financements mobilisables	DREAL concernées, CR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites à râles protégés ; - Population présente dans les espaces protégés ; - Population présente hors ZPS.
Résultats attendus	Mise en place d'espaces protégés sur un maximum de sites à râles. Les sites les plus fréquentés seront prioritaires.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Faune et flore des vallées alluviales
Synergie avec d'autres PNA	
Références	Coste S., Comolet-Tirman J., Grech G., Poncet L. & Sibley J-Ph. 2010. <i>Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées : Première phase d'étude – Volet Biodiversité</i> . Rapport SPN 2010 / 7 MNHN (SPN) – MEEDDM, Paris, 84 p.
Pilote pressenti	Partenaires régionaux du projet

Action 2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Conservation			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>Le Rôle des genêts est une espèce classée en annexe I de la Directive Oiseaux, ce qui signifie que les sites les plus appropriés en nombre et en superficie où il se reproduit doivent être désignés en ZPS et faire l'objet de mesures de gestion conservatoires pour préserver son habitat.</p> <p>Un des objectifs poursuivis par le plan est de faire en sorte que l'ensemble des effectifs français présents en période de reproduction soient bien inclus dans les périmètres des ZPS.</p>			
Description	La plupart des sites "à râles" bénéficient d'une désignation en ZPS depuis 2007, année où l'essentiel du réseau des ZPS terrestres a été mis en place. Pourtant, les suivis récents ont mis en évidence que des râles chanteurs sont bien localisés chaque année dans des secteurs qui ne sont pas classés en ZPS.			

	<p>Cette action vise à améliorer l'efficacité du réseau des ZPS de façon à protéger les populations de Râle qui présentent des risques élevés d'extinction par l'extension de ZPS existantes et le cas échéant, par la désignation de nouvelles zones.</p> <p>L'action s'appuiera sur les données de suivis réguliers de râles et de la cartographie des mâles chanteurs pour accompagner la démarche de désignation de ZPS sur les sites qui ne sont pas encore désignés comme tels.</p> <p>Pour un certain nombre de ZPS existantes, des extensions seront proposées là où les contours des désignations n'incluent pas des secteurs occupés par le râle.</p>
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.
Évaluation financière	Sans objet car des crédits spécifiques sont déjà mobilisés : temps de travail agents Etat et démarches de classement de sites à enjeux en ZPS ou d'extension de ZPS existantes.
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL, Animateurs Natura 2000
Financements mobilisables	DREAL (Natura 2000)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites à râles désignés en ZPS ; - Pourcentage de la population nationale régulière présente dans les ZPS.
Résultats attendus	Désignation en ZPS de tous les sites de présence régulière du râle
Autres espèces pouvant en bénéficier	Ensemble de l'avifaune prairiale
Synergie avec d'autres PNA	
Références	
Pilote pressenti	Partenaires régionaux du projet

Objectif n° 3 : Maintenir ou adopter une exploitation favorable au Rôle des genêts et améliorer les techniques de gestion

Action 3.1	Améliorer l'efficacité des MAEc	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan avec deux années à enjeu fort : 2014, mais surtout 2015			
Contexte	<p>L'évaluation des mesures agro-environnementales territorialisées conduite en 2011 dans les Basses Vallées Angevines a conclu à leur efficacité relative, puisque ce site est le seul aujourd'hui en France à avoir conservé une population significative de Rôles des genêts.</p> <p>Comme évoqué dans l'action 1.2, l'évaluation du précédent PNA avait mis en avant les points positifs, tels la mise en place de MAE dans les zones de présence des Rôles des genêts, le maintien des zones prairiales et l'implication du monde agricole dans la conservation.</p> <p>La réforme de la PAC en 2014 devrait entraîner une reconsidération de l'ensemble des dispositifs agro-environnementaux, les MAE territorialisées devenant des MAE climatiques. C'est l'occasion de remobiliser tous les acteurs concernés et de mettre en place une véritable stratégie de préservation de la biodiversité sur les territoires.</p>			
Description	<p>Cette action est en lien direct avec les actions 1.2, 2.1 et 3.3. Elle a pour principal objectif de construire des cahiers des charges pour améliorer la pertinence des MAEc.</p> <p>Des réflexions ont été engagées dans le cadre du LIFE + Nature Rôle des genêts et de la réécriture de ce PNA pour répondre à 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le maintien des habitats prairiaux : Cet objectif est étroitement lié au maintien d'une activité d'élevage. Pour cela, le maintien d'une prime de base pour conserver les prairies humides des vallées alluviales exploitées de manière extensive est nécessaire. Mais doit-elle relever pour autant du dispositif MAE ? Il s'agit donc de répondre aux enjeux écologiques par un maintien et une adaptation des mesures aux itinéraires techniques et socio-économiques des élevages. Ce maintien est conditionné par la mise en place de montants très incitatifs pour les niveaux de contrat élevés répondant le plus efficacement aux enjeux écologiques (c.-à-d. fauche tardive). Il est essentiel de maintenir un différentiel de rémunération important entre les différents niveaux et de maintenir ou développer un fort taux de contractualisation sur les fauches tardives et très tardives. - l'étalement des fauches dans le temps : Le fait de permettre un étalement des opérations d'entretien permet le maintien d'un habitat favorable sur la durée: création de « mosaïque de fauche », et zones refuges jusque assez tard dans la saison (courant août) afin de favoriser le succès reproducteur du Rôle des genêts, de l'ensemble de l'avifaune nicheuse et plus généralement la conservation de la diversité floristique et faunistique (espèces à floraison et montée en graines tardives, lépidoptères à développement tardif ou seconde génération, orthoptères...). <p>Localement, là où les contrats tardifs sont difficiles à faire adopter, la mise en place de bandes refuges fauchées tardivement peut constituer un palliatif très intéressant pour protéger les nichées jusqu'à leur envol.</p> <ul style="list-style-type: none"> - les techniques de fauche (« imposer » les modalités si possible) : Le but est d'inciter les exploitants à effectuer la fauche à vitesse raisonnable. Il convient plutôt de parler de surface fauchée par heure, que de vitesse d'avancement du tracteur. Il faudrait rendre la pratique de la fauche centrifuge obligatoire et interdire le recours à des groupes de fauche (plusieurs barres de coupe sur un tracteur). 			

	<p>L'utilisation de barres d'effarouchement est à encourager, une communication sera donc nécessaire pour dynamiser cette utilisation qui sera inscrite dans les recommandations.</p> <p>Il s'agit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer des cahiers des charges nationaux de MAEc pertinentes pour l'avifaune prairiale, comme la mesure bandes refuge (fiche 3.2), de les partager avec les instances en charge de ces dispositifs (ministères) ; - sur ces bases, de mettre en place des groupes de travail locaux avec les instances agricoles (administration et profession) et les opérateurs MAE pour définir des projets de territoire cohérents. Ces projets devront vraiment cibler des MAEc en fonction des enjeux par territoire, définir des objectifs de contractualisation minima à atteindre ; - veiller au maintien des mesures pertinentes dans la réforme de la PAC 2014 comme la mesure couverte 06. <p>Cette action doit être un moyen de consulter l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place une stratégie commune sur la problématique de la préservation du Rôle des genêts et de l'avifaune prairiale de façon plus générale.</p> <p>À noter que dans certaines régions, selon les initiatives locales et les décisions prises en CRAE, la contractualisation de MAE hors ZPS peut être tolérée lorsque les enjeux le justifient, les plafonds peuvent être aménagés exceptionnellement dans le cas des mesures les plus fortes... certaines adaptations locales sont donc à défendre et à acter en CRAE.</p>
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes
Évaluation financière	<p>Cette action aura plusieurs sources de financements : temps passé à l'animation MAE (communication au moyen d'une plaquette sur la fauche sympa, p. ex.) car crédits N2000 ; et formation des agents de l'ASP à envisager dans chaque région une fois tous les deux ans (mutualisation avec d'autres espèces ou d'autres habitats).</p> <p>Coût : 9 000 €.</p>
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000, les ministères MEDDE et MAAF
Financements mobilisables	Crédits N2000 (animation MAE)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rôles concernés par niveaux de contrats ; - Nombre de réunions de concertation ; - Nombre d'agriculteurs présents ; - Nombre de MAEc souscrites (nombre de contrats et hectares concernés).
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Cahiers des charges pertinents ; - Une présence importante des agriculteurs aux réunions ; - Une demande forte des agriculteurs sur les MAEc ; - Une augmentation du nombre de contrats MAEc.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toute espèce des écosystèmes prairiaux
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique
Références	<p>Dossier sur l'évaluation des MAE</p> <p>Cahier des charges « mesures bandes refuge » et retour d'expérience sur la mise en place test dans les BVA et Vallée de la Loire</p>
Pilote pressenti	Structures locales du plan et opérateurs MAE

Action 3.2	Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans les futures MAE	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan avec années à enjeux forts (2013, 2014, 2015 et 2018)			
Contexte	<p>Les MAE ont permis le maintien de l'exploitation des prairies des vallées après la période de déprise agricole des années 1980. Du fait des primes accordées, elles ont incité les agriculteurs à tout faucher à fin juillet impliquant que seuls les bords de route, de chemins, les mégaphorbiaies le long des fossés ou des cours d'eau servent de zones refuge existantes.</p> <p>Or, sur un grand nombre de secteurs, les opérations de baguage ont mis en évidence une diversité importante d'oiseaux dans ces zones refuge et concerne tant des juvéniles en phase de croissance, des adultes en mue (Rôle des genêts, Caille des blés, Tarier des prés, Bruant des roseaux), des migrants en escale migratoire (Gorgebleue à miroir, Phragmite des joncs et Phragmite aquatique).</p>			
Description	<p>Dans le cadre du programme LIFE et de la mise en place de l'actuel PNA, une réflexion a été engagée sur la proposition d'un nouvel engagement unitaire « bandes refuges ». Élaborée par la LPO France et la LPO Anjou en concertation avec les Chambres d'Agriculture 44 et 49, les éleveurs des Basses Vallées Angevines et de la Vallée de la Loire, la DRAAF et la DREAL des Pays de la Loire, cet EU a été présenté aux différents représentants des ministères de l'environnement et de l'agriculture pour avis.</p> <p>L'objectif est que cet EU soit intégré dans la réforme de la PAC 2014 et d'inclure ces bandes refuge dans les projets de territoire.</p> <p>Donc, dès le stade de la rédaction du projet annuel de territoire, il conviendra de voir où localiser les bandes refuge de la manière la plus pertinente possible au regard de la localisation des Rôle des genêts cantonnés et des configurations du terrain. Il s'agira ensuite de proposer le dispositif aux agriculteurs.</p> <p>Ils pourraient être rendus obligatoires pour des mesures de niveau faible, tout en faisant l'objet d'une indemnisation supplémentaire.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes			
Évaluation financière	<p>Deux types de financements mobilisables :</p> <p>Crédits d'animation PNA : temps de préparation et d'animation des réunions avec la profession agricole et les ministères et crédits Natura 2000 : temps d'animation MAE.</p> <p>2013-2014 : préparation réforme PAC, 2015 : application mesure bande refuge et 2018 : veille pour intégration dans réforme PAC 2019.</p> <p>Coût : 8 000€</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Agriculteurs, élus locaux, chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000			
Financements mobilisables	Crédits Natura 2000 (animation MAE), animation du PNA, crédits LIFE.			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mètres linéaires engagés en bandes refuge ; - Nombre d'hectares placés en bande refuge ; - Distribution des oiseaux (chanteurs, jeunes) par rapport aux parcelles concernées. 			
Résultats attendus	Augmentation du succès de reproduction des oiseaux nicheurs, amélioration des conditions d'escaliers migratoires.			
Autres espèces pouvant en bénéficier	Grand nombre d'espèces prairiales : Gorgebleue à miroir, Caille des blés, Bruant des roseaux, Bruant proyer, Rousserolle effarvate, Tarier des prés, Phragmite aquatique... et la faune invertébrée			
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique, PNA Chiroptères (préservation faune vertebrée), Pies grièches			

Références	LPO Anjou, LIFE RDG, CPIE Touraine Val de Loire qui établit un diagnostic et fixe annuellement les bandes refuges (actuellement non déclarées en MAE) Cahier des charges « mesures bandes refuge » et retour d'expérience sur la mise en place test dans les BVA et Vallée de la Loire
Pilote pressenti	Structures locales

Action 3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>En zone Natura 2000, la mesure essentielle pour la préservation de la biodiversité est la souscription de Mesures Agro-Environnementales par les agriculteurs volontaires.</p> <p>Dans la plupart des régions, le cahier des charges des MAE prenant en compte les Règles des genêts préconise un retard de fauches (après le 15 juillet). Néanmoins, de nombreux agriculteurs voient une perte de fourrage conséquente et non couverte en totalité par les indemnités des MAE impliquant un faible engagement dans ces mesures. Les surfaces contractualisées restent très faibles et donc loin d'être suffisantes pour sauver les populations restantes.</p> <p>Sur les zones prospectées, un grand nombre de mâles chanteurs est détecté dans des parcelles non soumises à MAE ou d'un niveau insuffisant (pas de retard de fauche ou retard insuffisant, absence de bandes refuges...).</p> <p>Il est donc important de travailler en concertation avec les animateurs Natura 2000 et les agriculteurs pour proposer des outils permettant d'améliorer les effectifs nationaux de Règle des genêts et plus généralement, les populations d'oiseaux prairiaux.</p> <p>La mesure d'urgence est alors un outil de gestion complémentaire, efficace et pertinent en proposant aux agriculteurs une compensation financière intéressante pour un engagement à ne pas faucher avant le 1^{er} août (prairies) ou le 31 août (jachères) sur des parcelles où les mâles sont détectés en début de saison.</p>			
Description	<p>Dans le cadre du présent plan national d'actions, différents partenaires ont émis le souhait de développer l'outil "mesures d'urgence" : cadre légal, zonalité (hors et dans périmètre Natura 2000), base de calcul et montant des indemnités compensatoires, durée...</p> <p>Dans un premier temps, une mise en commun des expériences tirées des diverses pratiques régionales sera réalisée dès le début de ce présent PNA pour éclaircir le cadre de cette mesure.</p> <p>Dans un deuxième temps, cette réflexion aboutira à la proposition d'une mesure d'urgence avec un cahier des charges commun aux régions concernées par le rôle.</p> <p>Le but de l'action consiste également à mobiliser l'outil « mesure d'urgence » lorsqu'un cantonnement de rôle est observé sur une parcelle ou un groupe de parcelles dont l'exploitation exclut un succès de reproduction de l'espèce (rencontre des exploitants concernés, réunion avec la chambre d'agriculture et les services de l'État, recherche éventuelle de financements spécifiques pour le dédommagement, ...).</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Accueil annuel de stagiaires, production et valorisation de l'étude.</p> <p>Coût : 30 000€</p> <p>Exemple : environ 1 000 € /rôle en vallée de la Seine</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs N2000 ; PNR ; DREAL ; DDT ; Associations locales ; Chambres d'agriculture ; représentants de la profession agricole ; DRAAF ; collectivités.			

Financements mobilisables	DREAL (Natura 2000, PNA ou autres), collectivités, CG (ENS), MAE...
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Élaboration d'un cahier des charges commun avec spécificités régionales ; - Nombre de mesures d'urgence mises en place et nombre de râles concernés ; - Nombre d'hectares engagés avec mention hors ou dans périmètre N2000. Pour exemple, en Région Centre, entre 0 et 12 ha seront placés annuellement en mesures d'urgence au cours de 5 années.
Résultats attendus	Création d'un outil pertinent et efficace, facile à mobiliser en cas de besoin. Couverture maximale par cette mesure de parcelles dont la gestion n'est pas favorable à la reproduction du râle et sur lesquelles un cantonnement est observé.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Ensemble de l'avifaune et des habitats des vallées alluviales
Synergie avec d'autres PNA	
Références	Expérience du PNR LAT et programme LIFE Râle des genêts sur les secteurs de la Vallée de l'Oise et de la Charente. La LPO 38 n'a pas encore mis ce dispositif en place, néanmoins, elle a déjà consulté son réseau d'agriculteurs qui seraient partants pour cette démarche sous réserve qu'ils puissent bénéficier d'une compensation financière. Exemple de la LPO Franche-Comté qui étend déjà ce genre de mesures à d'autres oiseaux comme le Vanneau huppé. Expérience de l'EPTB Saône et Doubs engagé depuis 2012 en partenariat avec la LPO FC et différents financeurs sur des actions de préservation du râle en vallée de la Saône. Exemple de la DREAL et de la LPO Alsace qui ont mobilisé l'outil pour la première fois en 2013. Exemple du PNR des boucles de la Seine normande qui a mis en place une procédure d'urgence depuis 2008 avec des financements DREAL de 0 à 27 ha selon les années, expérience également menée dans la RNN Estuaire de Seine. Expérience en Bourgogne des « contrats flach » mis en place depuis 2012.
Pilote pressenti	Partenaires régionaux du projet

Action 3.4	Évaluer le dispositif des jachères* comme outil permettant la préservation de l'espèce	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Protection			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>*L'expression « jachères et autres couverts en herbe du même type » serait ici plus appropriée pour prendre en compte les parcelles engagées en MAE dans Couver07 et qui sont déclarées en prairies temporaires. Le taux de gel est passé à 0 % en 2008 mais de nombreuses parcelles sont maintenues en gel dans quelques vallées et notamment en Champagne-Ardenne.</p> <p>Actuellement, en Champagne-Ardenne, en raison d'un déficit d'éleveurs, les agriculteurs n'exploitent plus leurs prairies et les déclarent en gel (fixe normalement), ce depuis la réforme de la PAC de 1992. Il conviendrait également de prendre en compte les parcelles engagées en MAE dans Couver07 et déclarées en prairies temporaires ; dans ce cas, il n'y a pas de friches.</p> <p>D'autre part, la mesure Couver07, adaptée en plaine céréalière (secteur à outarde par ex) serait à appliquer en vallée alluviale, surtout lorsqu'il n'y a plus d'élevage pour entretenir une mosaïque de prairies comme en Anjou, à condition toutefois de pouvoir conserver le couvert en place au départ.</p> <p>Lors des réunions de concertation avec les partenaires de Champagne-Ardenne, les dispositifs jachères ont été mis en avant comme zones refuge pour la reproduction du Râle des genêts. En effet, des installations de râles dans ces zones non utilisées ont été observées.</p>			

	Cependant, l'attention de tous a été portée sur les possibles dérives de ce genre de mesure qui peut déclencher une course à la rémunération par certains exploitants.
Description	Les partenaires de Champagne-Ardenne, région où la majorité des râles sont cantonnés en jachères, ANN, Association ReNArd, LPO CA seront en charge de l'étude. En relation avec les autres partenaires du plan, ils pourront mettre en place les protocoles d'études du couvert végétal et des impacts de la gestion des jachères sur la reproduction du Râle des genêts. De plus, un complément d'étude pourra être réalisé pour démontrer l'utilité des jachères comme halte migratoire ou zone de reproduction pour d'autres espèces prairiales. Une étude entomologique pourra venir également compléter ces suivis et ainsi déterminer la pertinence de ces milieux en termes de couvert végétal et de ressources trophiques.
Régions concernées	Champagne-Ardenne et autres régions à la marge
Évaluation financière	Production d'une étude sur les jachères en tant que zones refuge. Coût prévu : 10 000€.
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs N2000/LPO Champagne-Ardenne/DREAL Champagne-Ardenne/Chambre d'Agriculture de Champagne-Ardenne/ANN
Financements mobilisables	Animations PNA et crédits N2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de râles nichant dans les zones de jachère et autres couverts environnementaux du même type (hors et dans zonage N2000) ; – Étude comparative des jachères selon les sites (cortège avifaunistique, couvert végétal, ressources alimentaires, dates d'entretien,...) et sur les impacts de la gestion du couvert végétal entre jachères et prairies alluviales (nombre de râles, nombre d'espèces prairiales, type de couvert végétal,...) ; – Production d'un rapport démontrant la pertinence ou non de l'outil jachère pour le Râle des genêts ; – Valorisation de l'étude au niveau régional, voire national pour amender la future réforme PAC 2019.
Résultats attendus	La production d'une étude pour la fin du plan démontrant l'utilité ou non des jachères pour le Râle des genêts et plus généralement pour l'avifaune prairiale
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toute espèce fréquentant les écosystèmes prairiaux
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique, PNA Hamster, PNA Chiroptères
Références	<p>http://www.chassechampagneardenne.com/Actions-de-la-FRC-CA/jacheres-environnement-et-faune-sauvage-et-jacheres-fleuries.html</p> <p>Granval et al. 2001, Jachères Environnement et Faune Sauvage, où en est-on ?, document téléchargeable à cette adresse : http://ec.europa.eu/environment/ppps/pdf/m_bonnet_annex1.pdf.</p> <p>Defrance, D. et al. 2007. L'utilisation des terres en jachère. Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et au Ministre de l'Ecologie, de l'Aménagement et du développement durables 81 p. http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000302/0000.pdf</p> <p>Retour d'expérience du CPIE Touraine Val de Loire.</p>
Pilote pressenti	LPO Champagne-Ardenne

Objectif n° 4 : Améliorer les connaissances sur la biologie et les besoins de l'espèce

Action 4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan (suivis annuels sur sites principaux), avec deux enquêtes nationales en 2014 et 2018			
Contexte	<p>Espèce aux mœurs discrètes, le râle est un oiseau impossible à recenser à la vue. En revanche, les mâles, facilement localisables au chant, sont dénombrés de nuit. Des études ont démontré par ailleurs que les femelles ne chantent pas en conditions naturelles, et qu'en moyenne, le nombre de mâles reproducteurs est proche du nombre de femelles reproductrices.</p> <p>Pour optimiser les recensements sur le territoire métropolitain, une enquête nationale devrait être réalisée tous les 4 ans afin de permettre une collecte exhaustive d'indices de présence qui offre une possibilité d'analyse de l'évolution fine des populations dans tous les sites concernés par la présence du Râle des genêts, qu'ils soient actuels ou historiques.</p>			
Description	<p>Mettre en place un suivi annuel de la population de Râle des genêts dans les sites majeurs de reproduction et organiser une enquête nationale à intervalle de 4 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'ensemble des régions concernées : recensement des mâles en période de reproduction sur les populations connues (1^{er} comptage : 24/04-15/06 et 2^{ème} comptage avant fin juillet) - à l'échelle des ZPS (sites majeurs) : les données seront annuellement envoyées au coordinateur national pour analyse et production d'une synthèse qui sera disponible à tout un chacun (feuille d'infos et publication) ; - à l'échelle nationale : réalisation d'une enquête nationale exhaustive tous les 4 ans, avec la recherche de nouveaux sites afin de suivre la répartition géographique de l'espèce. 			
Régions concernées	Toute la France et plus particulièrement : Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Suivis, analyse et production d'une synthèse annuelle et une étude plus poussée sur deux années à enjeux forts 2014 et 2018. Coût : 80 000€			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	CEN/ONCFS/LPO France et son réseau d'associations locales, gestionnaires, réseaux de bénévoles, animateurs N2000			
Financements mobilisables	DREAL (PNA, Natura 2000), collectivités, porteurs de projet, Agences de l'Eau, bénévolat.			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mâles chanteurs ; - Nombre de jeunes produits (capturés/observés lors des fauches) ; - Nombre de jeunes à l'envol ; 			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'évolution du nombre de mâles chanteurs et de leur distribution ; - Situation des mâles chanteurs (statuts des zones de présence, habitats...). 			
Autres espèces pouvant en bénéficier				
Synergie avec d'autre PNA				
Références	Dernière enquête nationale, rapport espèces nicheuses rares et menacées, expérience des comptages flash menés par l'ONCFS (Bourgogne).			
Pilote pressenti	Coordination nationale et porteurs du projet en local			

Action 4.2	Développer des protocoles de référence	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>Comme le définit la note du MEDDE sur les objectifs des plans nationaux d'actions (juin 2012), le recensement et le suivi des populations par des protocoles standardisés permettent d'assurer une meilleure protection de l'espèce.</p> <p>Le but est d'améliorer les connaissances sur l'écologie du râle et de suivre son évolution d'un point de vue quantitatif. En outre, ce suivi constitue un outil permettant d'évaluer les effets des mesures de gestion mises en place.</p> <p>Le plan national d'actions définit le protocole pour l'espèce concernée, tout en veillant à son exécution sur le territoire national.</p> <p>La définition de protocoles harmonisés pour le suivi des populations permet d'obtenir des données comparables entre les différents observateurs et de développer des indicateurs fiables pour le suivi de l'espèce.</p> <p>Le protocole spécifique existant et utilisé dans les suivis actuels est annexé au plan d'action. Il définit la manière dont sera évalué l'effectif d'une population et détermine les périodes favorables aux opérations de décompte. Des fiches de terrain sont également fournies (Annexe I).</p>			
Description	<p>Une étude comparative de différents protocoles sur plusieurs thématiques (comptage de mâles chanteurs, capture de râles, suivi par radiopistage, suivi des fauches, captures de jeunes....) fera l'objet d'analyses dans le cadre de cette action. En outre, des protocoles communs seront proposés pour cartographier les parcelles à préserver ou reconquérir en priorité (action 1.1) et pour suivre l'évolution de la flore (action 4.5).</p> <p>Cette étude sera complémentaire de l'action 4.6 pour soumettre les différents protocoles aux organismes impliqués dans le suivi de l'espèce pour déterminer la démarche la plus pertinente et la plus applicable dans l'ensemble des sites concernés.</p>			
Régions concernées	Toute la France et plus particulièrement : Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Production d'une synthèse des différents protocoles retenus (récolte des protocoles sur sites à râles, réunion commission scientifique du PNA pour déterminer quel protocole est le plus pertinent, production d'un guide méthodologique diffusible). Action intégrée dans les actions 1.1, 4.1 et 4.5.			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Laboratoires d'universités encadrant des stagiaires en Master 2, animateurs (inter)régionaux, partenaires scientifiques			
Financements mobilisables	Associations locales (accueil des stagiaires)/DREAL (crédits PNA)/Organismes de recherche/Services de l'État et ministères pour diffusion			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de thématiques concernées ; - Nombre de protocoles applicables ; - Nombre d'organismes de recherche consultés ; - Diffusion du guide méthodologique auprès des partenaires du PNA. 			
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des protocoles français et européens ; - Consultation et retours par des organismes de recherche ; - Application avant la fin du programme. 			
Autres espèces pouvant en bénéficier	Action spécifique au râle			

Synergie avec d'autre PNA	
Références	MEDDE, 2012. Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées. Objectifs et exemples d'actions (ref DICOM-DGALN/BRO/11003-2 - juin 2012)
Pilote pressenti	Coordinateur national et partenaires du projet

Action 4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>Un bilan annuel doit être réalisé, ainsi qu'un bilan global en fin de plan. Le bilan global se décline en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bilan technique et financier réalisé par l'opérateur du plan national d'actions ; - une évaluation réalisée par une personne ou un organisme indépendant. <p>Une évaluation à mi-parcours en 2015 sera nécessaire pour permettre si besoin des réajustements dans les différentes actions programmées.</p>			
Description	<p>Cette action comprend 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des bilans techniques et financiers annuels : pour assurer un suivi annuel des actions du plan, avec la présentation des éléments en réunion de COPIL (à fixer pour le dernier trimestre de chaque année), les éléments seront centralisés par l'opérateur qui synthétisera les informations fournies (en septembre de chaque année) par les divers partenaires impliqués sur le territoire national. Ce document permettra au comité de pilotage de définir les orientations stratégiques pour l'année suivante en se basant sur : <ul style="list-style-type: none"> - un bilan des réalisations : état d'avancement et difficultés rencontrées ; un bilan financier et/ou une évaluation des moyens humains mobilisés ; une proposition de programmation des actions pour l'année suivante. - une évaluation à mi-parcours : elle pourra être réalisée en 2015 pour d'éventuels ajustements des actions commencées. - une évaluation finale : effectuée à l'issue de sa période de mise en œuvre, en 2018 ; elle aura pour principal objectif d'établir un bilan complet du plan national d'actions, et de définir les éventuelles suites. L'évaluation fera le point sur les résultats en termes de conservation (évolution des populations) et de connaissances acquises. Cette évaluation technique, scientifique et financière portera sur les différentes actions de conservation, de suivi et de recherche. - un bilan financier final : en lien avec une estimation du bénévolat, sera également réalisé. Le bilan des différents objectifs et le résumé des points essentiels de l'évaluation constitueront des pistes de réflexion pour l'écriture d'un éventuel nouveau plan national d'actions. 			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Coût du bilan annuel : 10 500€ (inclut préparation, organisation du COPIL, renseignement et transfert des indicateurs par les différentes régions de présence du rôle, et synthèse par l'opérateur) Coût du bilan à 5 ans et à 10 ans: 12 000 € (idem que bilan annuel + 1 500 €) Coût de l'évaluation : 25 000 € Coût total de l'action : 90 500 €</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Animateurs régionaux et opérateur du plan/DREAL concernées			
Financements mobilisables	Crédits animation PNA			

Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Données annuelles par structure : financements, actions engagées ; - Comptes rendus annuels de COPIIL ; - Bilans annuels et à mi-parcours.
Résultats attendus	<p>Un état des lieux annuel, à mi-parcours et à la fin du PNA est indispensable pour réajuster le plan, pour l'améliorer et optimiser les actions de gestion.</p> <p>L'attente porte sur la collaboration des partenaires pour réaliser un bilan final intégrant tous les éléments financiers et scientifiques mais aussi démontrant la synergie du réseau d'acteurs dans le PNA.</p>
Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	
Références	Bilan autres PNA, notamment Balbuzard avec un appel d'offres à 20 000€ pour l'évaluation effectuée par un bureau d'études.
Pilote pressenti	Coordination nationale et partenaires locaux

Action 4.4	Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan avec démarrage en 2014			
Contexte	Dans l'évaluation du précédent PNA et lors des réunions de concertation pour l'élaboration du présent PNA, les partenaires ont fait part d'un manque de documents auxquels ils pouvaient se référer. De tels documents sont nécessaires, soit pour mettre en place une méthodologie, soit pour argumenter les programmes de conservation auprès de la profession agricole, les collectivités locales et les services de l'État.			
Description	<p>Le but de cette action est de créer une bibliographie de l'ensemble des études sur le Rôle des genêts (l'essentiel concernant la période de reproduction) à l'échelle nationale, européenne et internationale. Cette bibliothèque sera accessible pour tous les porteurs du projet et toute personne qui en fera la demande.</p> <p>Cette base de données bibliographiques sera mise en ligne sur le site internet du PNA.</p> <p>Une base de données extranet sera envisagée pour le reste des données non publiées.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Production d'une synthèse bibliographique et réalisation d'une base de données des études, sollicitation des personnes ressources (ensemble du réseau français et international) et mise en ligne de la base de données publiques (hébergement sur le site internet PNA).</p> <p>Création d'un extranet pour en ligne de la base de données.</p> <p>Coût : 6 000€</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL coordinatrice, MEDDE, organismes de recherche/associations nationaux et étrangers			
Financements mobilisables	Animation PNA			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents traités ; - Nombre de téléchargements ; - Personnes ressources (qualité et pays). 			

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures connaissances et accessibilité des études sur la reproduction du râle, sur la migration ou encore l'hivernage ; - Création d'un réseau de personnes ressources en France et en Europe sur la problématique du Rôle des genêts.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toute espèce des écosystèmes prairiaux ayant une biologie similaire au Rôle des genêts.
Synergie avec d'autre PNA	LIFE + Nature Rôle des genêts, PNA Phragmite aquatique
Références	Bibliographie réalisée dans le cadre du 1 ^{er} plan sur le râle. Étude sur les habitats de reproduction des Rôles des genêts dans le val de Saône en 2009.
Pilote pressenti	Coordination nationale

Action 4.5	Étude de l'évolution de la flore et des habitats	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>L'aire de répartition du Rôle des genêts a fortement régressé depuis 30 ans en France. L'une des principales causes connues est l'évolution des pratiques agricoles (moins d'agriculteurs pour plus de parcelles, évolution des engins agricoles, évolution du pâturage). La plupart des oiseaux prairiaux ont une phénologie de reproduction aujourd'hui décalée avec ce type de gestion. Pour endiguer ce phénomène, la principale réponse a été la mise en place de mesures agro-environnementales.</p> <p>Cependant, ces MAE ont également influencé l'évolution des pratiques (pâturage printanier ou pâturage du regain, matériel plus performant) et leurs impacts sur les milieux. C'est pourquoi, une étude est primordiale pour comprendre comment tous ces facteurs ont influencé et influencent encore l'évolution de la flore et des habitats et donc la distribution des rôles.</p>			
Description	<p>Ce type d'étude a déjà été mené sur certains secteurs et des données historiques (état initial) sont donc accessibles pour les partenaires du projet.</p> <p>Cet état initial est nécessaire pour fournir des éléments de comparaison avec les données actuelles et à venir. Un protocole devra donc être défini (action 4.2) pour mener à bien ce suivi.</p> <p>Dans le cadre du programme LIFE, une étude du couvert végétal a été entreprise sur 3 sites : Picardie, Charentes et Anjou. Elle pourra servir de base pour élaborer un protocole commun et applicable dans chaque région concernée.</p> <p>L'objectif de l'action 4.5 est de comprendre ce que recherche l'espèce en termes de végétation pour se cantonner, se nourrir, se reproduire et élever ses jeunes ou encore faire une halte migratoire d'une part. D'autre part, sur les différents secteurs, il sera nécessaire de connaître l'évolution de la qualité fourragère du foin en fonction de la date de fauche (échanges avec l'INRA et les chambres d'agriculture).</p> <p>Les résultats de l'étude contribueront à la mise en œuvre des différentes actions de l'objectif 3, c'est-à-dire, la proposition de mesures de gestion favorables aux oiseaux prairiaux et le maintien des mesures pertinentes en place.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<p>Développer un protocole commun et produire une étude par région concernée.</p> <p>Financement du travail d'animation PNA / Temps INRA autofinancé.</p> <p>Coût : 18 000€</p>			
Partenaires	CEN / ONCFS / Chambres d'agriculture/Associations locales, gestionnaires, réseaux de bénévoles			

potentiels de la mise en œuvre	
Financements mobilisables	Crédits DREAL (Natura 2000, animation PNA), Agences de l'Eau, bénévolat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - État de la végétation sur les zones à râles ; - État de la végétation sur zones historiques à râles ; - État de la végétation avant, pendant, après les fauches et effets du pâturage du regain.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - État initial pour chaque site à Rôle connu ; - Corrélation de l'évolution des milieux et répartition du rôle si possible ; - Connaissance sur l'évolution de la qualité du foin en fonction des dates de fauche (en collaboration avec l'INRA).
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toutes les espèces des écosystèmes prairiaux
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique,
Références	Études Joël Broyer, LIFE Rôle des genêts (action A5). Étude sur les habitats de reproduction des Râles des genêts dans le val de Saône en 2009.
Pilote pressenti	Coordination nationale et porteurs du projet en local

Action 4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	Dans l'évaluation du précédent plan d'actions, le manque d'apports de la communauté scientifique a été mis en avant. Pour ce nouveau plan, il est important de développer les liens avec des organismes de recherche pour améliorer les connaissances sur la biologie du rôle et sur la mise en place de mesures de gestion optimales.			
Description	<p>Le but est d'entreprendre et/ou de relancer les partenariats avec des organismes de recherche tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les laboratoires scientifiques universitaires et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) : apport scientifique sur l'amélioration des connaissances (émetteurs, protocoles de référence...); - le CNERA avifaune de l'ONCFS ; - l'INRA (Institut de recherche agronomique) : relation entre mesures de gestion, qualité de l'habitat et élevage, étude de l'habitat gérée dans un but agricole, étude des parcelles en jachères comme habitat favorable pour le rôle... ; - l'IRSTEA (Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) qui pourrait apporter une solution aux problèmes de détection de l'avifaune prairiale : développement des détecteurs infrarouges ou des barres d'effarouchement ; - le Muséum National d'Histoire Naturelle qui participe au COPIL ; - un partenariat est déjà engagé avec le laboratoire GECCO (Groupe écologie et conservation des vertébrés) de l'Université d'Angers. Il pourrait alors intervenir comme prestataire extérieur et engager les démarches auprès des organismes de recherche. <p>En lien avec les actions : 1.1 3.2, 3.4, 4.1 à 4.5 et 4.7. La finalité est de créer un conseil scientifique qui pourrait valider toutes les actions entreprises dans le cadre du programme mais qui pourrait également faire avancer les outils de la recherche sur l'avifaune</p>			

	prairiale en générale et par exemple, contribuer à l'amélioration des systèmes de radiopistage pour les suivis sur le rôle.
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes
Évaluation financière	Démarches pour mise en place de partenariats, proposition aux organismes de recherche des études à entreprendre, création d'un conseil scientifique pour validation des protocoles et des études produites dans le cadre du PNA voire mise en relation avec scientifiques étrangers, réunions de ce conseil 1 fois/an. Coût : 18 000€
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	GECCO/Opérateurs du plan/CNRS/ONCFS/INRA/IRSTEA/Tours, Angers, Orléans, Plan Loire 4 ^{ème} (voir avec Jean Secondi de l'Université d'Angers), IRD
Financements mobilisables	MEDDE/MAAF/ONCFS/CNRS/INRA/IRSTEA.../IRD/PLGN (Angers, Tours, Orléans)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenariats ; - Nombre de publications sur des recherches en lien avec le PNA ; - Nombre d'études produites en rapport avec les demandes du PNA.
Résultats attendus	Un apport de connaissances par la recherche sur des thématiques liées au Rôle des genêts ou plus généralement à l'avifaune prairiale
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toute espèce des écosystèmes prairiaux ou ayant une écologie similaire à celle du rôle
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique
Références	
Pilote pressenti	Coordination nationale

Action 4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Étude			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>La biologie du Rôle des genêts dans ses quartiers d'hiver africains est très mal connue. Les informations historiques disponibles concernent des cas d'observations effectués dans les savanes d'Afrique de l'Est ou du Sud-Est où l'espèce hiverne principalement, et plus récemment, l'hivernage d'oiseaux britanniques en Afrique de l'ouest</p> <p>L'utilisation de la vallée du Nil comme couloir de migration par les populations orientales est bien documentée, en raison notamment du tir et des captures effectués en Égypte. De même, les informations sur les périodes de passage en Afrique du nord mettent en évidence une migration d'automne durant la seconde moitié de septembre et octobre.</p>			
Description	<p>Cette action a pour but de contribuer à la connaissance et la préservation des sites d'hivernage en Afrique avec les associations locales.</p> <p>Pour cela, une approche en 4 phases pourrait être réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de contact avec les associations de protection de la nature dans les pays connus pour accueillir des sites d'hivernage ; - rencontre et mise en place d'un soutien technique et scientifique si besoin pour améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage de l'espèce ; 			

	<ul style="list-style-type: none"> - création d'un réseau de référents et de correspondants africains pour assurer une veille écologique sur sites d'hivernage ; - identifier les sites et contribuer à mettre en place ou améliorer les mesures de gestion/protection en faveur des zones concernées. <p>Une prise de contact préalable avec les ornithologues anglais qui ont entrepris le travail de recherche en Afrique constituera la première étape de ce travail pour déterminer quelles sont les personnes ressources dans les différentes régions africaines.</p> <p>Par ailleurs, l'option du suivi satellitaire sera étudiée avec des organismes de recherche (CNRS, Universités) pour améliorer les dispositifs actuels qui sont lourds et peu précis. Il pourrait être envisagé de proposer un sujet de thèse sur l'étude des sites hivernaux.</p>
Régions concernées	Sans objet
Évaluation financière	<p>Évaluation basée sur les suivis engagés pour le Phragmite aquatique :</p> <p>2007 : participation de 3 Français (matériel de baguage inclus) 3 600€ en frais généraux pour 3 semaines</p> <p>2008 : participation de 2 Français 1 400€ en frais généraux pour 3 semaines</p> <p>Location de véhicules + hébergement en pension complète pris en charge par AWCT-Aquatic Warbler conservation Team.</p> <p>Proposition pour PNA Rôle des genêts :</p> <p>Préparation de l'étude, prises de contacts, et voyage : 10 000 €</p> <p>Prévoir 10 000 € supplémentaires si progrès sur balise Argos le permet.</p> <p>Coût : 20 000 €</p>
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Stations de baguage du réseau CRBPO _et Euring (European Union for Bird Ringing) / DREAL coordinatrice / Opérateur du plan / Associations locales africaines / Commission européenne/réseau BirdLife, CNRS, Universitaires, IRD...
Financements mobilisables	Ministères des affaires étrangères et de l'écologie/Associations locales africaines/mission internationale des PNR / Commission européenne / Fonds mondial pour l'Environnement / Fondations internationales / Ramsar / Opérateurs du plan d'actions
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de travail consacré à l'organisation des expéditions depuis la France; - Part des financements français au budget total des expéditions des associations africaines ; - Nombre de Français impliqués dans la recherche des quartiers d'hivernage ; - Nombre de sites d'hivernage identifiés ; - Connaissances acquises sur la répartition des rôles en hiver ; - Nombre d'oiseaux équipés de balises satellitaires et nombre de partenariats avec un organisme de recherche ; - Nombre de correspondants africains impliqués dans l'action.
Résultats attendus	<p>L'attente porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'amélioration des connaissances sur les sites d'hivernage africains - un partenariat entre associations françaises et africaines - la mise en place d'un suivi des effectifs dans les quartiers d'hivernage ; - la mise en œuvre de mesures de préservation de ces sites.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Toute espèce ayant le même cycle écologique et migratoire
Synergie avec d'autre PNA	
Références	Del Hoyo et al., 1996, Baha el Din et al., 1996, Stowe & Becker, 1992 ; Green, 2013.
Pilote pressenti	Coordination nationale

Objectif n° 5 : Favoriser la prise en compte des enjeux de conservation du Rôle des genêts dans les politiques locales, les autres plans, programmes ou projets et améliorer la diffusion de l'information sur l'espèce

Action 5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Création 2013-2014 et animation du réseau de référents régionaux et départementaux 2014-2018			
Contexte	Suite au premier plan d'actions national (2005-2009), les différents acteurs concernés ont mis en avant le manque de diffusion des informations et le fait de ne pas être suffisamment informés dès l'élaboration du plan sur les actions à mettre en œuvre et des différents retours d'expérience.			
Description	<p>Pour améliorer la diffusion des informations et la mise en œuvre du plan, chaque structure va désigner un référent à contacter. Une personne sera nommée par région ou par grand site et fera partie du comité de pilotage.</p> <p>Ces référents régionaux auront la charge de faire remonter les informations lors des réunions de COPIL et de transmettre les décisions et orientations données par le COPIL. Ils relaient les informations localement.</p> <p>Par ailleurs, il est important d'animer le réseau pour se concerter sur les suivis et créer une émulation, pour ce faire, deux grandes réunions avec tous les partenaires du plan (l'une pour la moitié ouest, l'autre pour la moitié est de la France) seront organisées tous les deux ans.</p> <p>De plus, les indicateurs mis en place dans cette action pourront être utiles également pour les déclinaisons du présent plan en région.</p> <p>Il est prévu de développer un outil non accessible au public (serveur FTP, dropbox ou google drive), contenant l'ensemble des documents du plan, et notamment les comptes rendus des réunions locales et nationales.</p>			
Régions concernées	Toutes			
Évaluation financière	<p>Temps de préparation et d'animation des réunions bisannuelles (1 pour les régions Ouest/Centre/Normandie et 1 pour les régions Est/Picardie) auxquelles seront invités tous les partenaires du plan.</p> <p>Les COPIL nationaux (organisation, préparation, etc...) sont comptabilisés financièrement dans l'action 4.3.</p> <p>Coût : 9 000 €</p>			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000/Associations/CEN/référents locaux			
Financements mobilisables				
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes et de structures bénéficiaires ou partenaires ; - nombre de participants aux événementiels. <p>Indicateurs d'efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de comptes rendus de réunions nationales et régionales ; - nombre de comités de pilotage (inter)régionaux créés ; - nombre de régions concernées par un COPIL/ nombre de régions concernées par la présence de l'espèce. 			
Résultats attendus	Tous les acteurs du plan ont le même niveau d'informations et en temps réel.			

Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	
Références	Site web en place
Pilote pressenti	Coordination nationale

Action 5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	Le premier plan d'actions (2005-2009) avait été porté à connaissance par le biais de rencontres sur le terrain, soirées conférences ou sorties découverte, publications, guides techniques, sites internet... Cependant, des manques ont été pointés lors de l'évaluation du PNA, notamment un défaut de coordination de la communication pour optimiser les moyens humains et financiers.			
Description	<p>Dans le cadre de l'ancien plan d'actions, un site a été mis en ligne : http://www.rale-genet.lpo.fr/contenu, il sera réactualisé, augmenté et rendu plus interactif.</p> <p>Le principe de la lettre d'informations (8 pages format A4) sera repris avec un numéro au minimum par an.</p> <p>Cette lettre sera adressée au plus grand nombre et fera une part plus grande à ce qui se passe en région. Les publics destinataires seront : les partenaires du projet, les services de l'état concernés, les financeurs potentiels, l'ensemble du monde agricole, les élus et le grand public...</p> <p>Pour compléter les lettres d'informations, une plaquette retraçant les grandes lignes du programme sera produite et mise à disposition du plus grand nombre.</p>			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de rédaction des outils de communication - Temps de mise à jour du site internet - Temps à prévoir pour la sollicitation - Edition et impression de la plaquette : 10 000 ex/ans (durée du programme ou réédition) Coût : 21 000 €			
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000/associations/CEN/collectivités/agences de l'eau/MEDDE/MAAF/collectivités			
Financements mobilisables	DREAL (animation PNA), MEDDE			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mises à jour du site internet par an ; - Nombre de consultations et téléchargements des documents (type de documents) ; - Nombre de lettres d'information publiées envoyées par an ; - Création d'un fichier retraçant les modalités de distribution : personnes, structures ou organismes concernés, nombre d'exemplaires fournis et raison de la distribution : financeurs, grand public, élu local, agriculteurs.... 			

	- Nombre de plaquettes distribuées/envoyées (ou restantes).
Résultats attendus	Le but est que le PNA soit connu à l'échelle nationale. L'attente porte donc sur les objectifs suivants : - distribution complète des plaquettes et lettres d'informations ; - 2000 visites par an sur le site internet du PNA ; - information de l'ensemble des porteurs du projet, des services concernés de l'État, des élus locaux, de l'ensemble de la profession agricole.
Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	
Références	Lettres d'infos, sites web et plaquette LIFE RDG, autres plaquettes PNA existantes
Pilote pressenti	Coordination nationale

Action 5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Toute la durée du programme			
Contexte	La sensibilisation des éleveurs à la problématique de conservation du Rôle des genêts et, plus généralement à la sauvegarde de l'avifaune prairiale, est essentielle à la réussite du programme. C'est pourquoi il est important de disposer d'outils pour informer l'ensemble de la profession agricole et les élus locaux qui peuvent relayer les informations auprès des agriculteurs. Cette action avait été mise en œuvre dans le précédent PNA (2005-2009), mais n'avait pas rempli les objectifs fixés. Cependant, l'intérêt certain de ces partenaires potentiels pour la sauvegarde du Rôle des genêts a montré combien ce type d'action était important et devait être renouvelé dans le cadre du prochain PNA.			
Description	Cette action consiste à : - organiser une série de « conférences » à destination des agriculteurs, de leurs conseillers et des élus locaux (au moins 1 par an : 2014 à 2018) ; - organiser un séminaire avec des représentants de la profession agricole (exploitants, élus des chambres d'agriculture...) sous forme de groupes régionaux ou locaux ; - publier dans la presse spécialisée (journaux départementaux, revues locales ou nationales) ; - organiser des sorties nocturnes à l'attention du monde agricole car de nombreux exploitants se plaignent de devoir s'investir pour une espèce qu'ils n'entendent ou ne voient plus ; - impliquer les acteurs du territoire à différents niveaux local, régional et national ; - organiser des séminaires d'ouverture et de clôture pour informer toutes les structures du lancement du plan et déclencher un possible investissement de partenaires dans le projet.			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Coût des locations de salles et restauration Déplacements kilométriques, Financements d'un séminaire d'ouverture et de clôture Temps passé à préparer les conférences et séminaires (courriers, gestion logistique, ppt), Temps de rédaction et contact des services communication, autres partenaires, médias. Temps de rédaction des actes du séminaire, impression et envoi des actes.			

	Coût : 10 000€
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000
Financements mobilisables	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions ; - Nombre et profession des participants.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les agriculteurs et l'ensemble du monde rural à la problématique Rôle des genêts et aux MAEc, mise en place de groupes agricoles interrégionaux ; - Diffuser les informations ; - Diffuser les actes du séminaire.
Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	PNA d'autres espèces prairiales
Références	LIFE RDG, LPO 38 (pour les sorties nocturnes notamment)
Pilote pressenti	Coordination nationale et partenaires locaux

Action 5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>L'élaboration et la mise en œuvre des plans nationaux d'action s'inscrivent dans une démarche qui doit rester en lien avec les différentes initiatives de conservation de la nature, tant au niveau national que local.</p> <p>Les différents projets de conservation qui se développent localement doivent inclure les préconisations formulées dans les plans d'actions quand cela se justifie, notamment sur les sites concernés par l'espèce.</p>			
Description	<p>Cette action consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les menaces pesant sur l'avifaune prairiale sur chacun des territoires concernés et mettre en avant son statut (ENS, Natura 2000, zones sans mesures de protection réglementaire et sans gestion conservatoire...) ; - Décliner les stratégies nationales (SCAP, TVB...) au niveau local, notamment dans le cadre des différents dispositifs d'incitation à la protection des paysages et de la nature (ENS, SRCE...) ; - Assurer pour les actions qui le nécessitent une animation ou coordination (inter)régionale, afin de d'optimiser la mise en œuvre locale du PNA par les divers partenaires (chambres, collectivités, opérateurs N2000, etc...) et de synthétiser les retours d'expérience, informations, questions et indicateurs destinés à la coordination nationale, à la DREAL coordonnatrice et au COPIL national. 			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Temps de préparation et d'animation de réunions de comités de pilotage régionaux ou inter-régionaux le			

	cas échéant. Estimation : 7 copils mis en place d'ici fin 2014. Action à 3 000 € en 2013 puis 10 000 € par an dès 2014. Coût : 53 000 €
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Opérateurs N2000/DREAL/DDT/Associations locales/DRAAF/Chambres d'agriculture/collectivités...
Financements mobilisables	DREAL (animation de PNA, Natura 2000), CG (ENS), mesures de compensations
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan des stratégies en place et sur lesquelles il est possible de s'appuyer - Nombre de régions concernées par un COPIL/nombre de régions concernées par la présence de l'espèce.
Résultats attendus	Meilleures connaissances des projets sur le site qui auraient une incidence sur le Rôle des genêts et ainsi mettre en œuvre des moyens compensatoires adaptés et efficaces dans le cadre des projets menés sur les sites à Rôle des genêts, voire abandon des projets d'infrastructure qui pourraient nuire à l'espèce.
Autres espèces pouvant en bénéficier	Ensemble de l'avifaune et des habitats des vallées alluviales
Synergie avec d'autres PNA	
Références	Expérience du PNR LAT. Expérience en Bourgogne depuis 2006 d'une coordination régionale pour la mise en place d'actions en faveur du rôle.
Pilote pressenti	Partenaires régionaux du projet

Action 5.5	Informer et sensibiliser le grand public	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Toute la durée du programme			
Contexte	<p>Cette action avait été mise en œuvre dans le précédent PNA (2005-2009) mais n'avait pas rempli les objectifs fixés.</p> <p>L'intérêt certain de ces partenaires potentiels sensibilisés à la sauvegarde du Rôle des genêts a montré combien ce type d'action était important et devait être renouvelé dans le cadre du prochain PNA.</p>			
Description	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser une série de conférences sur la problématique de conservation de l'avifaune prairiale avec le rôle pour exemple ; - une série de sorties nocturnes pour écouter le rôle à l'instar de « la nuit de la Chouette » ; - publier dans la presse et les revues de vulgarisation scientifique (journaux départementaux, revues locales ou nationales). 			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	Organisation logistique et technique des conférences et des sorties, contacts presse. Coût : 8 400€ (1 400€/an)			
Partenaires	DREAL (animation PNA), collectivités/ crédits LIFE			

potentiels de la mise en œuvre	
Financements mobilisables	Chambres d'agriculture/DRAAF/DDT/DREAL/Opérateurs N2000
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux conférences ; - Nombre de personnes aux sorties nocturnes ; - Nombre d'articles concernant le PNA.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser le grand public ; - Diffuser les informations.
Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	LIFE RDG
Références	LIFE RDG, LPO 38 (le commentaire de la fiche précédente peut s'appliquer au monde agricole comme au grand public en fait)
Pilote pressenti	Coordination nationale et référents locaux

Action 5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Durée du plan : 1 fois par an			
Contexte	<p>L'une des recommandations formulées dans l'évaluation du précédent PNA était d'améliorer l'information apportée aux partenaires agricoles, notamment les chambres d'agriculture, aux financeurs et aux administrations sur la mise en œuvre du projet.</p> <p>Lors de cette action d'évaluation, les partenaires ont laissé entendre qu'une simple réception de mail ou d'un courrier serait suffisante et leur permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de connaître le PNA ; - d'avoir une idée précise des actions et des résultats obtenus localement ; - de se sentir plus impliqués ; - d'avoir une vision globale du PNA et pas une vision souvent limitée au contexte local. <p>L'objectif de cette action est de définir une nouvelle stratégie de communication orientée vers ce type de public.</p>			
Description	En 2013, une liste exhaustive des partenaires agricoles, financiers et administratifs concernés par le PNA sera demandée à l'ensemble des porteurs du projet pour retour au coordonnateur national afin que ces personnes soient destinataires d'une plaquette du projet, des lettres d'informations et des éventuels documents de bilan annuel.			
Régions concernées	Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.			
Évaluation financière	(transmission des documents annuels, actualités du PNA et du site internet, réponses aux éventuelles sollicitations des partenaires)			

	Coût des envois : mise en ligne ou mailing 3 000 €/an Coût : 18 000 €
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	Partenaires du projet/DREAL/Opérateurs N2000/Chambres d'agriculture
Financements mobilisables	MEDDE/DREAL
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes à contacter par partenaires potentiels ; - Qualité des personnes contactées ; - Nombre de mails envoyés ; - Nombre de retours des personnes destinataires.
Résultats attendus	L'attente porte sur les retours des partenaires et surtout leur meilleure connaissance du projet et leur investissement dans les différentes réunions de concertation, ainsi que leur aide sur des demandes de financements des actions.
Autres espèces pouvant en bénéficier	
Synergie avec d'autre PNA	
Références	LIFE RDG, ancien PNA RDG et son évaluation
Pilote pressenti	Coordination nationale et référents locaux

Action 5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux	Priorité		
		1	2	3
Domaine	Communication			
Calendrier	Durée du plan			
Contexte	<p>En pleine réforme de la PAC 2014, un manque de cohérence et de synergie a été constaté dans l'ensemble des programmes démarrés, en cours d'élaboration ou d'évaluation. C'est pourquoi cette action répond à un réel enjeu de communication autour de la problématique de la conservation de l'avifaune prairiale à l'échelle nationale.</p> <p>Une réflexion commune permettrait de coordonner et d'optimiser les mesures de conservation de sites qui sont connus pour accueillir des jeunes râles en développement, des sites de mue, de repos et d'alimentation (migration) pour des espèces prairiales patrimoniales qui fréquentent les mêmes milieux, comme le Tarier des prés ou le Phragmite aquatique.</p>			
Description	<p>Pour plus d'homogénéité, une communication des actions en faveur du rôle et de l'avifaune prairiale en déclin doit être menée annuellement auprès de l'ensemble des coordonnateurs de programmes nationaux de conservation concernant l'avifaune prairiale, notamment les plans d'actions mis en œuvre, en cours de rédaction ou encore dans les recommandations lors de leur évaluation.</p> <p>Cela peut aussi concerner tout autre programme de grande envergure comme les LIFE.</p> <p>De même, le présent plan d'actions sera réajusté annuellement pour veiller à la prise en compte des programmes nationaux dont les actions pourraient être favorables au Rôle des genêts.</p> <p>Pour ce faire, un point sera fait annuellement avec la DREAL coordinatrice pour déterminer quels sont les programmes en cours et futurs.</p>			

Régions concernées	France entière
Évaluation financière	Sans objet car cette action relève du temps de travail des agents de l'État. Inclus dans l'animation nationale comptabilisée dans l'action 4.3.
Partenaires potentiels de la mise en œuvre	DREAL Coordinatrice/Ministères de l'écologie et de l'agriculture
Financements mobilisables	Inclus dans l'animation nationale comptabilisée dans l'action 4.3.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de PNA et programmes de conservation tenant compte de la problématique du Rôle des genêts et de l'avifaune prairiale ; - Nombre de programmes en lien avec le présent plan d'actions ; - Organisation par le MEDDE de journées entre les chargés de mission DREAL PNA.
Résultats attendus	L'attente porte sur une mise à jour annuelle du plan d'actions et des autres programmes pour optimiser les actions de gestion et ainsi améliorer la conservation des espèces prairiales (permet également de préparer le planning prévisionnel n+1 à présenter au copil n).
Autres espèces pouvant en bénéficier	Phragmite aquatique et Tarier des prés
Synergie avec d'autre PNA	PNA Phragmite aquatique, LIFE + Rôle des genêts
Références	
Pilote pressenti	DREAL Coordinatrice et ensemble des DREAL concernées par la coordination ou la déclinaison d'un « PNA prairies » : chiroptères, odonates, messicoles et papillons

D) MODALITÉS ORGANISATIONNELLES DU PLAN

La mise en œuvre du plan national d'actions s'appuiera sur un comité de pilotage national.

L'évaluation du premier plan a recommandé que des référents régionaux soient identifiés afin de décliner le nouveau plan à une échelle plus fine. Ceci conduit également à l'installation de comités de pilotage régionaux, Le rôle de ces derniers est de mobiliser les acteurs impliqués à ce niveau, décider de la déclinaison régionale du PNA en fonction des priorités identifiées et des budgets disponibles, et assurer les échanges avec le niveau national qui coordonne et anime le plan.

1) Un comité de pilotage national

Cette instance prend le relais du comité de suivi de la rédaction du plan, dès lors que le document est adopté. Le comité de pilotage a pour rôles :

1. de suivre l'avancement de la mise en œuvre du plan national d'action,
2. d'évaluer chaque année les actions réalisées selon la programmation,
3. de définir les actions prioritaires à mener pour l'année suivante, ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires pour les réaliser.

Le comité de pilotage national se réunira au moins une fois par an, au mois de janvier/février. Un bilan annuel sera envoyé à ses membres au moins deux semaines avant chaque réunion, pour présenter le bilan de chaque action, les propositions de programmation pour l'année suivante et le bilan financier. Cela supposera d'élaborer des documents types permettant de recueillir l'information auprès des acteurs de la conservation du rôle afin de la synthétiser facilement. L'utilisation des adresses courriel permettra de mettre en relation plus fréquente les membres du comité de pilotage entre eux.

Sur la base des améliorations suggérées par l'évaluation du premier plan validée par le CNPN, et afin que chacune des 13 régions dans laquelle le rôle est susceptible de nicher soit représentée, le comité de pilotage du deuxième plan pourrait se constituer ainsi :

- la DREAL des Pays de la Loire, coordinatrice du plan national d'actions,
- l'animateur du plan national d'actions,
- la LPO Alsace,
- la DREAL Bourgogne,
- le CEN Bourgogne
- l'EPTB Saône et Doubs
- le CPIE Touraine Val de Loire
- le PNR Loire-Anjou-Touraine
- la Chambre d'Agriculture de l'Aube
- la LPO Champagne-Ardenne
- la LPO Franche-Comté
- le CPIE Côte de Woëvre
- la DREAL Lorraine
- la RNN Estuaire de la Seine
- le PNR des boucles de la Seine
- le GONm

- le GON
- la LPO Anjou
- le CEN Picardie
- la DREAL Poitou-Charentes
- la LPO France
- la LPO Isère
- le MEDDE (PEM2 et GR4)
- le MAAF (BFB et BATAE)
- l'APCA
- le MNHN
- le CNPN
- l'Université d'Angers
- l'ONCFS (Joël Broyer)

2) Des comités de pilotage régionaux

La mise en place de comités de pilotage régionaux est indispensable pour relayer la mise en œuvre du plan national d'actions au plus près du terrain, niveau pertinent pour la négociation entre les différents acteurs et la recherche de financements complémentaires.

Les opérateurs des documents d'objectifs des principales ZPS concernées par le Rôle devront dans la mesure du possible faire partie de ces comités, de même que les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités concernés, ainsi que les représentants de la profession agricole.

Les moyens financiers et humains nécessaires sont à prévoir, notamment pour nommer des coordinateurs régionaux (ou interrégionaux) qui seront en lien avec l'opérateur du plan national d'actions. Ces comités régionaux constituent en outre un échelon géographique pertinent pour l'implication des collectivités concernées par des populations de rôles. Pour faciliter la mise en place de ces comités régionaux, il pourrait être éventuellement envisagé des comités interrégionaux.

3) Le rôle des partenaires

- La Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie (MEDDE) :
 - initie le plan,
 - désigne la DREAL coordinatrice en accord avec le préfet de la région concernée pour être pilote du plan,
 - approuve le plan,
 - choisit l'animateur avec la DREAL coordinatrice, dans le cadre d'un appel d'offres
 - donne instruction aux préfets pour la mise en œuvre du plan,
 - assure le suivi du plan par l'intermédiaire de la DREAL coordinatrice.

- Les autres directions d'administrations centrales concernées par le plan ;
 - assurent le suivi du plan par l'intermédiaire des services déconcentrés,
 - sont informées du suivi du plan,
 - assurent l'intégration des actions du plan qui les concernent dans les politiques qu'elles portent.

La Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires (DGPAAT) du Ministère de l'agriculture est particulièrement concernée par le plan national d'action du rôle.

- La DREAL coordinatrice

- est le pilote délégué du plan. Elle assure ce rôle en lien avec le comité de pilotage. Elle a en charge la coordination technique (et non une coordination stratégique et politique qui est du ressort du préfet) sur un territoire plus large que sa région,

- choisit l'animateur du plan en lien avec la DEB, dans le cadre d'un appel d'offres

- définit les missions de l'animateur en cohérence avec la stratégie du plan, dans le cadre d'une convention établie entre elle et l'opérateur,

- diffuse le plan,

- réunit et préside le comité de pilotage,

- valide le programme annuel avec les partenaires financiers et le diffuse (en prenant l'attache des DREAL associées qui ne sont pas forcément présentes au comité de pilotage),

- est responsable de l'établissement et de la diffusion du bilan annuel des actions du plan, élaboré par l'opérateur,

- coordonne, en lien avec le comité de pilotage, les actions de communication extérieure,

- a un droit d'accès aux données réunies par les partenaires, pour un usage administratif strictement interne (prise en compte des zones de présence de l'espèce dans les projets d'aménagement).

- L'animateur (qui sera choisi par la DREAL coordinatrice après validation du plan et qui peut être l'un des rédacteurs du plan) :

- centralise les informations issues du réseau technique et en réalise la synthèse,

- anime le plan, participe au comité de pilotage, prépare les programmes d'action annuels à soumettre au comité de pilotage et établit le bilan annuel des actions du plan pour le compte de la DREAL coordinatrice,

- assure le secrétariat et l'ingénierie du plan,

- assure sous l'égide des financeurs du plan la communication nécessaire pour une meilleure prise en compte de cette espèce par les élus, le public.

- Les représentants scientifiques au comité de pilotage :

- sont choisis par la DREAL coordinatrice après avis du comité de suivi de l'élaboration du plan national d'actions. Dans la mesure du possible, les représentants scientifiques seront différents de l'opérateur et seront indépendants de tous les partenaires. A défaut d'une indépendance totale, ils devront jouir d'une autonomie suffisante. Plus simplement, ce rôle peut être joué par des correspondants désignés par le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) ou les CSRPN (Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel) dans le cadre de consultations spécifiques,

- conseillent et éclairent le comité de pilotage sur les actions à promouvoir en fonction des orientations scientifiques relatives à la conservation de l'espèce,

- sont membres du comité de pilotage. Le nombre de représentants scientifiques au comité de pilotage doit être cohérent avec la taille de celui-ci et au minimum de 3.

- Les DREAL associées (au minimum les DREAL dont le territoire est occupé par l'espèce) :

- diffusent le plan auprès des partenaires locaux ;

- animent avec les partenaires du plan dans leur région la mise en œuvre du plan et contribuent financièrement à son application sur leur territoire, au minimum dans le cadre des budgets alloués par le MEDDE ;

- informent la DREAL coordonnatrice des éléments relatifs au plan national d'actions et notamment transmettent la synthèse des données de leur territoire ;

- ont un droit d'accès aux données réunies par leurs partenaires régionaux, pour un usage administratif strictement interne (prise en compte des zones de présence de l'espèce dans les projets d'aménagement).

Les DREAL concernées par le Rôle des genêts sont les suivantes : Alsace, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Haute et Basse- Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Pays- de- la- Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

- Les autres services déconcentrés

- ont un rôle dans la prise en compte du plan dans la politique menée sur leur territoire ;

- veillent à l'intégration des mesures prévues dans le plan dans les activités sectorielles dont ils ont la charge.

Les DDT et DDTM sont les principaux services concernés ainsi que les DRAAF.

- Autres partenaires

Les collectivités territoriales et les établissements de coopération intercommunale :

Dans le cadre de leurs prérogatives (contrats de projets, réserves naturelles régionales, parcs naturels régionaux...), les Conseils régionaux seront des partenaires privilégiés. Il en est de même pour les Conseils généraux qui peuvent trouver dans le plan un outil de mise en œuvre de leur politique en faveur des espaces naturels sensibles, et plus généralement de leur politique environnementale. Ces collectivités territoriales seront associées à la mise en œuvre. Les établissements de coopération intercommunale porteurs de la mise en œuvre de documents d'objectifs Natura 2000 sur des populations ou des sites significatifs pour l'espèce pourront de la même manière être associés au plan.

Les établissements publics et autres partenaires scientifiques et techniques :

Les établissements publics seront mobilisés en fonction de l'espèce par le MEDDE (contrat d'objectifs...) dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du plan.

L'ONCFS et le MNHN sont déjà proposés pour faire partie du comité de pilotage.

Les associations de protection de la nature et le réseau des bénévoles :

Ces acteurs sont essentiels dans la mise en œuvre des actions du plan national d'actions.

Localement, ils bénéficient du soutien des DREAL auxquelles ils communiquent leurs informations.

L'animateur a pour mission d'animer le réseau des bénévoles et des associations sur le territoire national.

Les socioprofessionnels :

Les socioprofessionnels sont des partenaires dans la mise en œuvre des actions du plan et ont été des interlocuteurs privilégiés des autres acteurs du plan dès sa réécriture. Parmi eux, seront ciblées principalement les chambres d'agriculture des départements concernés. Elles ont été intégrées au comité de rédaction du plan en 2013.

E) SUIVI DU PLAN, ÉVALUATION ET CALENDRIER

1) Durée, suivi et évaluation du plan

Sur la base des indicateurs de réalisation présentés dans le tableau n° 12, qui seront à renseigner chaque année dans le bilan coordonné par l'animateur national, le comité de pilotage pourra suivre l'évolution de la réalisation du plan.

Tableau n° 12. Indicateurs de résultats des actions du plan national d'action du Rôle des genêts

Actions	Indicateurs de réalisation
1.1 Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture significative du territoire • Précision du rendu cartographique • Reprise des cartes pour les documents d'importance nationale (DOCOB...) • Insertion des cartes dans les projets de territoire et utilisation pour décisions officielles : aménagement, APPB, désignation ZPS extensions N2000
1.2 Contractualiser des MAE climatiques sur des surfaces significatives	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rôles concernés • Nombre de contrats forts souscrits • Nombre d'hectares sous contrats • Nombre d'agriculteurs engagés
1.3 Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeu	<ul style="list-style-type: none"> • Constat à l'année n+1 de l'arrêt de cette pratique sur des parcelles retournées à l'année n
1.4 Reconvertir les milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hectares de peupleraies ou autres milieux défavorables convertis • Nombre d'hectares de cultures converties • Nombre d'hectares d'anciennes carrières converties • Évaluation financière des coûts engagés dans la reconversion
1.5 Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de communes sensibilisées • Nombre de communes adhérentes à la démarche • Choix d'espèces cibles à suivre : Tarier des prés, Tarier pâtre, Bruants des roseaux et proyer, fauvettes paludicoles en migration
1.6 Informer sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEc	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parcelles où présence de rôles cantonnés • Nombre de sollicitations sur le sujet • Nombre de chartes signées ou contrats Natura 2000 engagés • Nombre d'hectares concernés • Nombre de réunions sur le sujet • Nombre de participants
2.1 Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites pourvus de DOCOB prévoyant la protection du rôle • Proportion de la population qui bénéficie de ces DOCOB

<p>2.2 Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions SAFER/Structure partenaire du PNA • Nombre d'hectares achetés • Nombre d'hectares de peupleraies reconverties • Nombre de baux environnementaux et emphytéotiques • Nombre d'hectares concernés par convention • Nombre de contrats MAEc sur parcelles
<p>2.3 Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites à rôles protégés • Population présente dans les espaces protégés • Population présente hors ZPS
<p>2.4 Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites à rôles désignés en ZPS • Pourcentage de la population nationale régulière présente dans les ZPS
<p>3.1 Améliorer l'efficacité des MAEc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rôles concernés par niveaux de contrats • Nombre de réunions de concertation • Nombre d'agriculteurs présents • Nombre de MAEc souscrites (nombre de contrats et hectares concernés)
<p>3.2 Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans les futures MAE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mètres linéaires engagés en bandes refuge • Nombre d'hectares placés en bande refuge • Distribution des oiseaux (chanteurs, jeunes) par rapport aux parcelles concernées
<p>3.3 Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cahier des charges commun avec spécificités régionales • Nombre de mesures d'urgence mises en place et nombre de rôles concernés • Nombre d'hectares engagés avec mention hors ou dans périmètre N2000
<p>3.4 Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rôles nichant dans les zones de jachère et autres couverts environnementaux du même type (hors et dans zonage N2000) • Étude comparative des jachères selon les sites (cortège avifaunistique, couvert végétal, ressources alimentaires, dates d'entretien...) et sur les impacts de la gestion du couvert végétal entre jachères et prairies alluviales (nombre de rôles, nombre d'espèces prairiales, type de couvert végétal...) • Production d'un rapport démontrant la pertinence ou non de l'outil jachère pour le Rôle des genêts • Valorisation de l'étude au niveau régional, voire national pour amender la future réforme PAC 2019
<p>4.1 Mettre en place un suivi annuel de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mâles chanteurs • Nombre de jeunes produits (capturés/observés lors des fauches) • Nombre de jeunes à l'envol
<p>4.2 Développer des protocoles de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de thématiques concernées

référence	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de protocoles applicables • Nombre d'organismes de recherche consultés • Diffusion du guide méthodologique auprès des partenaires du PNA
4.3 Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA	<ul style="list-style-type: none"> • Données annuelles par structure : financements, actions engagées • Comptes rendus annuels de COPIL • Bilans annuels et à mi-parcours
4.4 Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de documents traités • Nombre de téléchargements • Personnes ressources (qualité et pays)
4.5 Étudier l'évolution de la flore et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> • État de la végétation sur les zones à râles • État de la végétation sur zones historiques à râles • État de la végétation avant, pendant, après les fauches et effet du pâturage du regain
4.6 Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats • Nombre de publications sur des recherches en lien avec le PNA • Nombre d'études produites en rapport avec les demandes du PNA
4.7 Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de travail consacré à l'organisation des expéditions depuis la France • Part des financements français au budget total des expéditions des associations africaines • Nombre de Français impliqués dans la recherche des quartiers d'hivernage • Nombre de sites d'hivernage identifiés • Connaissances acquises sur la répartition des râles en hiver • Nombre d'oiseaux équipés de balises satellitaires et nombre de partenariats avec un organisme de recherche • Nombre de correspondants africains impliqués dans l'action.
5.1 Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux	<p>Indicateurs de participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de personnes et de structures bénéficiaires ou partenaires • nombre de participants aux événementiels <p>Indicateurs d'efficacité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • nombre de comptes rendus de réunions nationales et régionales • nombre de comités de pilotage (inter)régionaux créés • nombre de régions concernées par un COPIL/ nombre de régions concernées par la présence de l'espèce
5.2 Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mises à jour du site internet par an • Nombre de consultations et téléchargements des documents (type de documents) • Nombre de lettres d'information publiées envoyées par an • Création d'un fichier retraçant les modalités de distribution : personnes, structures ou organismes concernés, nombres d'exemplaires fournis et raison de la distribution : financeurs, grand public, élu local, agriculteurs....

	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plaquettes distribuées/envoyées (ou restantes)
5.3 Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions • Nombre et profession des participants
5.4 Développer les actions nationales à l'échelle locale	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan des stratégies en place et sur lesquelles il est possible de s'appuyer • Nombre de régions concernées par un COPIL/nombre de régions concernées par la présence de l'espèce.
5.5 Informer et sensibiliser le grand public	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants aux conférences • Nombre de personnes aux sorties nocturnes • Nombre d'articles concernant le PNA
5.6 Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes à contacter par partenaires potentiels • Qualité des personnes contactées • Nombre de mails envoyés • Nombre de retours des personnes destinataires
5.7 Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de PNA et programmes de conservation tenant compte de la problématique du Rôle des genêts et de l'avifaune prairiale • Nombre de programmes en lien avec le présent plan d'actions • Organisation par le MEDDE de journées entre les chargés de mission DREAL PNA

La durée du plan est fixée à 5 ans (2013-2018). Au terme de son application, une évaluation sera établie afin d'apprécier l'efficacité des moyens mis en œuvre à l'issue de ce plan et pour vérifier l'adéquation des actions en rapport aux objectifs fixés. Dans un souci d'impartialité et d'objectivité, cette évaluation sera confiée à un organisme indépendant, ne faisant pas partie du comité de pilotage. Cet organisme sera choisi par la DREAL coordinatrice à l'issue d'un appel d'offres. Afin de faciliter l'évaluation, un bilan technique et scientifique du plan sera élaboré par l'animateur national et validé par le comité de pilotage.

Pour permettre un suivi des actions mises en œuvre pendant la durée du plan, un bilan de ces actions sera réalisé chaque année. Ce rapport annuel, rédigé par l'animateur, contiendra au minimum :

- un bilan des réalisations action par action, indiquant l'état d'avancement et, le cas échéant, les raisons des retards constatés
- les comptes rendus de réunions techniques et de réunions de comités de pilotage régionaux
- le projet de programmation des actions pour l'année suivante
- une synthèse des supports de communication
- un bilan financier.

Les réunions des comités de pilotage régionaux (ou interrégionaux) devront être organisées en amont des réunions annuelles du comité de pilotage national. Les bilans régionaux devront être transmis à l'opérateur si possible 2 mois avant les réunions du comité de pilotage national. Le bilan annuel sera transmis au comité de pilotage au moins 2 semaines avant sa réunion annuelle.

Le cas échéant, en cas de chute ou d'augmentation brutale des effectifs de râles dans une région, le plan devra être adapté pour y répondre, par exemple en développant des actions supplémentaires.

2) Calendrier de réalisation des actions

Tableau n° 13. Calendrier de réalisation des actions du plan national d'action du Râle des genêts

N° FICHE	ACTION	DOMAINE	PRIORITÉ			2013	2014	2015	2016	2017	2018
			1	2	3						
1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique	Protection	1	2	3						
1.2	Contractualiser des MAE climatiques sur des surfaces significatives	Protection	1	2	3						
1.3	Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux	Protection	1	2	3						
1.4	Reconvertir les milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Râle des genêts	Protection	1	2	3						
1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles	Protection	1	2	3						
1.6	Informar sur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAEc	Protection	1	2	3						
2.1	Mise en œuvre et actualisation des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)	Conservation	1	2	3						
2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière	Protection	1	2	3						
2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)	Conservation	1	2	3						
2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS	Conservation	1	2	3						
3.1	Améliorer l'efficacité des MAEc	Protection	1	2	3						
3.2	Développer les zones refuges favorables au Râle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans les futures MAE	Protection	1	2	3						
3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000	Protection	1	2	3						
3.4	Évaluer le dispositif des jachères * comme outil permettant la préservation de l'espèce	Protection	1	2	3						
4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population de Râle des genêts dans les sites de reproduction majeurs et organisation des enquêtes nationales 2014 et 2018	Etude	1	2	3						
4.2	Développer des protocoles de référence	Etude	1	2	3						
4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA	Etude	1	2	3						
4.4	Réaliser un bilan des études sur le Râle des genêts pendant la période de reproduction	Etude	1	2	3						
4.5	Étudier l'évolution de la flore et des habitats	Etude	1	2	3						
4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche	Etude	1	2	3						
4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage	Etude	1	2	3						
5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux	Etude	1	2	3						
5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA	Communication	1	2	3						
5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural	Communication	1	2	3						
5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale	Communication	1	2	3						
5.5	Informar et sensibiliser le grand public	Communication	1	2	3						
5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet	Communication	1	2	3						
5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux	Communication	1	2	3						

F) ESTIMATION FINANCIÈRE

Le chiffrage des actions à ce stade de l'élaboration du plan national d'action, représente un minimum de 385 900€ (cf. tableau n° 14). Cependant, ce tableau ne fait ressortir que les montants strictement liés à l'animation et à la déclinaison du PNA Rôle des genêts. Certaines actions pourront sans doute bénéficier de cofinancements des Agences de l'eau, ou des collectivités. Ces financements ne sont donc pas tous du ressort du budget du plan. Enfin, les financements tels que l'acquisition foncière, le temps de travail des services de l'Etat, le temps d'animation Natura 2000 ou le coût des mesures agro-environnementales ne figurent pas dans ce tableau car ils seront recherchés localement ou relèvent d'autres lignes budgétaires.

Tableau n° 14. Estimation financière des actions du plan national d'action du Rôle des genêts

Coût estimatif des actions (en k€)								
Actions		2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
1.1	Prioriser les milieux prairiaux à préserver ou reconquérir au moyen d'un travail cartographique		30	10				40
1.2	Contractualiser des MAE climatiques sur des surfaces significatives							0
1.3	Veiller au non-retournement des prairies permanentes dans les secteurs à enjeux							0
1.4	Reconvertir les milieux non favorables (cultures, peupleraies, carrières...) en habitat favorable au Rôle des genêts							0
1.5	Développer la gestion différenciée avec les communes sur des secteurs non agricoles	3	3	1	1	1	1	10
1.6	Informersur l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti par signature de la charte N2000 ou par engagement dans un contrat MAE							0
2.1	Mettre en œuvre et actualiser les Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 (ZPS et ZSC)							0
2.2	Augmenter la superficie de l'habitat favorable à l'espèce par la maîtrise foncière							0
2.3	Développer l'application de mesures de protection fortes (désignations d'espaces protégés)							0
2.4	Améliorer l'efficacité du réseau des ZPS							0
3.1	Améliorer l'efficacité des MAEc		3		3		3	9
3.2	Développer les zones refuges favorables au Rôle des genêts et veiller à l'intégration de la mesure bande refuge dans les futures MAE	1,5	2,5	2,5			1,5	8
3.3	Développer la mise en œuvre de mesures d'urgence hors et dans les périmètres Natura 2000	5	5	5	5	5	5	30
3.4	Évaluer le dispositif des jachères comme outil permettant la préservation de l'espèce		4	4	2			10
4.1	Mettre en place un suivi annuel de la population	10	20	10	10	10	20	80
4.2	Développer des protocoles de référence							0

4.3	Réaliser l'évaluation et le bilan des actions du PNA	10,5	10,5	12	10,5	12	25	80,5
4.4	Réaliser un bilan des études sur le Rôle des genêts pendant la période de reproduction		6					6
4.5	Étudier l'évolution de la flore et des habitats	3	3	3	3	3	3	18
4.6	Améliorer les connaissances en lien avec les organismes de recherche	3	3	3	3	3	3	18
4.7	Améliorer les connaissances sur les sites d'hivernage					10		10
5.1	Créer et animer un réseau de référents régionaux et départementaux		3		3		3	9
5.2	Développer les outils de communication pour porter à connaissance le PNA	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	21
5.3	Élaborer un plan de communication auprès des agriculteurs, leurs conseillers et l'ensemble du monde rural		5				5	10
5.4	Développer les actions nationales à l'échelle locale							0
5.5	Informier et sensibiliser le grand public	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	8,4
5.6	Associer les partenaires agricoles, financiers et administratifs à la mise en œuvre du projet	3	3	3	3	3	3	18
5.7	Veiller à la prise en compte de l'avifaune prairiale en déclin dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux							0
Total		43,9	105,9	58,4	48,4	51,9	77,4	385,9

Certaines actions se prêtent mal au chiffrage d'un coût estimatif, en particulier toutes les actions qui relèvent de la mise en œuvre de Natura 2000 (actualisation de documents d'objectifs, animation MAEc, etc...). Les animateurs joueront très certainement ce rôle et leur mission, financée par les DREAL, prévoira ces actions, qui seront chiffrées au cas par cas et inscrites sur la ligne budgétaire Natura 2000, voire incluses dans les animations des sites.

Références bibliographiques

- Ålnas, I. (1974). Die Orstreue der Gotländische Wachtelkönige *Crex crex*. *Ornis Scandinavica* 5: 123-129.
- Attié, C. & Jolivet, Ch. (2011). *Deuxième Plan national d'actions en faveur de l'Outarde canepetière Tetrax tetrax 2011-2015*. Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Paris. 130 p.
- Baha el Din S.M., Salama W., Grieve A. & Green R.E. 1996. Trapping and shooting of Corncrakes *Crex crex* on the Mediterranean coast of Egypt. *Bird Conservation International* 6: 213-228.
- Batten, L.A., Bibby, C.J., Clement, P., Elliott, G.D. & Porter, R.F., eds (1990). *Red data birds in Britain: action for rare, threatenend and important species*, T. A. & D. Poyser, London.
- Bensetti F., Puissauve, R., Lepareur, F., Touroult, J. & Maciejewski, L. (2012). *Evaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire – Guide méthodologique – DHFF article 17, 2007-2012*. Service du patrimoine naturel, Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 76 p.
- Beslot, E. & Deceuninck, B. (2011). Rôle des genêts *Crex crex* in de Seynes, A. et les coordinateurs espèces. p. 161. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2010. *Ornithos* 18 : 145-181.
- Beslot, E. & Deceuninck, B. (2012). Rôle des genêts *Crex crex* in Dupuis, V. et les coordinateurs espèces. P 304. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2011. *Ornithos* 19 : 289-325.
- Beslot, E. & Deceuninck, B. (sous presse). *Rôle des genêts Crex crex in Quintenne, G. et les coordinateurs espèces. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2012. Ornithos* 20.
- BirdLife International. (2000). *Threatened birds of the world*. Lynx Edicions & Birdlife International. Barcelona & Cambridge.
- BirdLife International. (2004a). *Birds in the European Union: a status assessment*. BirdLife International, Wageningen, NL.
- BirdLife International. (2004b). *Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Conservation Series No. 12. Cambridge, UK, 374 p.
- BirdLife International (2012a). *Crex crex*. In: IUCN 2012. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2012.2. www.iucnredlist.org.
- BirdLife International (2012b). Species factsheet: *Crex crex*. Downloaded from <http://www.birdlife.org> on 11/09/2012.
- BirdLife International. (2014, en préparation). *Birds in Europe III: population estimates, trends and conservation status*. BirdLife International, Conservation Series. Cambridge.
- Broyer, J. (1985).- *Le Rôle des genêts en France*. SRETIE/UNAO/CORA, 106 p.
- Broyer, J. (1987). L'habitat du Rôle de genêts *Crex crex* en France. *Alauda* 55: 161-186.
- Broyer J. (1994). La régression du Rôle de genêts *Crex crex* en France et la gestion des milieux prairiaux. *Alauda* 62 : 1-7.
- Broyer, J. (1995). Définition d'un calendrier des fenaisons tolérables pour la reproduction du Rôle des genêts, *Crex crex* en France. *Alauda* 63 : 209-212.
- Broyer J. (1996). *Le Rôle des genêts*. Eveil éditeur, Angoulême.
- Broyer J. (2002). Contribution a une méthodologie pour le suivi des populations de Rôle des genêts *Crex crex* en période de nidification. *Alauda* 70 : 195-202.
- Broyer, J. (2003). Unmown refuge areas and their influence on the survival of grassland birds in the Saône valley (France). *Biodiversity and Conservation* 12: 1219-1237.

- Broyer, J., Curtet, L. & Chazal, R. 2013. How to improve agri-environment schemes to achieve meadow bird conservation in Europe? A case study in the Saône valley, France. *Journal of Ornithology*: DOI 10.1007/s10336-013-0996-6
- Broyer, J. & Renaud, C. (1998). Conservation du Rôle des genêts *Crex crex* et calendrier agricole : contribution à l'étude du rôle des refuges disponibles en période de fenaison. *Nos Oiseaux* 45 : 13-18
- Broyer, J., Rocamora, G., Lang, B. & Métais, M. (1994). *Enquête Rôle des genêts 1991-92. Synthèse nationale*. LPO/DNP/ONC, 22 p.
- Champion, E. & Coulombier, J. (2011). *Document d'Objectifs Natura 2000 "Moyenne vallée de la Charente Seugne et Coran" - Volume de synthèse. Diagnostic synthétique, objectifs, actions*. LPO/Région Poitou-Charentes. 316 p.
- CEN Picardie. (2010). Agir pour le Rôle des genêts. Plan d'actions - Région Picardie 2010-2013. Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie. 76 p.
- Cochard, G., Latraube, F. & Yésou, P. (2011). Evaluation des mesures agri-environnementales sur la faune sauvage. Le cas du Rôle des genêts dans l'estuaire de la Loire. *Faune sauvage* 292 : 30-36.
- Collectif. (2012). *Rôle des genêts Crex crex* pp 195-199 In Johannot, F., Weltz, M., Brezard, J.-M., Deceuninck, B., Gauberville, C., Hargues, R., Nicolau-Guillaumet, P., Paquin, M., Perthuis, A., Roche, J. & Schricke, V. (coord.) *Cahiers d'habitats Natura 2000 Oiseaux. Tome 8 (volumes 1-3)*. La Documentation Française. Paris.
- Collett, R. (1921). *Norges fugle I-III*. Kristiania: H. Aschehoug, Norge.
- Comolet-Tirman, J., Sibley, J.-P. & Touroult, J. (2012). *Evaluation et rapportage au titre de l'article 12 de la Directive Oiseaux. Notes explicatives et lignes directrices pour la période 2008-2012*. Rapport SPN 2012-34, Service du Patrimoine Naturel, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris, 78 p.
- Conservatoire des sites naturels bourguignons. (2007). Programme d'actions en faveur du Rôle des genêts en Bourgogne (2006-2008), phase 1 : bilan de l'état de conservation des populations bourguignonnes et des outils de gestion – Partenariat avec l'ONCFS et l'EPOB, financé par la DREAL Bourgogne, 54 p.
- Corbett, P.E. & Hudson, M.D. (2010). Management of cover areas may increase numbers of breeding Corncrakes *Crex crex*. *Bird Study* 57: 553-559.
- Coste S., Comolet-Tirman J., Grech G., Poncet L. & Sibley J-Ph. 2010. *Stratégie Nationale de Création d'Aires Protégées : Première phase d'étude – Volet Biodiversité*. Rapport SPN 2010 / 7 MNHN (SPN) – MEEDDM, Paris, 84 p.
- Cramp, S. & Simmons, K.E.L. (1980). *The Birds of the Western Palearctic Volume II*. Oxford University Press, Oxford, New York, 695 p.
- Cramp, S. L., Simmons, K. E. L., Snow, D. W. & Perrins, C. M. (1998). *The Complete Birds of the Western Palearctic* on CD-ROM. Version 1.0 for PC. Oxford University Press. London, UK.
- Crockford, N., Green, R., Rocamora, G., Schäffer, N., Stowe, T. & Williams, G. (1996). *Action plan for the Corncrake (Crex crex) in Europe*. Pp 205-243 In Heredia, B., Rose, L. & Painter, M. *Globally threatened birds in Europe. Action plans*. Conseil de l'Europe/BirdLife International/UE, Strasbourg.
- Crockford, N., Green, R., Rocamora, G., Schäffer, N., Stowe, T. & Williams, G. (1997). *Plan d'action pour le Rôle des genêts (Crex crex) en Europe*. Pp 241-287 In Heredia, B., Rose, L. & Painter, M. *Espèces mondialement menacées en Europe. Plans d'action*. Council of Europe/BirdLife International/EU, Strasbourg.
- Deceuninck, B. (1999a). *Le Rôle des genêts* In Sériot, J. & les coordinateurs espèces. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 1997. *Ornithos* 6 : 1-19.
- Deceuninck, B. (1999b). *The Corncrake (Crex crex) in France* pp 29-38 In Schäffer, N. & Mammen, U. (eds) *Proceedings of the 2nd International Corncrake Workshop 1998*. Hilpoltstein, Germany.

- Deceuninck, B. (2010). *Coordination et mise en œuvre du plan de restauration du Rôle des genêts. Enquête nationale des mâles chanteurs en 2009*. Rapport LPO/MEEDDM. 50 p.
- Deceuninck, B. (2011). Statut du Rôle des genêts *Crex crex* en France en 2009. Distribution, effectifs et tendance. *Ornithos* 18 : 11-19.
- Deceuninck, B., Barré, C. & Egreteau, C. (1996). *Programme LIFE-Rôle des genêts. Bilan études et Conservation – Val de Charente (Charente-Maritime)*. Rapport LPO / UE / Min. Env., 31 p.
- Deceuninck, B. & Broyer, J. (2000). Le Rôle des genêts *Crex crex* en France, synthèse de l'enquête nationale 1998. *Ornithos* 7 : 62-69.
- Deceuninck, B., Fantin, P., Jolivet, C., Loir, O., Hermant, D., Morel, F. & Salamolard, M. (1997). Chronologie de la reproduction du Rôle des genêts, *Crex crex* en France - Particularités régionales et évaluation des mesures de conservation. *Alauda* 65 : 91-104.
- Deceuninck, B., Mourgaud, G. & Beslot, E. (2011). *Plan National d'Action Rôle des genêts (2005-2009). Bilan final*. Rapport LPO/MEEDDTL-DREAL PL. 66 p.
- Defrance, D. Lafitte, J.-J., de Quatrebarbes, Ph. & Truchot, C. (2007). *L'utilisation des terres en jachère*. Rapport au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et au Ministre de l'Ecologie, de l'Aménagement et du développement durables 81 p.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000302/0000.pdf>
- Del Hoyo, J., Elliott, A. & Sargatal, J. (1996). *Handbook of the Birds of the World. Vol 3*. Lynx Edicions, Barcelona.
- Donaghy, A., Green, R. & O'Halloran, J. (2011). Timing of autumn migration of young Corncrakes *Crex crex*. *Ibis* 153: 425 - 428.
- Dubois, P. J. (1989). Analyse de l'expansion et la régression de quelques espèces en France. *Aves* 26 (n° special) : 57-68.
- ETEN Environnement. (2011). *Evaluation du Plan National de Restauration du Rôle des genêts 2005-2009*. Rapport d'étude ETEN Environnement / DREAL Pays-de-le-Loire. 98 p.
- Gautschi, B., Klug Arter, M., Husi R., Wettstein, W. & Schmid, B. (2002). Isolation and characterization of microsatellite loci in the globally endangered Corncrake, *Crex crex* Linné. *Conservation Genetics* 3: 451-453
- Granval, Ph., Arnauduc, J.-P. & Havet, P. (2001). *Jachères Environnement et Faune Sauvage, où en est-on ?* : http://ec.europa.eu/environment/ppps/pdf/m_bonnet_annex1.pdf.
- Green, R.E. (1999). Survival and dispersal of male Corncrakes *Crex crex* in a threatened population. *Bird Study* 46: 218-229.
- Green, R. E. (2002). Corncrakes, conservation management and agri-environmental schemes. *Aspects of Applied Biology*, 67: 189.
- Green, R. E. (2004). A new method for estimating the adult survival rate of the Corncrake *Crex crex* and comparison with estimates from ring-recovery and ring-recapture data. *Ibis* 146: 501-508
- Green, R. E. (2010). Timing of breeding, primary moult and duration of maternal care of chicks by adult female Corncrakes *Crex crex*. *Ibis* 152: 826-829.
- Green, R. E. (2013). Tracking Scotland's Corncrakes. *Birdwatch* 250: 26-28.
- Green, R.E. & Tyler, G.A. (2005). Estimating the age of Corncrake *Crex crex* chicks from body weight and the development of primary feathers. *Ringing and Migration* 22: 139-144.
- Green, R.E., Tyler, G.A., Stowe, T.J. & Newton, V. (1997). A simulation model of the effect of mowing of agricultural grassland on the breeding success of the Corncrake (*Crex crex*). *Journal of Zoology London* 243: 81-115.

- Hirler, A. (1999). Losses from birds' nests because of predators in different types of vegetation. In Schäffer, N. & Mammen, U. (eds.). *Proceedings International Corncrake Workshop 1998*. Hipoltstein Germany.
- Horvath, R. & Schäffer, N. (1997). Corncrake *Crex crex* pp 230-231 In Hagemeyer, E.J.M. & Blair, M.J. (Eds). *The EBCC Atlas of European Breeding Birds : Their distribution and abundance*. T & AD Poyser, Londres.
- Hubert, F. (1995). *Suivi scientifique de l'OGAF des Basses Vallées Angevines, suivi agronomique, état initial*. Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, 36 p.
- Hynes, S. & Hanley, N. (2009). The "Crex crex" lament: Estimating landowners willingness to pay for corncrake conservation on Irish farmland. *Biological conservation* 142: 180-188.
- Keiřs, O. (1998). Results of a randomized corncrake *Crex crex* survey in Latvia 1996: population estimate and habitat selection. *Vogelwelt* 118: 117-134.
- Keiřs, O., Granāts, J. & Mednis, A. (2007). Estimated population dynamics of the Corncrake *Crex crex* in Latvia and Europe in the 20th century by ringing data analysis. *Acta Universitatis Latviensis Biology* 723: 71–97.
- Koffijberg, K. & Nienhuis, J. (2003). *Kwartelkoningen in het Oldambt: een onderzoek naar de populatiedynamiek, habitatkeuze en mogelijkheden voor beschermingsmaatregelen*. Sovon-onderzoeksrapport 2003/04. SOVON/Provincie Groningen, Groningen.
- Koffijberg, K. & Schäffer, N. (2006). *International Single Species Action Plan for the Conservation of the Corncrake Crex crex*. CMS Technical Series No. 14 & AEW Technical Series No. 9. Bonn, Germany.
- Koffijberg, K., Van Kleunen, A. & Majoor, F. (2007). Kwartelkoningen in de peiling: Territoriumactiviteit en terreingebruik met zendertechniek in kaart gebracht. [Territorial behaviour and habitat use of Corncrakes *Crex crex* in the Netherlands revealed by radio-tracking]. *Limosa* 80: 167-171 .
- LPO & MNHN. (2012). *Base de données « Zones de Protection Spéciales de France »*. LPO -BirdLife France, Rochefort.
- Marchadour, B. & Séchet, E. (coord.) (2008). *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire*. Éd. coordination régionale LPO Pays de la Loire & Conseil Régional des Pays de la Loire, 227 p.
- Martineau, J. (2004). *Étude de l'évolution de la valeur fourragère des foins des prairies inondables en Basses Vallées Angevines*. Rapport de maîtrise Agronomie, Université d'Angers, 33p.
- Mayaud, N. (1936). *Inventaire des Oiseaux de France*. Société d'Etudes Ornithologiques. Paris, 211 p.
- MEDDE, 2012. *Plans Nationaux d'Actions en faveur des espèces menacées. Objectifs et exemples d'actions* (ref DICOM-DGALN/BRO/11003-2 - juin 2012).
- Meijer, R. (2007). Disappearance of the Corncrake *Crex crex* from the Biesbosch. *Limosa* 80: 89-95.
- Moinet, L. & Deceuninck, B. (2008). Rôle des genêts - Plan national de restauration (2005-2009). *Lettre d'Info n° 1*. LPO Rochefort 8 p.
- Mourgaud, G. (2009). *Plan d'action national Rôle des genêts (2005-2009) – Bilan à mi-parcours*. Rapport LPO Anjou, DREAL Pays-de-la-Loire. Angers. 28 p.
- Mourgaud, G. & Beslot, E. (2011). *Evaluation des mesures agro-environnementales territorialisées. Les Basses Vallées Angevines*. DREAL Pays de la Loire. Bouchemaine. 44 p.
- Noël, F. & Deceuninck, B. (2007). Rôle des genêts *Crex crex* in Riegel, J. pp 155-156. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14: 137-163.
- Noël, F., Deceuninck, B., Mourgaud, G. & Broyer, J. (2004). *Plan national de Restauration du Rôle des genêts*. LPO / MEDDE DNP, Angers, 65 p.
- Normand, F., Latraube, F., Lacourpaille, D. & Yésou, P. (2009). Evolution d'une population de Rôle des genêts *Crex crex* dans l'estuaire de la Loire. Approche spatio-temporelle liée à l'habitat. *Alauda* 77: 209-218.
- Norris, C. A. (1947). Report on the distribution and status of the Corncrake. *British Birds* 40: 226-244.

- O'Brien, M., Green, R. E & Wilson, J. (2006). Partial recovery of the population of Corncrakes *Crex crex* in Britain, 1993-2004. *Bird Study* 53: 213-224.
- Ottvall R. (1999). Female Corncrake (*Crex crex*) singing in the wild. *Journal für Ornithologie* 140: 453-456.
- Rek, P., Osiejuk, T.S. & Budka, M. (2011) Functionally similar acoustic signals in the corncrake (*Crex crex*) transmit information about different states of the sender during aggressive interactions. *Hormones and Behavior*, 60, 706-712.
- Rocamora, G. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. LPO, Ministère de l'Environnement. Rochefort.
- Salamolard, M., Egreteau, C., Rocamora, G. & Blanchon, J.-J. (1995). *Programme LIFE-Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1994. Synthèse nationale (France)*. LPO/DNP/UE, 43 p.
- Schäffer, N. (1997). *Habitatwahl und Partnerschaftssystem von Tüpfelralle Porzana porzana und Wachtelkönig Crex crex*. PhD Dissertation, Univ. Würzburg.
- Schäffer, N. (1999). Habitatwahl und Partnerschaftssystem von Tüpfelralle *Porzana porzana* und Wachtelkönig *Crex crex*. *Ökol. Vögel (Ecology of Birds)* 21: 1-267.
- Schäffer, N. & Münch, S. (1993). Untersuchungen zur Habitatwahl und Brutbiologie des Wachtelkönigs *Crex crex* im Murnauer Moos/Oberbayern. *Vogelwelt* 114: 55–72.
- Schipper, A. M., Koffijberg, K., van Weperen, M., Atsma, G., Ragas, A. M. J., Hendriks A. J. & Leuven R. S. E. W. (2011). The distribution of a threatened migratory bird species in a patchy landscape: a multi-scale analysis. *Landscape ecology* 26: 397-410.
- Sklíba, J. & Fuchs, R. 2004. Male Corncrakes *Crex crex* extend their home ranges by visiting the territories of neighboring males. *Bird Study* 51: 113-118.
- Stowe, T.J. & Becker, D. (1992). Status and conservation of Corncrakes *Crex crex* outside the breeding grounds. *Tauraco* 2: 1-23.
- Stowe, T.J. & Green, R.E. (1997a). Threats to the Corncrake *Crex crex* on migration and in the winter quarters. *Vogelwelt*, 118: 175-178.
- Stowe, T.J. & Green, R.E. (1997b). Response of Corncrakes *Crex crex* populations in Britain to conservation action. *Vogelwelt* 118: 161-168.
- Taylor, P. B. (1996). *Family Rallidae (Rails, Gallinules & Coots)*. Pp 108 - 209 in: Del Hoyo, J., Elliott, A. & Sargatal, J. eds. *Handbook of the Birds of the World. Vol 3*. Lynx Edicions, Barcelona.
- Tucker, G. M. & Heath, M. F. (1994). *Birds in Europe: their conservation status*. Cambridge, U.K.: BirdLife International, BirdLife Conservation Series no. 3, Cambridge, UK. 600 p.
- Tyler, G. (1996). *The ecology of the corncrake with special reference to the effect of mowing on breeding production*. Ph. D. Thesis, University College Cork.
- Tyler, G.A & Green, R.E. (2004). Effect of weather on the survival and growth of Corncrake *Crex crex* chicks. *Ibis* 146: 69-176.
- UICN. (2003). *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, CH.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.
- Wernham, C.V., Toms, M.P., Marchant J.H., Clarck, J.A., Siriwardena, G.M. & Baillie, S.R. (2002). *The Migration Atlas: movements of the birds of Britain and Ireland*. T & AD. Poyser, London.
- Wettstein, W. (2003). Conservation biology, population structure and large-scale spatial behaviour of corncrakes (*Crex crex* L.) in Europe. *Berichte aus dem Institut für Umweltwissenschaften der Universität Zürich* 6: 1-133.

Wilkinson, N. I., Wilson, J. D. & Anderson, G. Q. A. (2012). Agri-environment management for corncrake *Crex crex* delivers higher species richness and abundance across other taxonomic groups. *Agriculture, ecosystems & environment* 155: 27-34.

Yeatman, L. 1976. *Atlas des oiseaux nicheurs de France*. SOF. Paris. 282 p.

Yeatman-Berthelot, D. & Jarry, G. 1994. *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985 – 1989*. Société ornithologique de France, Paris. 776 pages.

Annexe I

Protocole de suivis des râles chanteurs

ENQUÊTE NATIONALE RÂLE DES GENÊTS

MÉTHODOLOGIE DE DÉNOMBREMENT DES MÂLES CHANTEURS

Dans la mesure où le Rôle des genêts reste dissimulé en permanence dans l'herbe haute, il est difficile de recenser ses populations nicheuses autrement qu'en dénombrant les mâles chanteurs la nuit. Les études conduites sur cette espèce par radio-tracking démontrent que les femelles ne chantent habituellement pas en conditions naturelles, et qu'en moyenne, le nombre de mâles chanteurs est proche du nombre de femelles reproductrices.

Les recensements des Rôles chanteurs doivent être effectués essentiellement entre le 20 avril et le 15 juin en soirée et de nuit, par beau temps, (peu de vent, pas de pluie, température clémente). Les heures d'activité maximale des mâles chanteurs se situent entre 23h00 et 2h00 (heure d'été). L'activité vocale du Rôle de genêts est également plus élevée en fin de nuit, de 2 heures avant à 1 heure après le lever du soleil.

Il est conseillé d'inciter les mâles à chanter en faisant usage de la repasse, car ils ne chantent pas toutes les nuits. Un creux d'activité de chant s'observe aussi lors de l'appariement. A cette période, les chanteurs peuvent cependant réagir à la repasse. Elle est surtout utile lors des recherches dans les secteurs à densité faible. Lorsqu'ils sont peu nombreux, les individus chanteurs ne se stimulent pas mutuellement et chantent moins. La repasse permet donc de localiser des mâles qui pourraient passer inaperçus.

Les prospections des zones favorables sont menées à partir de cheminements pédestres, ou par stations d'écoute distantes de 350 à 500 mètres au maximum. La direction de provenance des chants est portée sur une carte au 1/25.000^{ème} et la position des mâles chanteurs est repérée par une simple triangulation à partir d'un second point d'écoute. Cela permet de localiser les mâles avec précision et d'éviter les doubles comptages.

Dans la mesure du possible, il convient d'effectuer au moins un deuxième passage pendant la saison de reproduction. En effet, il a été estimé qu'en de bonnes conditions, les mâles chantent durant 92 % du temps en heures d'activité maximale, lorsqu'ils ne sont pas appariés. En présence d'une femelle, la fréquence d'émission du chant diminue significativement (12 % du temps). Un seul passage de recensement risquerait donc d'entraîner des sous-estimations du nombre de couples nicheurs.

Il est demandé aux coordinateurs départementaux/régionaux de compléter la fiche d'enquête ci-joint en indiquant les nombres de mâles chanteurs mini et maxi par site, en précisant la commune et le numéro de carte IGN (1/25.000^{ème}) où les dénombrements ont été menés. Il est demandé une localisation précise (longitude et latitude) des parcelles où des chanteurs ont été entendus. Ces coordonnées s'obtiennent très facilement en utilisant le site internet GÉOPORTAIL. Ce site met à la disposition des internautes les cartes IGN et des photos aériennes de l'ensemble du territoire sans restriction d'accès, à l'adresse suivante :

<http://www.geoportail.fr> Le fond de carte s'affiche en sélectionnant « carte IGN » dans le premier dossier du menu de gauche. On peut ajuster l'opacité de la couche « carte IGN » (sous les menus de gauche) et zoomer correctement en utilisant la molette de la souris ou le curseur du menu de droite. Les coordonnées du pointeur s'affichent automatiquement sous la carte à gauche lorsque l'on déplace le curseur sur l'écran. Il suffit de le placer à l'endroit de l'observation pour en indiquer les coordonnées précises. Notez que ces dernières doivent être transmises en longitudes et latitudes et non en coordonnées de projection Lambert. Le menu situé juste au-dessus des coordonnées doit donc garder la position « réseau géodésique français 1993... RGF93 ».

Les données négatives sont également bienvenues, attestant par exemple de la disparition de l'espèce dans des sites où elle était présente auparavant.

Le coordinateur départemental/régional transmettra les données résumées dans la fiche départementale ci-jointe, à transmettre au coordinateur national (B. Deceuninck, LPO, BP 90263 17305 Rochefort cedex. 05.46.82.12.60. e-mail : Bernard.Deceuninck@lpo.fr). Il est également demandé de bien préciser la couverture départementale de l'enquête et la tendance observée des effectifs nicheurs depuis 2006, en utilisant les codes proposés de la légende de la fiche.

Synthèse départementale :

Estimation départementale du nombre de Mâles chanteurs : Min.: Max.: Code de fiabilité*:
Tendance d'évolution des effectifs depuis la dernière enquête (2009)** : Code de fiabilité*:
Tendance d'évolution de la distribution depuis la dernière enquête (2009)*** : Code de fiabilité*:
Estimation du pourcentage de couverture des habitats favorables prospectés :%

*, **, *** : Codes de fiabilité et de tendances : voir ci-dessous.

*Codes de fiabilité :

Code 1 : espèce mal connue, pas de données quantitatives disponibles, faible fiabilité ;

Code 2 : espèce assez bien connue, mais données quantitatives rares ou (recensements partiels, extrapolations) ;

Code 3 : données quantitatives fiables (recensement exhaustif sur l'ensemble des zones favorables du département).

**Codes de tendances d'évolution des effectifs depuis l'enquête 2009 :

+ 2 : forte augmentation, d'au moins 50 % ;

+ 1 : augmentation comprise entre 20 et 50 % ;

0 : stabilité ou variation ne dépassant pas 20 % ;

F : fluctuations avec des variations de plus de 20 % ;

- 1 : diminution comprise entre 20 et 50 % ;

- 2 : forte diminution d'au moins 50 % ;

X : espèce ne nichant plus régulièrement dans le département ;

N : nouveau nicheur dans le département.

***Tendances d'évolution de la distribution depuis l'enquête 2009 :

+ 2 : forte augmentation, d'au moins 50 % ;

+ 1 : augmentation comprise entre 20 et 50 % ;

0 : stabilité ou variation ne dépassant pas 20 % ;

F : fluctuations avec des variations de plus de 20 % ;

- 1 : diminution comprise entre 20 et 50 % ;

- 2 : forte diminution d'au moins 50 % ;

X : espèce ne nichant plus régulièrement dans le département ;

N : nouveau nicheur dans le département.

Remarques formulées par le coordinateur :